Année 1957. — N° 1. Le Numéro : 15 francs. 12 Janvier 1957.

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

AVIS ET RAPPORTS
DU
CONSEIL ÉCONOMIQUE

ABONNEMENTS : METROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 250 fr.; ETRANGER : 450 fr.
(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations | DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e | POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1956

Séances des 18 et 19 Décembre 1956.

SOMMAIRE

Conjoncture économique et sociale de l'Afrique noire (1).

CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE DE L'AFRIQUE NOIRE

(Question dont le Conseil économique a été saisi en vertu de l'article 4, 2e alinéa, de la loi du 20 mars 1951.)

1° Rapport présenté au nom du Conseil économique.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.

1re PARTIE. — *La production agricole.*

I. — Les caisses de stabilisation des prix en Afrique noire.

II. — La production agricole.

1. Oléagineux.
2. Bois.
3. Cacao.
4. Café.
5. Banane.
6. Coton.

2e PARTIE. — *La production industrielle.*

I. — La production minière.

II. — Electrification.

3e PARTIE. — La vie sociale.

I. — Population.

II. — Alcoolisme.

III. — Salaires.

IV. — Allocations familiales.

V. — Le chômage et le sous-emploi.

VI. — Niveau de vie.

4e PARTIE. — *Finances publiques*

I. — Budgets.

II. — Monnaie, crédit.

1. Afrique occidentale française.
2. Afrique équatoriale française.
3. Cameroun.

5e PARTIE. — *Commerce extérieur.*

Afrique occidentale française.

Cameroun.

Togo.

6e PARTIE. — *Investissements.*

I. — L'aide de la métropole aux territoires d'outre mer.

II. — Investissements privés.

III. — Investissements publics.

CONCLUSIONS.

(1) Le compte rendu analytique des débats consacrés à cette question figure au *Bulletin du Conseil économique* nos 30 et 31 des 19 décembre et 20 décembre 1956.

INTRODUCTION

Pour la troisième fois, la commission de l'économie de l'Union française présente son rapport sur la conjoncture de l'Afrique noire, comme lui en fait l'obligation la loi du 20 mars 1951.

Sans doute cette loi n'a-t-elle pas précisé en ce qui concerne l'outre-mer selon quelle fréquence les rapports devaient être présentés: une expérience de trois ans a prouvé qu'un rapport annuel semblait suffisant, eu égard aux renseignements susceptibles d'être recueillis.

L'expérience a également prouvé que la meilleure période pour avoir la vue la plus nette de la situation se situait aux environs du mois de novembre: les prévisions budgétaires pour l'année 1957 commencent à être connues; les résultats de la traite principale du cacao et du café sont publiés; à cette même période s'ouvre la traite de l'arachide.

Par ailleurs, il n'est pas possible de présenter le problème de la conjoncture de l'Afrique noire en même temps que celui de la métropole: les statistiques, notamment celles du commerce extérieur, sont publiées avec un certain retard; leurs rassemblements, du fait des distances, sont beaucoup plus longs. Par ailleurs, les répercussions des événements ou des décisions économiques n'ont pas une incidence immédiate; une hausse des produits fabriqués en métropole et importés en Afrique ne se fait sentir à Dakar que quatre ou cinq mois après qu'elle soit intervenue en France.

Des critiques ont été émises sur la notion même d'une conjoncture de l'Afrique noire: ne serait-il pas préférable de présenter un rapport sur chacun des territoires relevant, à des titres divers, du ministère de la France d'outre-mer ? Votre commission a pensé que l'Afrique noire (Afrique occidentale française, Afrique équatoriale française, Togo, Cameroun) constituait une entité économique et géographique bien déterminée possédant des productions analogues et soumis aux mêmes difficultés et aux mêmes problèmes d'ordre généraux.

Sans doute le ministère de la France d'outre-mer a-t-il entrepris de rédiger une publication intitulée *Bulletin de conjoncture des territoires d'outre-mer*. Le Conseil économique ne peut que se réjouir de la parution de ce document, qui peut très utilement aider ses travaux et faciliter sa tâche. Mais il est évident qu'il lui reste à prononcer un jugement, à analyser et à interpréter ces documents officiels, à donner aux éléments chiffrés une nuance et un ton, ce que ne peut faire un document publié par un département ministériel.

Signalons également que la publication des statistiques marque un réel progrès par rapport à l'année précédente: chaque territoire de l'Afrique noire a maintenant son bulletin de statistique, certains même publient des études et conjonctures. Il serait heureux qu'une plus grande harmonisation dans la présentation de ces documents soit réalisée; un effort est à tenter dans ce sens.

Les problèmes politiques ont sans doute dominé la conjoncture de l'Afrique noire au cours des années 1955 et 1956. Ils ont donné lieu à des textes législatifs certes plus nombreux que ceux relatifs à l'économie.

Mais le problème économique demeure. A la différence de la métropole, l'année 1955 et le premier semestre 1956 n'ont pas été une période d'expansion mais une période de difficultés et de stagnation dans le domaine agricole, donc dans celui de l'exportation, mais une période d'expectative et de mise en route dans le domaine minier et industriel.

Dans le présent rapport, seront étudiés successivement:

— la production agricole;
— la production minière et industrielle;
— le niveau de vie et les problèmes sociaux qu'ils soulèvent;
— les finances publiques;
— le commerce extérieur.

PREMIERE PARTIE

LA PRODUCTION AGRICOLE

I. — Les caisses de stabilisation des prix en Afrique noire.

L'ampleur des variations de prix subies par les produits tropicaux qui se vendent sur le marché mondial ou au cours mondial entraînent des conséquences fâcheuses pour le producteur.

C'est ainsi que le cacao qui valait, en 1954, 505 francs métropolitains caf le kilogramme au Havre, était payé sur la même place, en mars 1956, 175 francs Par ailleurs, la baisse des prix est principalement supportée par les producteurs, les frais accessoires perçus par les intermédiaires restant sensiblement équivalents quel que soit le prix payé sur le marché acheteur. ce prix, le producteur percevait 175 francs à Douala ou 170 francs à Yaoundé, la différence représentant l'emballage, les frais de transport par fer, de manutention ou de stockage, l'intérêt de l'argent engagé et le bénéfice de l'exportateur, les taxes diverses à la sortie et le transport par mer.

Mais, lorsque la valeur du cacao est de 162 francs le kilogramme à New York, son prix à Douala ou à Yaoundé n'est que de 106 ou 100 francs.

C'est ainsi qu'en 1954, à New York, le kilogramme de cacao du Cameroun valait 237 francs C. F. A. le kilogramme. Sur

***

Les pouvoirs publics, depuis longtemps, se préoccupaient de cette situation qui, en définitive, contrecarrait leur objectif d'élévation du niveau de vie.

Le Nigeria, avec ses Marketing boards, organismes dotés du monopole à l'achat et à la vente du cacao et ayant le pouvoir de fixer un prix de campagne, constituait un exemple susceptible d'enseignements.

Cet exemple marquait une véritable réussite puisque les Marketing boards avaient réalisé de substantiels bénéfices au moment où le prix du cacao était supérieur au cours mondial (fin 1955, les réserves de Marketing boards de la Gold Coast étaient supérieures à 80 milliards de francs métropolitains), ce qui leur permet, en cas d'abaissement exagéré des cours, de payer les producteurs a un tarif supérieur au cours mondial.

Cependant, la transposition du système des Marketing boards dans les territoires français se heurtait, dès 1954, à une double hostilité:

— Celle des maisons de commerce, qui estimaient que la liberté de transaction constituait le système qui leur était le plus favorable. Elles préconisaient un système, si des mesures étaient prises pour régulariser le cours des produits tropicaux — ce qu'elles acceptaient — leur laissant les plus larges initiatives;

— La plupart des diverses assemblées territoriales et des chambres de commerce consultées ne se ralliaient pas facilement à la mise en œuvre d'organismes de régularisation des cours, notamment dans le domaine du café et du cacao, ce qui aurait amputé les bénéfices des planteurs au profit de caisses dont elles contestaient l'utilité dans le moment présent.

Les arguments mis en avant pour s'opposer à une telle institution ressortissaient à deux ordres d'idées:

— D'une part, la gestion des anciennes caisses de soutien n'avait pas donné toute satisfaction aux intéressés, les fonds ayant trop souvent été utilisés à des fins accessoires à celles du soutien des cours;

— D'autre part, les producteurs et commerçants ne tenaient pas à voir diminuer les profits qu'ils tiraient des cours élevés du cacao et du café, estimant que les cours élevés de ces produits n'étaient qu'une compensation à ceux moins favorables des années précédentes.

En tout état de cause, assemblées territoriales et assemblées consulaires, sans se montrer défavorables au principe même de l'institution d'une caisse de stabilisation, se refusèrent à envisager un prélèvement destiné à l'alimenter.

Le ministère de la France d'outre-mer, sans doute plus dégagé des contingences locales, certain que les cours des produits tropicaux ne se maintiendraient pas à un niveau aussi élevé que celui atteint à l'automne 1954, était favorable à un prélèvement fiscal destiné à permettre le soutien des prix en cas de baisse.

Sans manifester une hâte excessive, en procédant à toutes les études nécessaires, en s'entourant des garanties jugées indispensables, l'administration centrale se mit au travail.

Le 14 octobre 1954 intervenait un décret autorisant la puissance publique à créer des caisses de stabilisation des prix destinées à « régulariser dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun les cours de certains produits et à en faciliter les conditions d'écoulement ».

Il s'agissait, dans l'esprit des auteurs du décret, de la création de caisses qui auraient assuré leurs dépenses avec leurs ressources propres d'origine locale.

Malheureusement, la forte chute des cours intervenue au cours de la campagne 1954-1955 modifia les conceptions initialement retenues.

Des caisses de stabilisation avaient été créées pour le café en Afrique occidentale française et le cacao en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française, mais leurs ressources étaient extrêmement limitées.

Il fallut d'urgence apporter une aide aux planteurs touchés par la chute des cours: un décret du 2 février 1955 créa le fonds national de régularisation des cours des produits tropicaux, qui avait pour objet de régulariser les cours de la production d'outre-mer et accomplir les opérations nécessaires à cette fin au seul bénéfice des producteurs. Le fonds devait intervenir lorsque le cours de l'une des productions intéressées se situerait à un niveau inférieur à un montant déterminé pour la campagne.

A l'origine, il avait été envisagé des prêts, pour un montant égal à la contribution fournie par les territoires ou groupes de territoires; mais cette mesure ne put être appliquée étant donné la chute spectaculaire des cours.

Au 1er avril 1956, les caisses de stabilisation avaient été mises en place pour les principales productions des différents territoires: café, cacao, coton (1).

Le fonctionnement des caisses

Le collectif budgétaire de 1956 a récemment inscrit à ce titre un crédit de 5.750 millions de francs. Cette somme permettra tout d'abord de rembourser les avances du Trésor consenties précédemment: 1 milliard à la caisse de stabilisation du café de Côte d'Ivoire, 200 millions pour le coton d'Afrique occidentale française, 90 millions pour celui du Togo. Elle constitue en définitive une masse de manœuvres utilisable sous forme d'avances aux diverses caisses de stabilisation. Reste à savoir si elle sera suffisante.

Par ailleurs, un décret en date du 13 novembre 1956, pris à la faveur des dispositions de la loi-cadre, a donné à ces caisses de nouvelles possibilités financières, notamment en leur permettant de recevoir les sommes déjà collectées par les anciennes caisses de soutien des cours.

La création d'un fonds national de régularisation des cours des produits d'outre-mer permet de supposer que la puissance publique s'est réservée d'opérer une certaine compensation entre les différentes caisses, créées à l'origine par produit et par territoire.

La création d'un comité consultatif des cafés, dont l'objectif est de coordonner les programmes d'intervention des caisses de stabilisation, confirme cette impression.

Quelles ont été les formes d'intervention des caisses déjà créées ?

Le cacao.

Les caisses de stabilisation du cacao créées en Côte d'Ivoire (décret du 30 septembre 1955) et au Cameroun (décret du 16 décembre 1955) ont commencé à fonctionner pour la campagne en cours à partir du mois d'octobre 1956.

L'arrêté interministériel du 24 août 1956 a fixé le prix d'intervention (205 francs métropolitains, stade fob port d'embarquement, qualité courante) au-dessous duquel les caisses de stabilisation pourraient intervenir.

Malgré la chute des cours qui s'est produite en octobre, le producteur est assuré d'être rémunéré sur la base de:

70 francs C. F. A. le kilogramme nu-bascule en Côte d'Ivoire;

65 francs C. F. A. le kilogramme nu-bascule au Cameroun;

Les dispositions pour le Togo ne sont pas encore arrêtées.

A signaler qu'en Côte d'Ivoire il s'agit d'un prix unique de campagne, tandis qu'au Cameroun 65 francs C. F. A. représentent un prix plancher; le producteur de ce territoire peut donc espérer, en cas de hausse du marché, de bénéficier de l'augmentation intégrale jusqu'au niveau du prix plafond fixé à 117,50 francs C. F. A. fob, soit 80 nu-bascule, et de 50 p. 100 de l'augmentation au delà de ce prix, la différence devant revenir à la caisse.

Le café.

La caisse de stabilisation de la Côte d'Ivoire.

La caisse a été autorisée à intervenir pour le stockage du café lorsque les cours descendront pendant huit jours au-dessous de 105 francs C. F. A. le kilogramme nu-bascule, Abidjan, qualité courante.

En ce qui concerne les primes à verser en vue du soutien des cours, la caisse a été autorisée à intervenir si les prix s'établissaient à moins de 85 francs C. F. A.

A vrai dire, les pouvoirs publics ont surtout été intéressés par la politique de stockage, qui répondait à deux préoccupations:

— Résorption des excédents commercialisables afin de régulariser l'écoulement de la production et éviter l'action déprimante sur les cours d'une offre trop abondante en début de campagne;

— Constitution d'un volant de stock en cafés de qualité afin d'assurer un approvisionnement régulier du marché européen.

(1) Coton: Afrique équatoriale française, Afrique occidentale française, Togo, Cameroun; café: Côte d'Ivoire, Guinée, Cameroun; cacao. Côte d'Ivoire, Cameroun, Afrique équatoriale française.

Des mises au point successives furent nécessaires. Les opérations furent menées avec des modalités d'intervention différentes portant sur trois tranches successives.

Deux ordres de difficultés apparurent portant sur:

— le point de savoir qui financerait les achats (professionnels ou caisse);

— la fixation du prix d'intervention;

— les moyens de résorber la fraude (stockage des triages et des brisures).

Finalement, il fut décidé que les professionnels avanceraient les fonds mais qu'en tout état de cause ils ne pourraient subir de perte. Une prime de stockage leur serait versée et ils seraient remboursés d'une part de leurs frais généraux, mais la caisse, en cas de vente a un prix supérieur au prix d'achat, bénéficierait de la différence.

Ainsi, il semble bien que la caisse ait éprouvé des difficultés à mettre au point ses modes d'intervention. Par ailleurs, il n'est pas certain que le producteur ait totalement bénéficié de ce soutien qui, en définitive, avait été créé pour lui.

De cette intervention de la puissance publique, que faut-il conclure ?

Tout d'abord, que le moment choisi pour cette intervention n'a pas été particulièrement favorable; les territoires ont refusé cette intervention aussi longtemps qu'ils tiraient un profit certain des cours mondiaux et l'ont sollicitée dès que la situation s'est inversée.

Par ailleurs, la création d'un organisme analogue à celui des Marketing Boards n'a pas été retenue: on a créé un organisme chargé uniquement de régulariser les prix et non de procéder à la commercialisation des produits dans le cas du café et du cacao.

Cependant, des divergences sont apparues, en ce qui concerne les objectifs que se sont assignées les caisses; si en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française on a recherché à la fois à régulariser les prix et à développer et à améliorer la production, au Cameroun, au contraire, les autorités locales ont préféré consacrer entièrement les ressources des caisses à la stabilisation des cours.

Il s'agit là d'un choix à notre avis particulièrement important; les errements suivis par les anciennes caisses de stabilisation du coton prouvent que, trop souvent, les caisses sont tentées d'utiliser leurs ressources à d'autres fins que celles initialement prévues.

Quoi qu'il en soit, les organes mis en place constituent une mesure favorable aux producteurs, assurés d'être rétribués de façon correcte, en cas de chute des cours. Mais ces organismes ne peuvent donner de résultats qu'à condition qu'une politique *continue* soit suivie, de façon à ce que les caisses puissent constituer des réserves suffisamment importantes sans être tentées de s'adresser à la métropole pour obtenir des subventions. Enfin, la gestion des fonds doit être assurée de façon rigoureuse, sinon leur sort sera le même que celui des anciennes caisses de stabilisation du coton, dont les fonds ont été utilisés à des fins économiques différentes de celles primitivement prévues.

II. — **Production agricole.**

1. Oléagineux

Arachide.

Le tableau ci-dessous dresse le bilan de la commercialisation des arachides pour la traite 1954-1955 et 1955-1956.

TERRITOIRES	CAMPAGNE 1954-1955 (1)	CAMPAGNE 1955-1956
Sénégal	389.739 coque.	539.445 coque (2).
Soudan	59.160 coque.	79.919 coque.
	5.170 décortiqué.	6.671 décortiqué.
Côte d'Ivoire	»	557 décortiqué (3).
Haute-Volta	5.889 coque.	6.127 coque.
	761 décortiqué.	1.488 décortiqué (3).
Dahomey	8.380 décortiqué.	9.738 décortiqué (3).
Niger	60.456 coque.	97.760 coque.
Cameroun	»	9.595 décortiqué (3).

(1) Situation fin mai.
(2) Compte tenu des ventes de surplus des S. P. soit 11.850 tonnes.
(3) Correspondant respectivement à un tonnage coque de 790-2112-13827-18341.

Il s'agit là d'une très bonne récolte par rapport à la moyenne des dix dernières années.

Au *Sénégal*, les prévisions initiales ont été largement dépassées, puisqu'elles portaient sur 480.000 tonnes. Il s'agit là d'une excellente récolte, puisque la commercialisation moyenne des dix dernières années s'élevait à 425.000 tonnes. Les résultats obtenus l'ont été aussi bien au point de vue quantitatif que qualitatif, puisque les graines ont rendu en moyenne 72 p. 100 au décorticage, contre 68 p. 100 l'an passé.

Ce résultat est sans doute dû à un hivernage précoce et avancé qui a permis une maturation rapide des graines.

Compte tenu de ce rendement, une augmentation du prix plancher est intervenue, comme le prouve le tableau suivant:

	CAMPAGNE 1954-1955	CAMPAGNE 1955-1956
	Francs C. F. A.	Francs C. F. A.
Nu bascule Dakar........	21	22
— Kaolack......	20	21,25
— Ziguinchor,..	19,5	20,20

Il semble, par ailleurs, que ces prix aient été effectivement respectés cette année

Le tonnage des semences en coque distribué par les sociétés de prévoyance a largement dépassé 60.000 tonnes, mais la qualité de celles-ci a été, dans l'ensemble, inférieure: la valeur culturale moyenne, c'est-à-dire le poids des semences décortiquées nécessaire pour un hectare, a été de 73,8 kg, alors qu'il était de 57,6 kg en 1954.

Ainsi, en incluant les réserves familiales, la totalité des semences mises en terre a été de l'ordre de 70.000 tonnes, pour une superficie de culture de l'ordre de 700.000 hectares, contre 720.000 hectares l'année précédente.

Il faut noter que les distributions de graines sélectionnées ont été en augmentant et ont dépassé 40.000 tonnes.

Au *Niger*, le déroulement de la traite 1955-1956 fut satisfaisant pour l'ensemble du territoire, puisque la récolte commercialisée, soit 96.000 tonnes, est la meilleure que le territoire ait connue. Ainsi qu'on le verra plus loin, les mesures mises en œuvre pour évacuer la production du Niger ont donné d'excellents résultats, qui ont une influence certaine sur l'expansion de cette culture.

Le résultat est sans doute dû d'abord aux conditions météorologiques qui furent excellentes, ensuite aux efforts de l'administration qui, par une propagande active, s'est efforcée depuis plusieurs années, et notamment par des dégrèvements sur le prix des transports des arachides exportées par Cotonou, qui représentent le cinquième de la production, de développer cette culture qu'elle considère comme la seule susceptible d'augmenter dans une notable proportion le revenu des habitants.

Les prix payés aux producteurs ont varié de 19,5 francs à 21,5 francs C. F. A., sauf dans l'extrême Sud, où ils se sont élevés jusqu'à 23 et 24 francs.

En ce qui concerne l'arachide du Niger, le principal problème réside dans les modalités de son évacuation sur Cotonou.

Il s'agissait, en effet, d'assurer l'évacuation d'une production croissante d'arachide. Habituellement, la plus grande partie de la récolte exportée était transférée par voie ferrée de Kano à Lagos. Cependant, le Nigerian Railway, déjà encombré, fixait des contingents à transporter (1).

En d'autres termes, le territoire ne pouvait augmenter sa production faute de voies d'évacuation suffisantes.

Cependant, la voie d'évacuation utilisant des territoires uniquement français, c'est-à-dire la voie ferrée jusqu'à Cotonou, présentait un inconvénient: il fallait trouver un fret de montée tendant à équilibrer la descente des arachides à exporter par Cotonou.

Une autre difficulté résidait dans le fait que l'utilisation du chemin de fer de la Nigeria était moins coûteuse que celle de la voie dahoméenne, tant pour les tarifs pratiqués que par la distance parcourue.

(1) Il convient de signaler que les difficultés soulevées par cette mesure ont actuellement disparu. Les quotas de tonnage, qui subsistent toujours, sont accordés sans restrictions en fonction des demandes du Niger.

C'est pourquoi il fallut créer la caisse de péréquation, de façon à ne pas créer d'inégalité entre les divers producteurs utilisant le port de Cotonou: la caisse de compensation des arachides et des transports du Niger, alimentée à la fois par un versement des exportateurs pour chaque kilogramme d'arachides commercialisé et par des versements du budget local nigérien (1) et dahoméen, ainsi que celui du gouvernement général de l'Afrique occidentale française.

Par ailleurs, le commerce local s'engagea à utiliser à la montée, et pour un tonnage équivalent à celui des arachides transportées à la descente, la voie ferrée.

L'opération, que les services administratifs ont mis progressivement au point depuis plus de trois ans, se révéla comme un succès: la campagne de la traite des arachides du Niger a porté sur près de 150.000 tonnes coque.

Sans doute convient-il d'indiquer que les circonstances climatologiques ont été particulièrement favorables cette année: néanmoins, les surfaces cultivées ont été en forte augmentation.

En *Afrique équatoriale française* il faut noter la progression de la culture de l'arachide: en Oubangui d'excellentes variétés donnent actuellement un rendement de 1.200 à 1.300 kilogrammes à l'hectare, supérieur à celui du Sénégal.

Mais surtout cette production est plus précoce que celle du Sénégal, puisqu'elle a lieu en août et septembre, si bien qu'elle arrive en France au moment de la soudure, c'est-à-dire trois mois avant les arrivages du Sénégal: elle bénéficie d'un écoulement facile et rémunérateur. Il convient toutefois de signaler que, par suite de la détérioration des pistes durant la saison des pluies, l'évacuation peut subir un certain retard.

Les prix de l'arachide ont été fixés, selon les localités, entre 10 francs et 15,50 francs pour les arachides en coque et entre 17 francs et 24 francs C. F. A. pour les arachides décortiquées.

Ces prix marquent une diminution légère pour les arachides en coque par rapport à la campagne 1955-1956 mais une augmentation (1 franc en moyenne) pour les arachides décortiquées.

Au *Tchad* la culture de l'arachide commence à se développer. La campagne 1955 a donné 6.000 tonnes d'arachides exportées contre 1.000 en 1954 et l'on espère 9.000 tonnes pour 1956.

Il s'agit là d'une production nouvelle pour l'Oubangui et très intéressante pour ce territoire. En effet, une partie de la récolte est traitée localement: en 1955, sur 3.884 tonnes commercialisées, 1.300 tonnes ont été traitées par les huileries locales.

2. Bois

Bien que les exportations soient en constante progression, les prix de revient restent trop élevés pour permettre d'imposer nos produits sur les marchés étrangers. Au surplus, l'Angleterre qui, jusqu'en 1952, importait une quantité appréciable de bois coloniaux a, depuis cette date, considérablement augmenté la production de la Côte de l'Or et de la Nigeria, dont la production a décuplé par rapport à la période d'avant guerre. Il en résulte non seulement la perte du marché britannique pour les bois originaires des territoires d'outre-mer français, mais également une vive concurrence sur les marchés étrangers tels que l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie. Les territoires britanniques bénéficient de conditions favorables en ce qui concerne la position géographique des exploitations, le coût du matériel d'équipement, le prix des carburants, les tarifs de chemin de fer, les frais de transit et, au taux actuel du change, le montant nominal des salaires.

En Côte d'Ivoire, la moitié de la forêt dense, environ cinq millions d'hectares, est exploitable. Si le marché de l'acajou y demeure prépondérant, son importance est en régression relativement à la production globale.

Exploitations en 1955:

Acajou: 35.000 tonnes (dont plus de 20.000 vers les U. S. A.).

Makoré: 29.000 tonnes.

Iroko: 18.000 tonnes.

Tiama: 8.700 tonnes.

Autres bois ronds divers: 78.000 tonnes.

(1) Le versement du budget local du Niger devait être égal à la ristourne du sixième sur les droits de sortie des arachides et huile d'arachide consentis par le budget général de l'Afrique occidentale française. Le Dahomey verse le montant de sa propre ristourne. Le Gouvernement général de l'Afrique occidentale française verse une subvention sur les ristournes des transports à longue distance.

L'accroissement des exportations porte principalement sur les bois de grumes bruts, ainsi que le fait apparaître le tableau suivant :

A. O. F. Côte d'Ivoire.	1953	1954	1955	
	Quantités en tonnes.		Quantités en tonnes.	Part exportée sur l'étranger.
1. Bois en grumes brut :				
Acajou	26.015	21.434	34.341	28.205
Divers	100.703	106.703	134.211	65.253
Total	126.718	130.870	168.552	94.458
2. Bois scié ou surtout équarri : acajou......	704	632	902	222
3. Bois déroulé ou filé.....	262	2	»	»
4. Placage ou contre-placage	»	»	6	6
Total général......	127.684	131.504	169.460	94.756

Source : Statistique du ministère de la France d'outre-mer.

Le marché intérieur absorbe presque tous les produits débités par les usines locales, mais ce marché est restreint et la majeure partie de la production des grumes est destinée à l'exportation.

En 1955, 44 p. 100 de ces exportations ont été dirigées sur la France (72.243 tonnes) et l'A. F. N. (2.395 tonnes) (1).

La composition de la clientèle étrangère a subi de légères modifications par suite de la concurrence ; les principaux pays importateurs sont :

Allemagne occidentale : 37.557 tonnes.
Etats-Unis : 20.526 tonnes (dont 20.083 tonnes d'acajou).
Hollande : 17.501 tonnes.

L'Angleterre n'a importé que 817 tonnes, en raison de l'énorme accroissement de production de la Gold Coast et de la Nigeria.

Parmi les produits exportés par la Côte d'Ivoire, les bois tiennent en tonnage la première place et atteignent en valeur le troisième rang avec 1.270.941.000 francs C. F. A.

Au Cameroun, où les produits de la forêt viennent en valeur au quatrième rang des exportations (derrière le cacao, le café et la banane), on note également que les ventes à l'étranger sont en forte progression, tant en quantité (16,6 p. 100 par rapport à l'année précédente) qu'en valeur (17,5 p. 100).

Le tableau ci-après fait toutefois ressortir que le progrès est surtout sensible pour les bois en grumes et, parmi ceux-ci, porte essentiellement sur les bois ronds communs, au détriment des bois fins (acajou), qui accusent une diminution :

CAMEROUN	1953	1954	1955	1955	
	Quantités en tonnes.			Valeurs en millions de francs C. F. A.	Part exportée sur étranger.
1. Bois en grumes fins : acajou...		14.350	12.058		
2. Bois en grumes communs : Azobé, Bongossi, Iroko, Ilomba et divers	47.253	44.324	59.827	465.037	52.772
Total	47.253	58.674	71.885	465.037	52.772
3. Bois débités.....	32.420	36.661	39.338	460.936	5.865
Total général.	79.673	95.335	111.223	925.973	58.637

Source : Statistique du ministère de la France d'outre-mer.

(1) *Bulletin statistique* de la Côte d'Ivoire.

Parmi les bois débités, l'azobé est le plus demandé soit en scié commun, soit surtout en traverses. Une intéressante application de l'azobé vient d'être faite pour la confection des éléments de roulement du métro sur pneus inauguré officiellement tout récemment. Ce résultat a été obtenu avec le concours du centre technique forestier tropical, qui a procédé aux études et défendu la cause du bois d'outre-mer vis-à-vis de la Régie autonome des transports parisiens.

On assiste au Cameroun comme en Côte d'Ivoire à l'évolution de la production qui, des bois d'ébénisterie, a tendance à se tourner vers des bois de scierie. Les sciages approvisionnent l'active consommation locale et sont de plus en plus recherchés en Europe.

On ne note pas d'évolution sensible quant aux pays acheteurs. L'Union française, qui a reçu 52.586 tonnes (1), soit 47,3 p. 100 des exportations, reste en tête. Viennent ensuite comme principaux acheteurs :

Allemagne : 18.805 tonnes, dont 18.775 tonnes en grumes.
Pays-Bas : 18.761 tonnes, dont 15.794 tonnes en grumes.
Belgique : 4.742 tonnes, dont 4.730 tonnes en grumes.

La production du Cameroun voit son prix de revient lourdement grevé par le coût des transports, qui ne peuvent se faire que par route ou voie ferrée. Par ailleurs, comme dans les autres territoires producteurs, le matériel, qui n'a pu être remplacé au cours des années difficiles, est arrivé à un état d'usure avancé. Une amélioration des prix sur les marchés extérieurs serait indispensable pour assurer l'avenir.

En Afrique équatoriale française, la forêt dense couvre environ 25 millions d'hectares. L'accroissement continu des exportations apparaît dans ce tableau comparatif en ce qui concerne les bois ronds, placages et contreplacages :

A. E. F.	1953	1954	1955	
	Quantités en tonnes.		Quantités en tonnes.	Part exportée sur l'étranger.
1. Bois en grume brut :				
Okoumé	311.213	390.609	489.906	303.409
Divers	54.141	82.243	129.271	104.263
Total	365.354	472.852	619.177	407.672
2. Bois équarri ou surtout scié :				
Okoumé	3.277	3.372	3.901	3.326
Divers	16.012	16.152	13.396	7.710
Total	19.289	19.524	17.297	10.946
3. Bois déroulé ou filé....	6.536	4.578	5.244	2.833
4. Placages, contreplacages..............	9.533	14.119	15.967	7.703
Total général......	40.712	511.373	657.685	429.154

En valeur, les exportations de bois ont rapporté près de 5.430 millions de francs C. F. A. (2).

L'Oubangui-Chari, qui touche à la grande forêt, compte une douzaine de scieries (3), mais l'exploitation de ses massifs éloignés de la mer est entravée par le coût des transports.

Le Moyen-Congo produit principalement du limba et de l'okoumé. Ce dernier qui, avant la guerre, était le plus exploité, a cédé la première place au limba. Les sciages, entièrement absorbés auparavant par les besoins intérieurs, font l'objet de demandes provenant de l'extérieur : 9.918 tonnes de bois sciés ont été exportées en 1955, ainsi que 874 tonnes de bois déroulés et panneaux agglomérés (2). Sous réserve d'un conditionnement soigné, ce marché pourrait se développer favorablement.

Le Gabon conserve son rang de premier territoire forestier d'outre-mer. L'okoumé s'y trouve encore, quoique de plus en plus difficilement, en peuplements homogènes. Cette essence, particulièrement recherchée pour ses qualités exceptionnelles comme bois de déroulage, fait l'objet d'un important commerce avec l'extérieur. En 1955, 62 p. 100 des exportations ont été

(1) *Bulletin économique* du Cameroun n° 12 *bis*.
(2) *Bulletin statistique* de l'Afrique équatoriale française, n° 22.
(3) *Moniteur officiel*, commerce et industrie, n° 1700.

dirigées vers l'étranger et spécialement vers l'Allemagne, qui en absorbe le tiers environ. Le maintien de ces débouchés, lié aux prix de vente, présente de nouveau de sérieuses difficultés. Déjà, en 1929, il fallut contingenter la production (1); en 1935, on dut stocker au Havre 40.000 tonnes en eau douce; en 1952 (malgré la création de l'office du bois d'Afrique équatoriale française en 1944), nouvelle crise; une baisse de prix permit la reprise des activités. Actuellement apparaît sur le marché une certaine réticence de la part des acheteurs et en particulier des acheteurs allemands. Par suite d'une disparité entre les taux de fret pratiqués par l'okoumé et les autres bois de déroulage (2), les importateurs ont constitué d'importants stocks de bois concurrents, au détriment de l'okoumé.

Cette opération a, en outre, été facilitée par le fait que certains bois d'origine étrangère jouissent de tarifs de transport préférentiels.

Il est d'autant plus intéressant de constater, malgré ces circonstances défavorables, que les exportations de 1955 ont été de 25,4 p. 100 supérieures à celles de l'année précédente et que la sage mesure de contingentement de 20 p. 100 à la production, prise en janvier 1956 par l'office du bois, a permis à cet office, au cours du premier semestre, de réceptionner 191.792 tonnes d'okoumé, contre 190.861 tonnes pour la même période de 1955 (3) et d'exporter 176.767 tonnes contre 175.043 tonnes (4). Parmi les principaux acheteurs, l'Allemagne se place au premier rang avec 81.079 tonnes, suivie de l'Union française (45.483 tonnes), de la Hollande (18.425 tonnes) de l'Angleterre (14.785 tonnes).

De leur côté, les dérogataires ont exporté, au cours de ce premier semestre, 40.221 tonnes et les industries locales ont traité 31.340 tonnes.

Ces perspectives sont encourageantes. Le marché du contreplaqué est toujours très actif, malgré la concurrence d'autres produits (panneaux agglomérés) et celle des matières plastiques. Malheureusement, l'exploitation devient de plus en plus onéreuse. Celle de la deuxième zone s'annonce comme devant être particulièrement ingrate (faible densité du bois et éloignement).

Grâce à l'évolution des méthodes d'exploitation, au développement des scieries et usines locales, la production des bois tropicaux a été jusqu'ici en accroissement constant; parallèlement augmentent la consommation intérieure et les exportations. Mais il faut compter avec la concurrence étrangère. Le niveau actuel des coûts de production ne permet pas un abaissement des prix de vente. Par ailleurs, les espoirs fondés il y a dix ans sur une augmentation des essences exploitées ont été déçus. L'expérience a montré que le marché ne peut absorber que la quizaine d'essences diverses actuellement commercialisées d'une façon régulière.

Tout en développant les programmes d'amélioration à long terme tels que l'enrichissement des peuplements forestiers et l'aménagement de nouvelles voies d'évacuation, il conviendrait de poursuivre activement les recherches tendant à l'utilisation industrielle de toutes les matières ligneuses produites par la forêt hétérogène. Ces recherches peuvent être dirigées vers la fabrication de pâte à papier que la France est obligée d'importer en quantité importante de l'étranger, ou vers la fabrication de cellulose qui est actuellement très recherchée par nombre d'industries. L'échec, explicable pour des raisons précises, de l'usine-pilote de Bimbresso, installée par la B. I. C. C., ne doit pas conduire à se désintéresser du problème. Celui-ci doit être repris avec méthode, en procédant aux études de laboratoire avant de construire l'usine et en attendant d'avoir résolu le problème de la pâte à papier avant d'aborder la fabrication du papier.

Il paraît, d'ailleurs, surprenant qu'en cette matière on n'ait jamais songé à tirer parti de l'expérience faite par une société privée installée au Tonkin avant 1914 qui, sans aucune subvention a, pendant plus de trente ans, fabriqué du papier de bambou dans des conditions techniquement et commercialement satisfaisantes.

Malgré le succès incontestable que représente le développement très important des exportations depuis la fin des hostilités comparativement à la période d'avant guerre, la situation de l'exploitation forestière dans les territoires d'outre-mer français demeure précaire. L'été 1956 a été marqué par une nette mévente du bois divers. Les débouchés de l'okoumé, tout au moins sur le marché allemand, ne sont pas assurés malgré l'avantage appréciable que constitue la réunion de la production entre les mains de l'office du bois de l'Afrique occidentale française.

(1) Marchés coloniaux, 14 novembre 1953.
(2) *Bulletin économique et financier*, banque Afrique occidentale.
(3) Marchés tropicaux, 6 octobre 1956.
(4) En raison des stocks existant fin 1955 le contingentement n'a produit ses effets qu'à partir du deuxième semestre 1956, ce qui explique l'anomalie apparente des chiffres ci-dessus.

Compte tenu de la concurrence de la production des territoires britanniques exportateurs d'essences identiques à celles de la Côte d'Ivoire et du Cameroun, susceptibles en outre d'être substituées à l'okoumé, les activités forestières des territoires d'outre-mer français ne seront maintenues à l'avenir que si le prix de revient peut en être abaissé. Cela implique une réduction du coût du matériel d'équipement, du prix des carburants, des frais portuaires, des taux des frets et des charges fiscales. Une mention spéciale doit être faite du problème des frets. Alors que la doctrine des pouvoirs publics condamne les ententes professionnelles et que le Gouvernement s'efforce d'imposer la stabilité des prix, il est paradoxal que celui-ci admette des « tarifs de conférence », qui se traduisent, entre le 1er janvier 1955 et le 30 avril 1956, par une hausse dépassant 25 p. 100 pour les bois en grumes et atteignant 40 p. 100 pour certaines catégories de bois travaillés.

3. Cacao

L'accroissement de la production et l'augmentation des exportations en quantité et en valeur maintiennent cette denrée, malgré l'inquiétante diminution du prix d'achat, parmi les produits clés de l'économie de l'Afrique noire.

Les producteurs, dont 95 p. 100 sont des autochtones, doivent cependant, plus que jamais, s'attacher à la recherche de la qualité qui, seule, leur permettra de lutter efficacement contre la concurrence britannique et brésilienne sur le marché mondial auquel ils sont astreints à recourir. En effet, la consommation de la métropole n'a atteint, en 1955, que 43.000 tonnes (1), alors qu'elle était de 72.000 tonnes en 1950 (2).

Le tableau ci-dessous indique les pourcentages de qualité réalisés par les deux principaux producteurs:

ANNÉES	POURCENTAGE supérieur.	POURCENTAGE courant.	POURCENTAGE limite.	POURCENTAGE non-conforme.
Côte d'Ivoire.				
1952	12	61	27	»
1953	10,5	45,5	44	»
1954	6,5	61	32,5	»
1955	2,1	66	30,9	1
Cameroun.				
1953	19	57	21	3
1954	22	50	24	4
1955	25	34	33	8

Il en ressort que le Cameroun obtient des résultats encourageants en qualité supérieure, mais que le pourcentage en « limite » est encore trop élevé.

Quant à la Côte d'Ivoire, l'abaissement continue de qualité crée une situation très inquiétante pour l'avenir.

Le tonnage exporté en 1955 est nettement supérieur à celui de l'année précédente; malheureusement, la valeur des exportations, par suite de la baisse des cours, n'a pas suivi la même progression, ainsi que le fait apparaître le tableau comparatif suivant, où figure également le prix moyen annuel des transactions.

TERRITOIRES	EXPORTATIONS 1953 Quantité — Tonnes.	EXPORTATIONS 1953 Valeur. — Millions de francs C. F. A.	EXPORTATIONS 1954 Quantité — Tonnes.	EXPORTATIONS 1954 Valeur. — Millions de francs C. F. A.
Afrique occidentale française, Côte d'Ivoire	71.695	7.881	52.704	8.833
Cameroun	68.753	(*)	50.032	8.277
Togo	7.823	983	12.633	2.330
Afrique équatoriale française, Gabon	3.560	361	1.509	251
Total	151.831	»	116.878	19.691

(*) Chiffres non parvenus.

(1) Dont 33.000 tonnes des P. O. M. U. F.
(2) Dont 65.000 tonnes des P. O. M. U. F.

TERRITOIRES	EXPORTATIONS 1955			
	Total.		Prix moyens des transactions. — Le kg.	Part exportée sur l'étranger — Tonnes.
	Quantité. — Tonnes	Valeur. — Millions de francs C. F. A		
Afrique occidentale française, Côte d'Ivoire	75.210	11.060	147	55.788
Cameroun	55.593	8.128	146,2	44.116
Togo	14.154	2.209	156	11.796
Afrique équatoriale française, Gabon	2.739	391	142,7	8
Total	147.696	21.788	147,9	111.708

Les exportations à destination de l'étranger sont en nette augmentation par rapport à l'année précédente, notamment celles dirigées par la Hollande et l'Allemagne.

En 1954, le tonnage exporté vers l'étranger s'élevait à 74.913 tonnes, alors qu'il atteint 111.708 tonnes en 1955.

Peu de changements sont intervenus dans la nomenclature des pays importateurs. Pour quelques marchés qui se sont fermés (Japon, Turquie, Syrie, Uruguay, Israël), d'autres se sont créés (Hongrie, Norvège, Espagne, Canada).

La situation comparative des principaux importateurs pour les deux dernières années est la suivante:

PAYS	1954	1955
	Tonnes.	Tonnes.
Hollande	2[illegible].635	45.758
U. S. A	22.356	33.772
Italie	8.187	8.844
Allemagne	5.560	12.797
Angleterre	3.387	3.857
U. R. S. S.	1.903	3.007

Au *Cameroun*, malgré la baisse des cours, le cacao représente encore en valeur la moitié des exportations de tout le territoire (49,1 p. 100). Grâce à l'augmentation des superficies complantées (de 155.000 hectares en 1953 à 186.000 hectares en 1954), la production progresse en quantité et permet d'exporter, en 1955, 55.593 tonnes, soit 8.128 millions de francs C. F. A. A ce chiffre des exportations doivent être ajoutées plus de 2.000 tonnes de beurre de cacao traité sur place.

Pour remédier à la diminution constante au cours de l'année du prix d'achat du cacao, le haut commissaire a pris, en début de traite, un arrêté supprimant la taxe spéciale perçue sur le cacao de qualité inférieure, tout en augmentant la prime accordée aux cacaos supérieurs, qui représentent un quart de la production du Cameroun. Puis, le 16 décembre 1955, un décret a créé une caisse de soutien du cacao.

Outre ces mesures administratives et grâce aux possibilités offertes par le plan, le Cameroun compte encore accroître sa production et améliorer la qualité de ses produits. Il est permis de penser que ces facteurs favorables conjugués viendront compenser les inconvénients dus au niveau peu élevé des cours pratiqués sur le marché.

En *Côte d'Ivoire*, bien que les tableaux statistiques fassent apparaître une nette augmentation de la production et des exportations, tant en quantité (75.210 tonnes contre 52.704 tonnes en 1954) qu'en valeur (11.060 millions de francs C. F. A. contre 8.823 en 1954), la chute des cours du cacao a pesé lourdement sur le marché. Aussi a-t-on été amené à créer également une caisse de stabilisation des cours du cacao.

La situation est plus satisfaisante au *Togo*, où 14.154 tonnes, représentant plus de 2 milliards, soit 57 p. 100 de la valeur totale des exportations, ont été vendues à l'extérieur. Ce résultat est dû à l'accroissement de la production, au maintien de la qualité et, il faut le reconnaître, aux apports effectués par les producteurs des territoires britanniques voisins attirés par les hauts prix pratiqués au Togo par rapport à ceux payés par les Marketing boards, lors de la hausse des cours mondiaux.

L'amélioration des routes secondaires de desserte des zones agricoles prévue au plan ne pourra que faciliter les conditions de la production.

Au *Gabon*, par suite de l'anormale durée de la saison sèche qui a retardé le développement des cabosses et malgré les efforts réalisés pour l'extension des exploitations, la campagne 1954-1955 a été médiocre.

Il en résulte une diminution du revenu des paysans africains du Woleu n'Tem.

Mais on peut espérer, malgré le climat défavorable dû à la baisse des cours, augmenter la production en intensifiant le rythme d'accroissement des plantations.

***

Le marché du cacao a été marqué par une brusque hausse des cours au début de 1954. Ce mouvement n'a été que de courte durée puisque, dès le mois d'août, on enregistrait une baisse brutale, sinon très forte, mais dont la tendance s'est maintenue au cours de l'année 1955.

Le tableau des prix moyens pratiqués à Abidjan est significatif.

CACAO EN FÈVES	1954		1955		
	31 mars.	30 juin.	31 mars.	30 juin.	30 sept.
Francs C. F. A. par tonne	182.160	196.850	163.800	142.050	113.000

Origine: déclarations en douane.

Parmi les causes qui sont à l'origine de ce mouvement de baisse, on peut retenir:

— La diminution de la consommation mondiale due aux prix élevés pratiqués en 1954;

— L'accroissement des stocks mondiaux;

— L'annonce d'une très forte récolte au Brésil, au Nigeria et au Gold Coast. Dans ce territoire, le chiffre des prévisions faites en décembre, qui atteignait 220.000 tonnes, serait déjà dépassé.

Le marché du cacao est directement placé sous l'influence de la production britannique (en moyenne 50 p. 100 des exportations mondiales) et des importations faites par les Etats-Unis, qui absorbent 25 à 30 p. 100 de la totalité des exportations. Le marché métropolitain doit donc subir les cours imposés par ce marché mondial auquel il est étroitement lié, puisque plus de 60 p. 100 de la production française doit être écoulée à l'étranger.

On ne peut songer, pour remédier à cet état de fait, ni au stockage que ne supporte pas le cacao, ni à la recherche de débouchés vers un marché intérieur insuffisant ou non organisé. Il ne semble pas possible de créer, dans la période actuelle, des organismes similaires au Marketing Boards, même si l'on fait abstraction de la méfiance des entreprises privées à leur égard, car ces organismes ne disposeraient d'aucune réserve au moment où ils devraient faire face à des déficits souvent très importants. Mais il pourrait paraître opportun d'envisager dès à présent l'étude de l'organisation de semblables institutions susceptibles de rendre d'appréciables services et dont la création pourrait être envisagée aussitôt que les conditions du marché le permettraient.

Si l'on veut donc éviter dans l'immédiat que le producteur ne s'éloigne d'une culture indispensable à l'équilibre économique des territoires intéressés, il semblerait nécessaire de recourir à des mesures permettant:

1° D'abaisser les prix de revient à la production telles que, par exemple, l'amélioration du réseau de commercialisation et la revision de certains droits de sortie;

2° De soutenir plus efficacement les prix à la production.

Ces mesures, dont le but est d'améliorer dans l'immédiat la situation devant laquelle la crise actuelle a placé les producteurs, ne doivent pas faire négliger les efforts qu'il convient de réaliser afin de pouvoir soutenir la concurrence étrangère sur le marché mondial.

*
**

Même si le prix d'achat du cacao doit encore se maintenir à un niveau relativement bas, la position de la production française ne doit pas inspirer un pessimisme excessif étant donné le volume des exportations; au surplus, cette position peut être notablement améliorée en agissant:

— Sur la quantité, par le rajeunissement des vieilles plantations (notamment en Côte d'Ivoire, où 30 p. 100 des arbres ont plus de vingt-cinq ans) et par une extension rationnelle des nouvelles plantations;

— Sur la qualité, par le développement de la lutte phytosanitaire et un meilleur conditionnement des produits; enfin sur le rendement, par des pratiques culturales plus rationnelles et un meilleur entretien des cacaoyères.

La position statistique du cacao n'est pas mauvaise et la situation du marché mondial peut être considérée comme favorable. On peut raisonnablement s'attendre à un accroissement de la demande; il convient donc d'améliorer la production pour maintenir l'équilibre qui, jusqu'à l'heure actuelle, a caractérisé le marché de cette denrée.

Les derniers résultats de la campagne qui vient de s'achever pour l'ensemble de l'Afrique noire ne sont guère encourageants; la production aurait en effet baissé de 14.000 tonnes. Ce résultat, joint à la chute des cours, risque de provoquer un abaissement du niveau de vie du producteur.

La tendance future des cours du cacao.

L'importance de la production de cacao pour les territoires d'outre-mer donne un intérêt tout particulier à la tendance future des cours du cacao et à son évolution.

Si la consommation mondiale du cacao a tendance à s'améliorer, elle ne le fait que lentement; le redressement est plus rapide aux Etats-Unis. Pour l'année 1956, on peut espérer un accroissement de la consommation mondiale de l'ordre de 10 p. 100 par rapport à 1955, ce qui correspondrait à une consommation de l'ordre de 770.000 tonnes.

Malheureusement, les approvisionnements, évalués à 813.000 tonnes, suffisent à la demande et il n'est guère probable que les stocks accumulés en 1954 soient réduits.

En définitive, il est raisonnable, étant donné l'ampleur de la production mondiale et des stocks accumulés, de ne pas s'attendre sur le marché mondial à un redressement des cours de quelque ampleur.

L'instabilité des cours du cacao constitue donc un facteur constant du marché du cacao. Il tient essentiellement aux raisons suivantes:

— Le nombre restreint de pays producteurs et l'existence de deux gros pays producteurs: Côte occidentale d'Afrique et Brésil. L'Amérique du Sud, qui contrôle une production de 240.000 tonnes annuellement, soit 32 p. 100 de la production mondiale, peut pousser à la hausse ou à la baisse soit en ralentissant les ventes, soit en les accélérant.

Par ailleurs, la dévaluation d'une monnaie comme celle du cruzeiro au Brésil, en 1954, faussa complètement le marché et donna le signal de la baisse générale de cette denrée.

— La spéculation est inhérente au marché du cacao, qu'elle soit le fait du vendeur ou de l'acheteur. Une baisse sensible de la production dans un des pays producteurs, ou même la seule crainte d'une baisse, poussent les utilisateurs à constituer des stocks par crainte de manquer de matière première, et les vendeurs profitent de cette occasion pour accroître leurs prix.

Par ailleurs, si les prix montent à un niveau que les utilisateurs importants jugent excessif, ces derniers ont tendance à diminuer le volume de leurs achats pour mélanger au beurre de cacao des produits de remplacement moins onéreux.

En ce qui concerne plus particulièrement l'Union française, il semble bien que la forte hausse des prix ait découragé les consommateurs métropolitains. En effet, les importations de cacao, qui s'élevaient à 66.000 tonnes en 1949, se sont abaissées à 51.000 tonnes en 1954 et 43.000 tonnes en 1955.

Pour la fin de l'année 1956 et le début de 1957 il ne faut d'ailleurs pas croire à un accroissement sensible de nos achats; en effet, les stocks en entrepôt (fin août 1956) s'élevaient à 124.034 tonnes, alors qu'en 1955 et à la même époque ce stock n'était que de 114.888 tonnes.

Actuellement, la consommation de cacao de la métropole a rejoint et même légèrement dépassé celle d'avant guerre. S'il est permis d'espérer que cette consommation peut être encore augmentée dans une certaine mesure, il n'en subsiste pas moins que cette augmentation de consommation reste extrêmement modeste et que les territoires d'outre-mer sont obligés, pour écouler leur production et l'augmentation éventuelle de leur production, de s'adresser au marché mondial; de ce fait du prix international auquel est vendu ce produit dépend en grande partie la prospérité du Cameroun et de la Côte d'Ivoire.

4. Café

Cultivé sur environ 350.000 hectares, dont 80 p. 100 aux mains des autochtones, il constitue une des principales sources de richesse de l'Afrique noire, qui se classe au troisième rang des producteurs mondiaux, derrière le Brésil et la Colombie.

Parmi les consommateurs, la métropole et l'Union française tiennent la seconde place; les Etats-Unis, qui viennent en tête, importent chaque année près de 50 p. 100 de la production mondiale.

La baisse des cours a également touché cette denrée et provoqué des perturbations sur le marché. Les exportations en quantité sont cependant en progression constante, notre meilleur client restant les Etats-Unis qui, en 1955, ont importé 19.056 tonnes contre 16.923 en 1954.

Le tableau ci-dessous donne la situation des exportations au cours des trois dernières années.

TERRITOIRES	EXPORTATIONS 1953		EXPORTATIONS 1954	
	Quantité. — Tonnes.	Valeur. — Millions de francs C. F. A.	Quantité. — Tonnes.	Valeur. — Millions de francs C. F. A.
Côte d'Ivoire	51.095	10.014	88.301	17.730
Guinée	4.581		6.063	
Dahomey	764		544	
Total: Afrique occidentale française	56.440		94.908	
Togo	2.834	496	4.086	820
Afrique équatoriale française	2.725	451	4.920	954
Cameroun	9.626	1.847	11.397	2.401
Totaux	71.634	12.808	115.311	21.905

TERRITOIRES	EXPORTATIONS 1955			
	Total.		Prix moyen des transactions.	Part exportée sur l'étranger
	Quantité. — Tonnes.	Valeur. — Millions de francs C. F. A.	— Le kg.	— Tonnes.
Côte d'Ivoire	84.796	13.537	142,4	11.014
Guinée	9.330			
Dahomey	933			
Total: Afrique occidentale française	(1)95.059			
Togo	3.853	543,5	141	5
Afrique équatoriale française	3.443	485	140,8	53
Cameroun	13.918	2.321,8	166,8	444
Totaux	116.273	16.887,3	147,75	11.511

(1) Dont 61.605 tonnes sur la métropole et 22.420 tonnes sur l'Afrique française noire.

La valeur des exportations, par contre, a subi les conséquences du fléchissement des cours dû à la dévaluation du cruzeiro brésilien et à la surproduction. Ce mouvement de baisse apparait dans le tableau des prix moyens à l'exportation pratiqués à Conakry.

CAFÉ ROBUSTA CLASSÉ	1954		1955		
	31 mars.	30 juin.	31 mars.	30 juin.	30 sept.
Francs C. F. A. par tonne	189.630	200.930	158.300	146.500	150.700

D'après déclarations en douanes.

Mais cette situation ne doit pas inquiéter outre mesure, car même au cas où les cours atteindraient le niveau considéré comme le revenu minimum pour le producteur, il serait encore possible d'intervenir pour améliorer la position commerciale du café, qui a l'avantage, sur le cacao, d'être moins soumis aux fluctuations du marché mondial. Le café peut, en effet, être stocké et surtout ce produit est écoulé sur le marché intérieur dans une proportion atteignant environ 80 p. 100. Des mesures de protection peuvent donc être appliquées.

Déjà certaines mesures sont prises pour aider la production et soutenir les cours:

— Comme il a déjà été indiqué, création, par décret-loi du 14 octobre 1954, de caisses de stabilisation dans les principaux pays producteurs: Côte d'Ivoire, Guinee, Cameroun, Afrique équatoriale française.

— Relèvement des droits de douane sur les cafés importés de l'étranger;

— Interdiction d'importation de cafés étrangers de qualités reconnues inférieures;

— Jumelage des exportations pour le café Robusta, ce qui non seulement permet de répartir l'incidence des exportations entre tous les exportateurs, mais surtout évite, sur le marché intérieur, un excès d'offre qui risquerait d'accélérer l'effondrement des cours;

— Aide à l'exportation à l'étranger;

— Réduction des valeurs mercuriales de sortie;

— Augmentation du stockage.

Mais ces mesures, si avantageuses qu'elles soient pour les producteurs, ne peuvent, par elles-mêmes, suffire à rendre compétitifs les prix à l'exportation, qui restent fonction du prix de revient. Or, le prix de revient à la production, déjà trop élevé, est encore grevé par la lourde servitude financière qu'imposent les droits de sortie. Ces droits, sur lesquels reposent souvent la plupart des budgets des territoires, constituent un réel obstacle à l'expansion économique. On peut se demander s'il ne conviendrait pas de les ramener à un taux plus raisonnable.

***

En *Afrique occidentale française*, les exportations atteignent 95.059 tonnes, dont 11.004 tonnes dirigées sur l'étranger. Le rapprochement de ce chiffre avec celui de l'année 1953, qui n'était que de 56.440 tonnes, montre le progrès accompli.

La valeur des exportations de café atteint 18 milliards de francs C. F. A., soit 30 p. 100 des exportations totales de l'Afrique occidentale française (58,3 milliards en 1954).

En légère baisse sur l'année précédente, la Côte d'Ivoire a cependant exporte 84.796 tonnes. Pour remédier aux mauvaises conditions du marché, deux arrêtés du 16 décembre 1955 ont fixé les conditions du stockage et de soutien des prix d'achat aux producteurs. Pendant l'année en cours, les opérations de stockage peuvent éventuellement être poursuivies, la caisse de stabilisation ayant reçu une dotation d'un milliard de francs à cette fin. Une meilleure organisation des méthodes de travail serait souhaitable; il y aurait également intérêt à développer les installations de conditionnement des produits déjà existants pour améliorer la valeur des lots destinés à l'exportation en procédant au nettoyage, triage et homogenéisation de ces lots.

En Guinée, les exportations ont pratiquement doublé en deux années, grâce au service du conditionnement et le classement des diverses qualités permettant l'exportation de lots homogènes.

Au *Cameroun*, le café constitue le deuxième produit d'exportation du territoire. La totalité des quantités exportées en 1955 marque un gain de 22 p. 100 sur 1954, mais les exportations sur l'étranger sont en régression et ne représentent plus que 3,2 p. 100 des exportations totales, contre 5,7 p. 100 en 1954.

La valeur des exportations, malgré l'accroissement des tonnages, est inférieure de 80 millions aux résultats de 1954.

Cependant, un accroissement de la production est souhaitable et l'extension des plantations est envisagée dans les régions du Mungo et du Mbam. Le rendement sera amélioré par la généralisation des mesures phyto-sanitaires et l'exploitation facilitée par l'ouverture de pistes dans les régions à vocation caféière.

En *Afrique équatoriale française*, la production a accusé une légère baisse, mais la campagne prochaine sera marquée par l'entrée en production de 2.000 hectares plantés depuis 1952 en remplacement de 1.300 hectares de vieilles plantations abandonnées.

***

Les perspectives d'avenir demeurent, dans l'ensemble, favorables pour cette denrée, dont l'écoulement offre encore relativement peu de difficultés et s'effectue à des prix qui, même au niveau actuel, sont encore acceptables.

Les producteurs, toutefois, doivent s'efforcer:

— D'accroître la production, en recherchant plutôt à améliorer le rendement qu'à étendre les surfaces complantées;

— D'améliorer la qualité par une pratique des méthodes de culture plus rationnelles;

— D'améliorer le conditionnement des produits par la présentation de lots homogènes, afin d'augmenter le trop faible écart des prix pratiqués entre les diverses qualités et de diminuer les variations de prix entre les mêmes produits d'origine différente. (La différence de cotation entre un Robusta supérieur Guinée et Côte d'Ivoire a atteint jusqu'à 35 francs métropolitains le kilogramme; actuellement, elle est encore de l'ordre de 15 francs.)

La culture du café est en pleine expansion et le marché intérieur ne suffit désormais plus à absorber la production d'outre-mer. Si l'on veut éviter que le problème de l'écoulement de la production, que l'application des mesures préconisées doit faciliter, ne prenne dans un proche avenir un caractère d'une gravité certaine, il faut dès maintenant entreprendre l'étude des solutions propres à le résoudre.

Il ne semble pas que ces solutions doivent être recherchées dans l'application de mesures de protectionnisme plus strictes que celles actuellement en vigueur. Ce procédé, pour attrayant qu'il puisse paraître par sa simplicité, présente de graves inconvénients:

— Pour le consommateur, qui risquerait de se trouver désarmé devant une hausse spéculative due à un monopole de fait.

— Pour le producteur, qui ne serait pas assuré de l'écoulement de sa production, la consommation étant très variable selon les prix pratiques.

— Pour les échanges avec l'étranger, des importations de certaines qualités de café sont encore justifiées: l'Arabica est nécessaire pour améliorer le goût de nos Robusta: des cafés peu coûteux et de qualité inférieure à notre production sont consommés en grande quantité dans le Nord de la France. D'autre part, les importations de café conditionnent une part importante de nos exportations. (La France a exporte pour cinquante milliards de francs à ses principaux fournisseurs de café, en 1954.)

Il parait préférable de s'orienter vers des solutions tendant à assurer:

— Une meilleure organisation du marché intérieur, dont l'importance permet de maintenir l'équilibre des prix dans les pays producteurs;

— Une production de qualité qui, protégée par des mesures d'intervention raisonnables, devrait assurer la consolidation des marchés existants et permettre la conquête de nouveaux débouchés à l'extérieur.

Une réglementation souple et adaptée à chaque territoire doit être recherchée en étroite coopération entre les représentants du secteur prive et du secteur public. A cette fin, pourrait être utilement réuni le comité interprofessionnel consultatif du café créé par arrêté du 16 décembre 1955.

5. Banane

L'exportation de cette denrée dont la commercialisation est soumise à des conditions particulièrement délicates et impératives est en progression constante tant en quantité qu'en valeur.

Le tableau comparatif suivant fait ressortir cette progression:

BANANES FRAICHES	1953		1954	
	Quantité — Tonnes.	Valeur — Millions de francs C. F. A	Quantité — Tonnes.	Valeur. — Millions de francs C. F. A
Guinée	68.990	1.427	83.251	1.581
Côte d'Ivoire	24.168		20.939	
Total: Côte d'Ivoire	93.158	1.427	104.190	1.581
Cameroun	75.807	(1)	73.704	1.186,6
Total général	168.965	»	177.894	2.767,6

BANANES FRAICHES	1955		
	Quantité. — Tonnes.	Valeur. — Millions de france C. F. A.	Part exportée sur l'étranger
Guinée	98.001	1.892	7.012
Côte d'Ivoire	26.358		
Total: Côte d'Ivoire	124.959	1.892	7.012
Cameroun	76.163	1.229,3	14.544
Total général	201.122	3.121,3	21.646

(1) Chiffre non parvenu.

Source: Statistiques douanières.

Au cours de l'année 1955, 89,24 p. 100 des exportations ont été dirigées sur la métropole et l'Afrique française noire. La part restante exportée sur l'étranger se répartit comme suit:

PAYS	QUANTITÉ en tonnes.	PROVENANCE
Suède	11.726	Cameroun.
Italie	5.460	A. O. F.
Norvège	1.613	Cameroun.
Danemark	1.071	A. O. F.: 590 tonnes. Cameroun: 481 tonnes.
Perse	656	A. O. F.
Allemagne	613	A. O. F. 394 tonnes. Cameroun: 219 tonnes.
Angleterre	505	Cameroun.

Malgré ces résultats, qui peuvent être considérés comme encourageants, les producteurs eprouvent de l'inquiétude en raison de l'amplitude des fluctuations des cours qui, après avoir atteint l'indice 117 en mai 1955, sont tombés à 72,1 en décembre, pour remonter à 134,6 en avril 1956 (1).

Au Cameroun, la banane qui, en 1938, n'occupait que la quatrième place des exportations en quantité, est passée aujourd'hui au premier rang. Le chiffre des exportations, dont 80 pour 100 son dirigées sur la métropole, semble encore inférieur à la capacité de production du territoire. Au début de la dernière campagne, les exportations ont été gênées par le manque de fret puis, en fin d'année, ralenties par la réduction des envois recommandés par le comité interprofessionnel bananier, en vue de remédier à la baisse des cours.

(1) Indice des prix de gros sur le marché zone franc I. N. S. E. E.

En outre, ce territoire a exporté 50 tonnes de bananes séchées en presque totalité sur la France, mais il ne semble pas que ce produit, dont le prix de revient est élevé, offre des débouchés intéressants.

En Côte d'Ivoire, la culture des bananiers est en pleine évolution, tant par son extension que par la nouvelle orientation de sa production. Ce territoire, comme la Guinée, ne produisait que la variété *musa sinensis*, dont la fragilité exige, pour le transport, un emballage spécial et coûteux. Actuellement, sous l'impulsion de la station de l'institut des fruits et agrumes coloniaux d'Azaguié, il semble que les producteurs s'orientent vers la culture de variétés plus robustes: bananes Poyot ou « gros Michel ». Par ailleurs, des essais ont été entrepris, sur l'initiative de la « Cobafruit », en février 1956, pour améliorer le transport « vrac-nu » par l'emploi d'un emballage en matière plastique (polyéthylène).

Les exportations de la Guinee sont en progression constante et atteignent le chiffre de 98.001 tonnes en 1955. Il est regrettable que le rendement à l'hectare (entretien insuffisant des plantations, ravages causés par les parasites) ne suive pas la courbe croissante des superficies cultivées. Couvrant 3.500 hectares en 1947, la bananeraie guinéenne a atteint le chiffre de 4.400 hectares en 1953 (1). Cette extension est particulièrement intéressante parce que, en majeure partie, elle est le fait des planteurs africains qui, en Guinée comme au Cameroun, se sont tournés vers cette production à la fin de la dernière guerre.

Au Cameroun, la part des planteurs africains dans les exportations était de 4 p. 100 en 1947, elle dépasse 50 p. 100 à l'heure actuelle (2). En Guinée, entre 1948 et 1953, le nombre des planteurs africains est passe de 422 à 824 (1).

La crise de fin 1955 a été vivement ressentie par les planteurs guinéens, qui se sont résignés à réduire leurs exportations pour faire remonter les cours, mesure qui, pour efficace qu'elle soit, ne peut cependant être considérée que comme un expédient exceptionnel. Les pouvoirs publics se sont justement inquiétés de cette situation et, pour aider les producteurs à franchir ce mauvais pas, ont-ils ouvert au début de l'année un crédit de 100 millions de francs C. F. A. à la Caisse de crédit agricole pour être mis à la disposition des planteurs par contrats individuels. Ces avances doivent être amorties par des prélèvements sur les fruits exportés.

Il convient, en outre, de signaler les efforts intéressants entrepris pour lancer la culture de la banane dans la vallée du Niari.

***

La production de la banane est en augmentation et les années à venir devraient encore être vraisemblablement marquées par une progression de cette production tant en quantité qu'en qualité. Cette production accrue, qui n'entraîne pas pour autant une augmentation de la consommation, a provoqué chez les planteurs une certaine inquiétude: la surproduction. Inquiétude qui vient s'ajouter aux graves soucis causés par la variation des cours et aux difficultés rencontrées dans l'organisation des circuits commerciaux.

Il paraît évident que l'écoulement de la production deviendra de plus en plus délicat du fait que le marché approche de son point de saturation. On peut espérer augmenter encore quelque peu les possibilités d'absorption de la métropole par une meilleure organisation de son marché, notamment la distribution et le maintien de protection douanière (la banane, qui n'entre pas dans les produits libérés des échanges, est actuellement protégée par un droit de douane de 20 p. 100); mais il n'en reste pas moins que c'est sur les marchés étrangers qu'il faudra de plus en plus chercher à écouler le surplus de la production, les industries dérivées, bananes séchées ou poudre de banane, ne devant normalement utiliser que des produits impropres à l'exportation.

Il s'agit donc de defendre nos débouchés actuels et d'en conquérir de nouveaux. Or, des prix de revient trop élevés à la production et surtout au stade du transport nous placent en position défavorable par rapport aux pays producteurs concurrents: Amérique centrale, Amérique du Sud, Canaries...

L'action à mener doit tendre à rendre au prix de revient son caractère compétitif. Pour lutter efficacement sur les marchés étrangers, il convient de renforcer la politique d'union

(1) Réalités africaines: juillet 1955.
(2) Revue internationale des produits coloniaux: janvier 1956.

entre les multiples organismes professionnels intéressés. C'est dans ce but qu'a été créé, en février 1951, le comité interprofessionnel bananier. C'est également pour répondre à cet impératif qu'en janvier 1956 le commissariat général au plan a organisé, sur l'initiative du ministre de la France d'outre-mer, une conférence sur la production bananière de l'Union française.

Du producteur au consommateur, la banane est soumise au jeu de la spéculation. L'écoulement de ce produit réclame une réorganisation complète du marché. Des sacrifices doivent être consentis à tous les échelons; non seulement, un esprit de discipline doit être instauré entre producteurs, mais intermédiaires et mûrisseurs doivent être disposés à réduire temporairement leurs marges bénéficiaires. Ce n'est qu'à ce prix que l'on peut espérer augmenter les débouchés, notamment sur les marchés étrangers.

6. Coton

La campagne cotonnière pour l'ensemble des pays de l'Afrique noire, qui s'était élevée en 1954-1955 à 42.800 tonnes, se monte, pour la campagne 1956-1957, à 41.200 tonnes.

En fait, les trois quarts de cette production proviennent de l'Afrique équatoriale française, le complément en étant fourni par le Dahomey, la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta et le Soudan.

1° *En Afrique occidentale française.*

La production commercialisée passe à 8.320 tonnes de coton graine, soit une augmentation de 70 p. 100 sur l'année précédente et à laquelle il faut ajouter la récolte de l'office du Niger commercialisée par ses soins, soit 2.890 tonnes.

Ce résultat constitue un progrès car, depuis 1952, le tonnage commercialisé allait en décroissant:

7.100 tonnes en 1952.
5.200 tonnes en 1953.
4.900 tonnes en 1954.

La production par territoire s'établit comme suit pour la campagne 1955-1956:

Côte d'Ivoire: 4.000 tonnes.
Dahomey: 2.295 tonnes.
Soudan: 1.135 tonnes.
Haute-Volta: 890 tonnes.
Total: 8.320 tonnes.

Ces chiffres sont à rapprocher des objectifs fixés lors de la conférence cotonnière de Dakar en juin 1952. L'Afrique occidentale française devait produire 9.000 tonnes, se décomposant comme suit:

Dahomey: 2.000 tonnes.
Côte d'Ivoire: 3.000 tonnes.
Haute-Volta: 3.600 tonnes.
Soudan: 400 tonnes.

La cause de l'amélioration de la production est due:

— Pour la zone intérieure, outre les bonnes conditions climatiques et sanitaires, la stabilité des prix payés aux producteurs et l'effort de la C. F. D. T. (1).

L'augmentation de la production dans la zone Allen a été importante et passe de 700 tonnes à 1.700 tonnes, alors que le rendement augmentait de 59 à 142 kilogrammes par hectare.

— Pour la zone côtière (Côte d'Ivoire, Moyen-Dahomey), l'amélioration de la production passait de 3.800 à 6.000 tonnes; elle est due probablement à de bonnes conditions climatiques et sanitaires.

Aussi faut-il tenir ces résultats comme épisodiques et estimer que la situation reste précaire, surtout dans la zone « Isban ». Les conditions de commercialisation restent défectueuses dans cette zone. Divers facteurs y contribuent: transactions tardives et défaut de triage, irrégularité des intermédiaires.

Dans ces conditions, l'exportation du coton de cette zone devient difficile si l'on veut conserver des conditions de prix satisfaisantes.

(1) Compagnie française pour le développement des fibres textiles.

Pour l'ensemble de l'Afrique occidentale française, on compte atteindre, pour la campagne 1956-1957, une production de 11.000 tonnes, l'augmentation provenant principalement de la zone Allen. L'ensemble des secteurs contrôlés par la C. F. D. T. s'étendrait sur 47.000 hectares et produirait 7.800 tonnes, avec un rendement moyen de 165 kilogrammes à l'hectare.

L'Afrique occidentale française semble donc en bonne voie pour atteindre l'objectif assigné par la conférence de Dakar, soit 22.000 tonnes en 1960.

2° *Le Cameroun.*

Au Cameroun, la production du coton est continue. Il est cultivé dans le Nord-Cameroun, où les seules richesses étaient constituées par les cultures vivrières, l'élevage et l'arachide.

Il s'agit d'une culture extensive, pratiquée dans le cadre traditionnel de la plantation familiale: les surfaces cultivées varient entre 600 et 2.500 mètres carrés. Le rendement est également variable d'une région à l'autre et s'établit, selon la nature du terrain, entre 250 et 600 kilogrammes de coton graine à l'hectare.

La progression de la production est la suivante:

Campagne 1952-1953: 4.550 tonnes de coton graine.
Campagne 1953-1954: 7.060 tonnes de coton graine.
Campagne 1954-1955: 16.054 tonnes de coton graine.

3° *Afrique équatoriale française.*

a) Haut-Tchad. — Les tonnages de coton graine commercialisés au cours de la campagne 1955-1956 se sont élevés à 69.806 tonnes, alors que la campagne 1954-1955 avait donné un meilleur résultat (71.308 tonnes). Les superficies plantées étaient passées de 222.982 hectares à 230.511, soit une progression de l'ordre de 5 p. 100, mais la durée des pluies et l'ampleur inhabituelle des inondations dans certaines zones, notamment au Moyen-Chari, ont fait tomber le rendement moyen à l'hectare à moins de 300 kilogrammes.

Cependant, dans la région de Logone et Mayo-Kebbi, le rendement à l'hectare a été amélioré, passant de 319 kilogrammes graine en 1954-1955 à 340 kilogrammes graine en 1955-1956.

b) En Oubangui. — La campagne cotonnière 1955-1956 a donné des résultats inférieurs à ceux de la campagne précédente, soit 41.200 tonnes contre 42.800 tonnes en 1954-1955.

Il faut signaler que cette diminution de production n'est pas due à des conditions climatiques défavorables, qui ont certes existé, surtout dans la région de l'Ouest, mais à l'abandon de la culture par environ 27.000 planteurs sur 14.000 hectares.

D'excellents rendements ont été obtenus grâce aux variétés sélectionnées dans le bas Kotto, le Ouaka et le Kémo-Gribingui. Certes, le nombre de planteurs a toujours varié dans une notable proportion selon les années, mais il est permis de penser que cet abandon de culture par les autochtones constitue un indice d'un mouvement généralisé de désaffection pour la culture cotonnière, qui entraînerait des conséquences redoutables par l'ampleur du problème cotonnier de l'Afrique noire.

Les premiers éléments connus de la campagne de coton 1956-1957 permettent de penser que la désaffection des planteurs à l'égard de la culture cotonnière s'est accentuée.

Le nombre de planteurs est en effet passé de 319.819 à 306.703, soit une diminution de 4 p. 100. Les surfaces ensemencées sont ainsi passées de 344.047 hectares à 306.763, soit une diminution de 4,8 p. 100.

Cette désaffection n'est pas généralisée. Elle a eu lieu surtout dans la région de Bouar-Baboua (— 31 p. 100), Ouham (— 15 pour 100). Par contre, les cultivateurs de la Haute-Sangha et de la Lobaye ont augmenté les superficies ensemencées, respectivement de 14 à 12 p. 100 (1).

Certes, le prix payé au producteur en Afrique équatoriale française a été reconduit sur les mêmes bases que l'année précédente, soit 24 francs C. F. A. pour la première qualité et 20 francs pour la seconde qualité. Le prix moyen s'est élevé, pour la présente campagne, à 23.52 francs, le pourcentage de coton jaune étant moins élevé que lors des années précédentes.

En outre, une prime d'ensemencement est chaque année distribuée aux planteurs.

(1) Marchés tropicaux, 27 octobre 1956.

Les prix de transport du coton posent également un problème particulièrement important, qui n'a pu être réglé directement entre producteurs et transporteurs. L'administration est intervenue pour obtenir une baisse et fixer les tarifs « coton » de la campagne 1955-1956.

Le prix de la tonne kilometrique pour le coton graine (poids brut) en Oubangui-Chari et au Tchad sera de 41,50 francs C. F. A. Ce prix, encore élevé, marque cependant un progrès certain sur ceux pratiqués lors des précédentes campagnes: 44,15 francs en 1954-1955, 45.50 francs en 1953-1954 et 53 francs en 1951-1952.

Pour le coton-fibre au Tchad, le tarif commun sera de 16 contre 18,75 francs en 1954-55, 19,16 francs en 1953-54 et 22,35 francs en 1951-52. De Fort-Rochambeau et Krouma son Bangui: 14 francs. De Moundou sur Bangui: 12 francs.

En outre, les aménagements consentis par la C. G. T. A. et le chemin de fer Congo-Océan ont abouti pour les cotons les plus défavorisés à une baisse de 1.500 francs par tonne (1).

Ces résultats appréciables devraient compenser dans une certaine mesure les effets de la baisse des cours mondiaux.

Certes, le prix du coton est fonction du prix du marché mondial. Cependant, celui-ci a vu son cours lentement se redresser au cours de l'année, puisque le milling 15/16, coté 33 cents 71 en novembre 1955, est passé à 35 cents 90 en mai 1956.

Le soutien de la métropole s'est élevé à plus de 2 milliards de francs métropolitains pour l'ensemble de la production de l'Afrique noire. Une amélioration de la productivité permettrait de la ramener progressivement à celui d'une protection normale. Or toute diminution de la production augmenterait les frais de transformation, la diminution du tonnage entraînerait une révision du principe de l'aide métropolitaine: les chances d'assainir la production se trouveraient compromises.

L'importance de l'aide de la métropole est en augmentation de 250 millions sur le chiffre de 1955; elle correspond à peu près à 25 p. 100 de la valeur de la récolte.

L'aide apportée l'est, soit grâce aux disponibilités de la répartition de la taxe textile, soit à celles de la caisse de compensation. Mais les fonds disponibles sont limités. Aussi, un décret en date du 15 novembre 1956, pris en application de la loi-cadre a-t-il créé un fonds de soutien des textiles des territoires d'outre-mer. Il sera alimenté par un crédit budgétaire pendant une période de cinq ans et recevra 30 p. 100 du produit de la taxe d'encouragement à la production textile.

Le principe même de l'encouragement de la production de coton et de fibre textile est ainsi remis en jeu. Il s'agissait à l'origine de redresser le déficit de notre balance commerciale et d'éviter de payer en monnaie forte une denrée que les territoires d'outre-mer étaient susceptibles de produire. Cependant, il était prévu que la protection devait être temporaire et que l'amélioration des conditions de production devait petit à petit amener une diminution de l'aide métropolitaine.

Il semble bien que des résultats aient été obtenus notamment grâce à l'action de la C. F. D. T. et aussi du commissariat général à la productivité qui a établi un programme d'amélioration de la production cotonnière.

Néanmoins, les indices de chute de la production remettent en cause le principe établi.

La valorisation des produits de l'intérieur (2).

En 1954 une procédure nouvelle a été mise en œuvre qui consiste à abaisser systématiquement le prix du fret ferroviaire principalement, et routier accessoirement, pour les denrées agricoles d'exportation originaires des territoires intérieurs de l'Afrique occidentale française (Niger-Soudan).

L'objectif visé consistait à stimuler l'exportation de produits agricoles des territoires situés à une longue distance des ports d'évacuation de façon à les faire participer plus activement à la vie économique des pays.

En outre — et c'est le point qu'il convient de souligner — l'opération visait essentiellement à amorcer un circuit économiquement valable, non susceptible d'accroître indéfiniment les charges publiques.

En effet, le stimulant d'un abaissement des tarifs devait avoir pour conséquence un accroissement de la production et des exportations qui, à son tour, devait compenser, par un trafic accru, le montant des ristournes accordées.

Une tentative intéressante était faite pour réduire l'isolement de ces territoires en vue de les faire participer plus activement à une vie économique d'échange. Elle comportait certains risques; mais en définitive l'opération s'est révélée comme un succès.

(1) Marchés tropicaux, 15 octobre 1955.
(2) Marchés tropicaux, 22 septembre 1956.

En effet les marchandises ont été divisées en trois groupes (1) et l'abaissement moyen du prix du fret a été fixé à 40 p. 100.

Le protocole d'accord stipulait que le remboursement des ristournes ne pourrait donner lieu à revision que lorsque le trafic — sur la base tonnes-kilomètres — aurait augmenté de plus de 40 p. 100 par rapport à l'année de référence 1953.

Un processus d'augmentation de la production exportée, par une détaxe pour les produits agricoles sur les longues distances, était créé.

Il suffisait que les transports s'accroissent dans une notable proportion, sans que les prix de ce transport augmentent de façon proportionnelle: une augmentation substantielle de trafic devait entraîner la diminution du prix de revient de la tonne transportée.

Les résultats ont été les suivants:

Augmentation du trafic marchandise.

1° En 1955.

	MOYENNE	DAKAR NIGER	ABIDJAN NIGER	BENIN NIGER
	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.
Groupe I	60	68	41	»
Groupe II	25	3	71	94
Groupe III	41	41	15	194

2° Pour le premier semestre 1956.

	MOYENNE	DAKAR NIGER	ABIDJAN NIGER	BENIN NIGER
	P. 100.	P. 100.	P. 100.	P. 100.
Groupe I	124	149	101	»
Groupe II	73	69	80	75
Groupe III	70	37	35	1.697

En définitive, l'augmentation moyenne du trafic par rapport à 1953 a été de 37 p. 100 en 1955 et 79 p. 100 pour le premier semestre 1956.

Des projets ont été élaborés afin d'étendre les ristournes octroyées à des axes nouveaux, principalement routiers, et pour des produits nouveaux, en particulier le ricin, les acricides, le mil.

L'augmentation du trafic devrait conduire à abaisser le montant des ristournes: il avait été prévu qu'un abaissement de ce montant devrait intervenir (1 p. 100 pour toute augmentation de 0,85 p. 100 au-dessus d'une augmentation de trafic de 40 p. 100).

En fait l'augmentation du trafic intervenu au cours du premier semestre 1956 devrait permettre de supprimer les ristournes aux termes du protocole signé par le Gouvernement général et la régie des chemins de fer, pour les marchandises du groupe I et II (2).

Certes la régie des chemins de fer oppose certains arguments à une suppression totale de ces ristournes. Il n'en subsiste pas moins qu'avec une subvention temporaire un peu inférieure à un demi-milliard de francs, la production a été stimulée et un courant d'échanges fructueux a été établi entre les territoires intérieurs de l'Afrique occidentale française et l'extérieur: 89 millions de recettes provenant des droits fiscaux d'entrée sur les biens importés ont d'ores et déjà été récupérés.

L'expérience valait la peine d'être tentée et décrite pour souligner le fait que les territoires intérieurs de l'Afrique occidentale française peuvent exploiter plus rationnellement et plus intensément leurs richesses naturelles.

(1) Groupe 1: produits agricoles d'exportation: riz, maïs, karité, coton, sisal, gomme, kapok, ricin; groupe 2: essence, gas oil; groupe 3: matériaux de construction.
(2) En effet, la ristourne est supprimée si l'accroissement de trafic dépasse 74 p. 100: le montant de la ristourne est en effet égal à: 74 p. 100 — 40 p. 100 × 0,85.

DEUXIEME PARTIE

PRODUCTION INDUSTRIELLE

1. Production minière et pétrolière.
2. Electrification et industrialisation.

I. — La production minière.

Elle peut se résumer dans le tableau suivant:

Production minière de l'Afrique noire en 1954 et 1955.

PRODUITS	UNITÉ	TERRITOIRES producteurs.	PRODUCTION 1954.	PRODUCTION 1955.
Diamants	1.000 carats.	Ensemble dont:	370,1	455,3
		A. E. F.	152,5	136,9
		A. O. F.	217,6	318,4
Or	Kg.	Ensemble dont:	1.451,3	1.470,95
		A. E. F.	1.409	1.448
		A. O. F.	21	6,85
		Cameroun.	21,3	16,1
Plomb concentré à 52 p. 100............	Tonnes.	A. E. F.	6.572	6.407
Aluminium: bauxite à 53 p. 100 d'aluminium	Tonnes.	A. O. F.	431,1	423
Phosphates d'alumine à 28 p. 100:				
P2 05 brut.........	1.000 tonnes.	A. O. F.	73,2	104,4
Déshydraté	1.000 tonnes.		17	29,4
De chaux..........	1.000 tonnes.		5,5	8,4
Titane ilménite........	1.000 tonnes.	A. O. F.	12,5	27,6
Rutile à 95 p. 100. Ti 02................	Tonnes.		»	100,4
Colombo tantalite.....	Tonnes.	A. E. F.	2.800	1.200
Cuivre concentré à 25 p. 100.............	Tonnes.	A. O. F.	327	550
Fer minerai à 52 p. 100	1.000 tonnes.	A. O. F.	593	650
Etain cassitérite à 70 p. 100............	Tonnes.	Ensemble dont:	120,1	192,7
		A. O. F.	102,4	68,4
		Cameroun.	117,7	124,3
Mixte étain Wolfran..	Tonnes.	A. O. F.	5,5	1,3
Minerai de Wolfran...	Tonnes.	A. O. F.	2,4	»

Ce tableau appelle les remarques suivantes:

En ce qui concerne *l'or*, la situation ne cesse de s'aggraver: la crise provient du maintien du cours de l'or au même niveau que celui d'avant-guerre. Alors que les frais d'exploitation ont augmenté depuis cette période de façon très sensible, les teneurs d'exploitation doivent être relevées, ce qui a pour conséquence de réduire les réserves: l'exploitation des gisements n'est pas faite de façon satisfaisante.

Pourtant les prospections continuent, tant alluvionnaires que filonniennes, tant en Afrique équatoriale française qu'en Guinée, où a été découverte une zone géologiquement favorable dans la région de Kouroussa, et en Haute-Volta à Poura.

Si le prix de vente de l'or n'est pas relevé et ceci dépend d'une décision internationale, et si de nouveaux gisements ne sont pas trouvés, on peut s'attendre à une nouvelle diminution de la production.

En ce qui concerne le *diamant*, la production a varié en sens inverse en Afrique occidentale française et en Afrique équatoriale française:

— la production de l'Afrique occidentale française s'est développée puisqu'elle a augmenté de plus de 100.000 carats d'une année sur l'autre. Les pierres d'Afrique occidentale française sont cependant moins belles que celles d'Afrique équatoriale française;

— l'Afrique équatoriale française, dont la production comporte 40 à 50 p. 100 de pierres de joaillerie et des pierres noires à cristallisations enchevêtrées qui ne sont connues qu'en Afrique équatoriale française et au Brésil, a vu sa production légèrement diminuer (— 13.000 carats).

Mais la valeur de la production a augmenté du fait de la beauté des pierres extraites.

La baisse de production en Oubangui serait due à la violence des pluies pendant le troisième trimestre 1955 qui ont provoqué des crues arrachant les barrages établis par les sociétés minières.

Si l'on s'attend à une production légèrement accrue pour l'année 1956, il n'en subsiste pas moins que les sociétés exploitantes se heurtent à des difficultés:

Problème de la main-d'œuvre: la mécanisation des chantiers ne peut se faire que de façon très prudente et rarement complète, or les chantiers diamantifères trouvent difficilement la main-d'œuvre dont ils ont besoin; en 1951, les effectifs ouvriers étaient de 10.500 Africains, cette année l'industrie diamantifère n'utilise que 6.000 Africains et une centaine d'Européens.

Dans l'Ouest Oubanghi, il semble que l'on soit parvenu à un palier de production et il devient de plus en plus difficile de trouver de nouveaux gisements pour reconstituer les réserves détruites par l'exploitation.

Des études sont néanmoins en cours (dragage des alluvions, des grands collecteurs: Mabaré, Lobaye, et étude des conglomérats du Karoo) pour déterminer de nouveaux gisements.

Au Gabon et au Moyen-Congo, les perspectives d'exploitation se présentent défavorablement, les gisements restent limités et l'on n'a pas encore trouvé de principes directeurs pour les recherches de nouveaux gisements.

— En ce qui concerne les *autres minerais*, il convient de signaler:

1° Que sont en diminution:

— le colombo-tantalite;

— l'étain: le bas prix de ce minerai et la faiblesse relative des gisements n'ont pas poussé les sociétés exploitantes à augmenter leur production;

2° Qu'apparaît pour la première fois sur les statistiques de l'Afrique occidentale française la production de cuivre d'Akjoujt. Ce gisement est composé de minerai sulfuré à 15 p. 100 dont le traitement est au point et donne un concentré à 27 p. 100 avec rendement de 90 p. 100 et de minerai oxydé à 2 ou 2,5 p. 100; le traitement de ce minerai est plus délicat mais semble sur le point d'être résolu;

3° Que l'ilménite est en augmentation sensible ainsi que l'exploitation du fer en Guinée.

***

Mais à côté de ces statistiques de production, quatre faits importants sont à noter:

a) La reconnaissance de gisements ferrugineux;

b) La mise en exploitation prochaine des phosphates du Togo;

c) La découverte de pétrole au Gabon;

d) La décision de mettre en exploitation le manganèse de Franceville.

a) Des *reconnaissances* se poursuivent pour le fer à Tchibouga, au Sud du Gabon, où existe un petit gisement dont les réserves reconnues sont d'une dizaine de milliers de tonnes, et dont la teneur en fer varie de 50 à 55 p. 100. Ce gisement de faible importance est situé à une cinquantaine de kilomètres de la mer.

A Mekambo, au Gabon également, existe un gisement d'importance mondiale: les réserves sont estimées à plusieurs centaines de millions de tonnes. Les recherches se poursuivent activement, mais une mise en valeur suppose la création d'une voie d'évacuation et l'existence de débouchés continus. Des groupes de sidérurgistes français et étrangers s'intéressent à ce gisement.

b) *Perspectives intéressantes pour la production de phosphates au Sénégal et au Togo:*

Au *Sénégal*, la société d'études Sermis a pris la décision de constituer la société d'exploitation des Mines de phosphates de Taïba. Ces mines qui sont situées à 15 kilomètres de Thiès, au Sénégal, ont des réserves estimées à 40 millions de tonnes de produits marchands. Il existerait d'autres réserves deux à trois fois supérieures. Mais leur qualité serait inférieure et les conditions d'exploitation plus délicates. Il faudrait alors extraire une quantité deux ou trois fois plus importante pour maintenir la rentabilité de l'exploitation.

La mise en exploitation définitive de ce gisement qui nécessitera un investissement de 5 milliards de francs, ne dépend plus que de l'octroi et la mise au point d'un régime fiscal de longue durée.

La découverte récente d'importants gisements de phosphates au *Togo* sur la rive orientale du lac Togo, permettra sans doute au Togo de modifier favorablement son équilibre économique.

Les premiers résultats des études entreprises et portant sur une surface de plusieurs dizaines de kilomètres carrés, permettent de penser qu'il sera possible d'exporter annuellement, à partir de 1959 ou 1960, 500.000 tonnes de phosphates marchands à une teneur supérieure à 80 p. 100 de phosphate tricalcique, c'est-à-dire un produit pouvant se placer facilement sur

les marchés mondiaux. Ce tonnage pourrait être augmenté et porté à 1 million de tonnes après deux ou trois ans de démarrage et en fonction des possibilités d'absorption du marché.

Actuellement, la mise en exploitation du gisement ne dépend plus que du choix de l'emplacement du port d'embarquement. On sait, en effet, qu'il est question depuis de nombreuses années de créer un port en eau profonde et destiné à desservir les régions du Dahomey, Togo et Niger. Malheureusement, le choix semble difficile à effectuer autant pour des raisons économiques que politiques.

La question se pose alors pour la société exploitante, soit d'utiliser le port qui tôt ou tard sera construit et desservira la région côtière Dahomey-Togo, mais à condition qu'il soit situé à une distance raisonnable du lieu de production, et à créer une voie ferrée rejoignant le port, soit de construire un wharf dans la région de Porto Seguro, ce qui porterait à trois le nombre de wharfs utilisés dans la région.

Ce choix aura une influence déterminante sur le prix de revient du phosphate exporté. Aussi faut-il espérer que les pouvoirs publics et l'assemblée territoriale prennent enfin une décision pour la création du port en eau profonde: trop souvent les pouvoirs publics et les autorités compétentes se réfugient derrière les techniciens et les études afin de retarder le moment du choix.

Quoi qu'il en soit la mise en exploitation des phosphates du Togo demandera des capitaux relativement importants, de l'ordre de 4 à 5 milliards de francs C. F. A. Elle sera bénéfique pour le territoire qui jusqu'à présent n'avait qu'une activité économique agricole et qui se verra doté d'une industrie extractive puissante.

c) *Le pétrole:*

Au *Gabon* les recherches entreprises depuis plusieurs années ont abouti à la découverte d'un gisement exploitable près d'Ozouni, à 30 kilomètres de Port-Gentil. Sur six sondages effectués, quatre d'entre eux ont abouti à un résultat positif. La société qui est entièrement française envisage une production annuelle de l'ordre de 100.000 tonnes. Elle a décidé la construction d'un dépôt de stockage d'une capacité de 30.000 tonnes.

Indépendamment de ce gisement, il existe dans la région de Pointe-Clairette un gisement où l'huile fut rencontrée entre 800 et 1.100 mètres dans des terrains dolomitiques.

Au *Sénégal* des indices d'huile ont été recueillis par la Société africaine des pétroles.

Au *Cameroun*, des indices de pétrole ont été découverts, mais la société de recherche Serepca a surtout trouvé du gaz. Ce dernier semble malheureusement localisé dans des lentilles séparées les unes des autres.

d) *Le manganèse de Franceville:*

Récemment, la compagnie minière de l'Ogoué a décidé la mise en exploitation du gisement de manganèse de Franceville, après avoir résolu en principe les deux problèmes en suspens: celui de l'évacuation et celui du financement.

En ce qui concerne l'évacuation, le minerai sera acheminé de la mine jusqu'à Mayoko — soit un trajet de 120 kilomètres — par téléphérique. Un chemin de fer de 250 kilomètres sera construit de Mayoko jusqu'à Dolisie, rejoignant dans cette localité le Congo-Océan.

Cette solution favorable aux intérêts africains, puisqu'elle permettra la mise en valeur d'une région agricole relativement riche grâce à la construction de la voie ferrée, n'a pas été acceptée sans difficulté: en effet, la construction d'un téléphérique de plus longue portée aurait été d'un prix de revient notablement inférieur: c'est pourquoi la puissance publique a décidé d'accorder à la société un prêt de 3,5 milliards de francs, pour tenir compte des débours supplémentaires causés par la construction du chemin de fer.

En ce qui concerne le financement de l'opération estimée à environ 26 milliards de francs, et la proportion entre capitaux français et étrangers, le problème n'a reçu aucune solution.

En effet, la compagnie minière de l'Ogoué avait été constituée en septembre 1953 avec un capital de 150 milliards de francs C. F. A. réparti de la façon suivante:

United States Steel	49 p. 100.
Bureau minier de la France d'outre-mer..	22 p. 100.
Mokta el Hadid	15 p. 100.
Compagnie minière de l'Oubanghi oriental.	14 p. 100.

Il faut noter que la dernière société, la Compagnie minière de l'Oubanghi oriental, qui a effectué un emprunt important auprès des banques américaines et qui éprouve des difficultés à le rembourser, ne semble pas en mesure de disposer des moyens financiers nécessaires à l'augmentation de capital de la Comilog.

Dans ces conditions, il faut reconnaître que le problème de la participation majoritaire ou minoritaire des capitaux étrangers dans une société d'importance mondiale située dans un territoire d'outre-mer de la République française n'a pas encore reçu de solution et a été simplement repoussé.

Il convient de noter également que si l'Afrique équatoriale française va devenir un des principaux producteurs mondiaux de manganèse, vraisemblablement le second, puisque les prévisions d'exploitation se situent entre 700.000 à 1 million de tonnes par an, il ne s'agit pas à vrai dire d'une industrialisation du pays.

En effet, la société a annoncé qu'elle emploierait pour l'exploitation de la mine 400 ouvriers et techniciens, dont 60 Européens. Il s'agit donc d'une simple exploitation minière d'un gisement particulièrement riche.

Toutefois, l'avenir semble avoir été réservé puisque le tracé de la voie ferrée d'évacuation tient compte du futur barrage du Kouilou. La possibilité de créer, avec l'énergie électrique prévue, une industrie de transformation est donc loin d'être exclue.

On peut donc affirmer, en conclusion, que l'exploitation du minerai de manganèse de Franceville présente un intérêt incontestable pour les territoires du Gabon et du Moyen-Congo:

— du fait de l'accroissement des ressources de ces territoires et de la fédération en ce qui concerne les taxes à l'exportation (droits de sortie et taxes de port);

— du fait que la construction du chemin de fer occupera de 4.000 à 6.000 travailleurs pendant quatre à cinq ans;

— du fait qu'un vaste territoire situé entre le Gabon et le Moyen-Congo, producteur de bois (Okoumé et Limba), d'arachide, de palmistes, de café et de riz, pourra être mis en valeur et intégré plus activement à une économie d'échanges.

Mais, en fait, il ne s'agit là que d'une première phase, encore timide, de l'industrialisation de l'Afrique équatoriale française, qui ne débutera véritablement que lorsque l'industrie du ferromanganèse sera installée près du Kouilou.

II. — Electrification.

A — Création d'une industrie de l'aluminium en Afrique noire

La production d'une tonne d'aluminium à partir de la bauxite nécessite 20.000 Kwh. Elle nécessite donc une quantité énorme d'électricité. Du prix auquel peut être fourni l'électricité dépend donc la possibilité d'installer une industrie de l'aluminium.

L'énergie électrique utilisée à la fabrication de l'aluminium est payée en francs:

De 0 franc 30 à 1 franc 25, suivant les régions, aux Etats-Unis;

De 0 franc 30 à 0 franc 50, suivant les régions, au Canada;

0 franc 30 en Norvège;

2 francs en France.

Les besoins en aluminium croissent chaque année: la France produit 130.000 tonnes et a commencé à en importer. L'Europe tout entière produit 480.000 tonnes.

Diverses statistiques font ressortir que les besoins français doublent tous les cinq ans, les besoins européens tous les quatre ans.

Or, la production européenne et française, en particulier, ne semble plus pouvoir se développer du fait que les principales chutes d'eau sont équipées et que les nouvelles installations hydro-électriques ne pourraient fournir du courant qu'à un prix de revient de 3 à 4 francs — prix prohibitif pour une industrie de l'aluminium.

Aussi, dès la fin de la guerre, les pouvoirs publics songèrent à équiper l'Afrique noire, qui possédait un potentiel d'énergie hydro-électrique très développé.

Cette position semblait d'autant plus normale que l'Afrique noire possédait également, en Guinée notamment, des gisements de bauxite importants.

C'est ce qu'exprimait M. Buron en ces termes:

« L'énergie est devenue la matière première la plus précieuse, mais on ne peut la transporter à grande distance. Par ailleurs, les autres sources de matières premières européennes tendant à s'épuiser, tandis que dans le prix de revient d'un produit fini, la part du coût du transport va en se réduisant...

« L'Afrique est devenue la chance de la métropole dans les industries sidérurgiques et électrochimiques tant au point de vue énergie que matières premières. Les industries extractives sont-elles un enrichissement pour le pays ? Oui, à condition de développer les industries de transformation et l'agriculture...

« Du point de vue de l'Africain, l'industrialisation n'est pas une fin en soi: l'objectif est l'amélioration du niveau de vie des populations. L'effort d'équipement doit bénéficier à la France, mais aussi apporter à l'Africain un meilleur emploi de la main-d'œuvre, une amélioration du sort des autochtones... ».

Partant de ces principes, les pouvoirs publics décidaient d'aménager:

— les chutes d'Edéa au Cameroun;
— le Konkouré en Guinée;
— le Kouilou en Afrique équatoriale française.

a) Edéa:

L'usine d'Edéa a vu ses travaux débuter en mai-juin 1955 et produire ses premières tonnes d'aluminium en décembre 1956, la cadence totale de marche étant prévue pour juillet 1958.

Le Kwh utilisé par Alucam sera facturé 0,70-0,90 francs métropolitains.

La Compagnie camerounaise de l'aluminium Pechiney-Ugine (Alucam) doit produire théoriquement 45.000 tonnes d'aluminium, en partant d'alumine importé de la métropole dans un premier stade, de Guinée, dans un second stade.

Les frais d'installation sont de l'ordre de 13 milliards de francs métropolitains (1).

b) Le Kouilou:

Les études du barrage du Kouilou à 60 km de Pointe-Noire sont assez avancées pour que l'on puisse prévoir la fin des études dans le courant de l'année 1957.

Le coût des investissement serait de l'ordre de 30 milliards de francs C. F. A. (17 pour le génie civil et 13 pour l'équipement électrique ou mécanique).

Rappelons que l'usine du Kouilou produira 7 milliards de Kwh par an, soit plus du quart de la totalité des usines hydro-électriques de la métropole en 1953.

Selon des estimations récentes, le prix de revient de l'énergie serait inférieur à 0,35 francs C. F. A. Le prix de revient du Kwh/an s'élèverait à 4,20 francs C. F. A. rendu Pointe-Noire — soit un prix véritablement mondial

La construction du barrage entraînera la formation d'un lac de 2.000 kilomètres carrés remontant sur le Niari à plus de 250 kms en avant des gorges. La capacité du barrage sera de 50 milliards de mètres cubes. La durée des travaux sera de 6 ans environ.

c) Barrage du Konkouré:

Il est le mieux situé géographiquement puisqu'il se trouve près des sites de bauxite de Guinée.

Au cours de l'année 1956 les travaux sur le terrain seront terminés et les appels d'offre seront lancés en 1957. Les travaux qui doivent durer six ans pourraient commencer éventuellement à la fin de l'année 1957.

Le comité directeur du F. I. D. E. S., devant les résultats encourageants des études avait accordé des crédits nécessaires pour permettre à l'Energie électrique de l'Afrique équatoriale française de poursuivre ses études jusqu'à conclusion, une convention d'étude correspondante devant être prise entre le département et l'E. E. A. E. F.

Le combinat du Konkouré comprendrait deux barrages, celui de Souapiti, à 170 kilomètres de l'estuaire du fleuve et celui d'Amaria à 70 kilomètres.

Le barrage de Souapiti dont les études sont achevées et qui pourrait entrer en service en 1961-1962 sera réalisé en terre compacte flanquée d'enrochements. Un lac artificiel de 400 kilomètres carrés sera ainsi créé. Il pourra fournir 3 millions de kilowattheures par an avec possibilité de production de 100 à 150.000 tonnes d'aluminium. Le coût des installations est évalué à 50 milliards de francs métropolitains.

Le barrage d'Amaria dont les études ne sont pas terminées pourrait produire 2 milliards de kilowattheures. Il reviendrait à 40 milliards de francs métropolitains.

En définitive, le barrage de Kouilou et du Konkouré, d'un prix de revient de 150 milliards environ, pourraient produire 13 milliards de kilowattheures, soit 500.000 tonnes d'aluminium. Le prix grossièrement évalué de l'industrie de l'aluminium proprement dite serait de l'ordre de 180 milliards.

Les problèmes posés par la construction des barrages hydro-électriques.

Ils ressortent de deux ordres d'idées:

1° Il est nécessaire de placer toute l'énergie électrique disponible, pour arriver à obtenir un prix de revient minimum, permettant d'obtenir un prix mondial pour l'aluminium: donc encourager les initiatives privées;

2° Il est indispensable de ne pas se laisser distancer par les territoires voisins qui eux aussi songent à équiper leurs chutes hydrauliques de façon à pouvoir construire des usines productrices d'aluminium.

Il faut donc chercher à obtenir un prix minimum de l'électricité.

(1) Chiffre cité par Chronique d'outre-mer. *Les Echos* du 7 juillet 1956 donnent le chiffre de 23 milliards.

Au Congo belge, il existe en effet un projet tendant à utiliser les chutes du Congo entre Léopoldville et l'océan. Le site choisi serait situé à Inga: une dénivellation d'une centaine de mètres sur une distance de 27 kilomètres donnerait la possibilité de construire une centrale hydro-électrique susceptible de produire 20 millions de kilowattheures.

Mais la construction d'un tel ensemble, qui serait susceptible de donner naissance à une concentration industrielle d'une extrême importance nécessiterait des investissements de l'ordre de 100 milliards de francs belges que la Belgique est à l'heure actuelle incapable de fournir par ses propres moyens. Or l'opinion belge a réagi assez violemment à l'idée de laisser le capital étranger prendre une place trop importante dans l'économie congolaise.

En Côte de l'Or, un projet a été élaboré et approuvé par une commission créée à cet effet.

La Côte de l'Or possède elle aussi des gisements de bauxite dont les réserves reconnues seraient de l'ordre de 220 milliards de tonnes.

Une centrale hydro-électrique d'une puissance de 5 milliards de kilowattheures pourrait être construite sur la Volta en inondant une superficie de 8.000 kilomètres carrés. L'usine d'aluminium serait susceptible de produire 210.000 tonnes d'aluminium par an. L'ensemble du combinat coûterait environ 350 milliards de francs.

Mais le Gouvernement britannique qui est prêt à faire ce prêt à la Côte de l'Or préférerait ne commencer l'opération que lorsque la situation politique de la Côte de l'Or serait stabilisée

En fait sont intéressés à la production d'aluminium ou d'alumine à la fois les puissances européennes et le Canada. Il semble probable que les projets anglais, belges et français sont exclusifs l'un de l'autre et que les puissances européennes et canadiennes ne fourniront des investissements pour la construction d'une usine leur assurant le prix le meilleur pour le minimum d'investissement et la capacité de production correspondant à leurs besoins ou à l'estimation de leurs futurs marchés.

Le ministère de la France d'outre-mer s'est décidé à envisager conjointement la construction des barrages de Guinée et du Cameroun de façon à éviter que le capital étranger ne s'intéresse qu'à une seule entreprise africaine, devienne majoritaire, et puisse de la sorte devenir le maître du marché. Les Canadiens avaient en effet proposé d'exploiter aux besoins seuls la bauxite de Guinée.

C'est ainsi qu'à la Société européenne pour l'étude de l'industrie de l'aluminium en Guinée, crée en septembre 1955 et comprenant les puissances européennes intéressées, a succédé la société civile d'études hydro-électriques du Konkouré et du Kouilou, société dans laquelle la caisse centrale de la France d'outre-mer détient la majorité: cette société envisageait immédiatement de créer à frais communs une usine à Souapiti.

Lors des négociations, les Canadiens proposèrent alors de réduire leur participation de 50 à 20 p. 100, espérant sans doute apporter une gêne dans la marche de la société et reprendre leur proposition inutile: l'installation d'une usine à leurs propres frais.

En conclusion, que faut-il penser de la création de cette méthode d'industrialisation ?

1° D'un point de vue général.

Il faut à tout le moins reconnaître que la création d'une industrie de l'aluminium constitue une opération principalement intéressante pour la métropole qui n'est plus susceptible de trouver des chutes à équiper sur son territoire à un prix de revient intéressant. Les débouchés pour la production d'aluminium semblent pratiquement assurés. En outre, aucune concurrence ne semble devoir s'établir entre métropole et outre-mer puisque ce sont les mêmes sociétés qui utiliseront le courant africain ou métropolitain.

En fait, a été créé un lien économique de complémentarité entre l'Afrique française et la métropole qui constitue une véritable interdépendance bénéficiaire pour les deux pays mais à des degrés divers.

Il ne faut pas se dissimuler que si une quantité importante de main-d'œuvre sera utilisée lors de la construction des barrages et de la mise en place des industries de l'aluminium, en moyenne pendant six à sept ans, ultérieurement, le fonctionnement de ces usines ne nécessitera qu'une main-d'œuvre et des cadres réduits: c'est ainsi que le fonctionnement complet de l'usine d'Edéa nécessitera la présence d'une centaine d'Européens et de 250 à 300 Africains.

Il existe donc un risque pour l'Afrique noire, celui d'utiliser, donc de créer un certain nombre d'ouvriers, quitte à ne plus pouvoir les utiliser par la suite: les conditions dans lesquelles a été créé un chômage à Brazzaville demandent à être méditées.

Donc, les territoires intéressés ne trouveront un véritable intérêt à la mise en place des barrages hydro-électriques que dans la mesure où des industries de transformation s'installeront sur place, qui utiliseront de la main-d'œuvre autochtone en vue de satisfaire les besoins du marché local. Et l'on peut éprouver quelques inquiétudes à lire dans une publication du ministère de la France d'outre-mer:

«L'aluminium produit à Edéa sera coulé sous forme de demi-produits (lingots et plaques) qui seront réexportés en France ou à l'étranger pour être transformés en produit de consommation. Une fraction de cet aluminium reviendra du reste au Cameroun sous forme de tôles de couverture dont l'emploi est destiné à se généraliser dans toute l'Afrique » (1).

En outre, l'importance des sommes mises en œuvre semble exclure toute participation d'un capital autochtone privé, si minime fût-il, à la mise en œuvre des barrages hydroélectriques destinés à l'implantation d'une industrie de l'aluminium.

Enfin la concurrence entre territoires français d'Afrique et les territoires étrangers susceptibles d'être équipés pour fournir du courant électrique à bon marché, dans le choix d'emplacement pour l'implantation d'usine consommatrice de courant, entraînera un amenuisement des avantages financiers pouvant résulter de cette implantation. Les territoires seront amenés à offrir les régimes fiscaux les plus intéressants et à réduire au maximum le prix de vente de l'électricité.

En définitive, pour l'Afrique noire, les avantages de telles implantations restent probables, pour la métropole l'avantage est immédiat.

2° *Au point de vue humain.*

Les problèmes généraux et techniques posés par l'installation d'un équipement hydroélectrique comportent sur le plan local des incidences économiques, financières et sociales.

En effet, une demande accrue de main-d'œuvre et la concentration de chantiers importants sur des zones encore faiblement équipées ne manqueraient pas d'avoir des répercussions profondes sur les prix et la production. Les courants économiques traditionnels ne seront-ils pas perturbés ?

En outre, puisque aussi bien au Konkouré qu'au Kouilou, des zones d'inondations d'une superficie importante vont être créées, qu'adviendra-t-il des habitants occupant cette zone ? Dans quelles conditions pourront-ils être transférés et réinstallés sur d'autres terres ?

Il faut bien constater que la puissance publique n'a pas encore résolu ce problème, et il est regrettable que les services du plan se soient vu refuser les crédits nécessaires aux études des conséquences pour les populations autochtones d'une implantation d'un combinat industriel. L'ouverture de ces crédits devenue une obligation à l'heure actuelle, ne saurait suffire à rattraper un temps précieux inutilement perdu.

En Gold Coast, au contraire, depuis trois ans une mission travaille sur le problème de l'incidence locale de l'industrialisation de la Volta: un rapport complet a été établi; les conséquences de l'équipement massif de la région, avec ses répercussions sur l'économie régionale et les moyens de remédier à des troubles économiques et sociaux qui en résulteraient y sont étudiés en détail. Cet exemple doit être médité car le problème humain est extrêmement important et de sa solution dépend en définitive le développement harmonieux des régions que l'on cherche à mettre en valeur.

B. — ELECTRIFICATION

L'électrification de l'Afrique noire a marqué un progrès incontestable au cours de l'année 1955 comme le montrent les tableaux suivants:

1° *Puissance installée* (kVA).

TERRITOIRES	1954	1955
Afrique occidentale française...	72.000	94.556
Dont:		
Sénégal	35.216	51.461
Côte d'Ivoire	6.390	11.660
Niger	820	1.360
Mauritanie	100	300
Afrique équatoriale française...	»	»
Togo	»	»
Cameroun	»	»

(1) Chronique d'outre mer, juin 1955.

2° *Vente d'énergie* (kWh).

TERRITOIRES	1954	1955
Afrique occidentale française...	»	»
Dont:		
Sénégal	53.400.000	63.800.000
Côte d'Ivoire	9.500.000	13.621.164
Guinée	6.600.000	9.700.000
Soudan	5.400.000	6.500.000
Haute-Volta	225.000	1.350.000
Niger	900.000	1.300.000
Dahomey	1.960.000	2.800.000
Mauritanie	43.568	»
Cameroun	12.500.000	15.000.000
Togo	»	»
Afrique équatoriale française....	»	(1) 21.000.000

(1) En outre, 18,7 millions de kWh ont été vendus au Congo belge.

La consommation d'électricité a donc augmenté dans des proportions extrêmement importantes:

Sur la base 100 en 1949, la consommation d'électricité serait en 1955 de:

321 en Afrique occidentale française;
763 au Cameroun;
407 en Afrique équatoriale française (713 si l'on compte les ventes sur le Congo belge).

A titre de comparaison, indiquons que sur cette même base l'indice serait de:

285 pour le Congo belge;
138 pour la Gold Coast;
184 pour la Nigeria.

Mais ces indices ne doivent pas induire en erreur: l'Afrique française avait un retard certain sur les territoires voisins qu'elle a en partie rattrapé. Il n'en subsiste pas moins que la consommation par habitant reste faible. Celle-ci s'établirait comme suit:

Afrique occidentale française	5.2	kWh.
Cameroun	6.7	—
Afrique équatoriale française	5,7	—
Congo belge	85	—
Nigéria	5,6	—
Gold Coast	46	—

En définitive, outre l'augmentation de la consommation, il convient de remarquer, en matière d'électricité en Afrique noire, la progression de l'hydroélectricité par rapport au thermique.

La production de l'Afrique occidentale française-Togo est assurée par des centrales thermiques dans la proportion de 9/10. L'hydraulique assure 76 p. 100 des besoins électriques du Cameroun et de l'Afrique équatoriale française.

Mais l'Afrique noire se trouve toujours devant le même dilemme: seule une augmentation massive de la consommation électrique peut permettre une réduction du prix de revient et de distribution.

Le prix de distribution du courant électrique reste extrêmement élevé comme l'indique le tableau suivant:

3° *Prix de distribution du courant électrique kWh éclairage* (francs C. F. A.).

VILLES	1954	1956
Brazzaville	28,50	28,50
Banghi	32	32
Douala	30	(1) 27,50
Lomé	40	40
Dakar	27,7	28,38
Bamako	31,55	33,13
Abidjan	23	23
Konakry	28	28

(1) Février 1956.

TROISIEME PARTIE

LA VIE SOCIALE

I. — Population.

Les derniers chiffres concernant le nombre d'habitants de l'Afrique noire serait le suivant (d'après une réponse écrite, 21 octobre 1955) :

	Total.	Dont Français de souche métro et étrangers (1).
Afrique occidentale française:		
Côte d'Ivoire	2.450.000	10.143
Dahomey	1.578.000	1.993
Guinée	2.501.000	6.722
Haute-Volta	3.322.000	2.252
Mauritanie	573.000	793
Niger	2.326.000	1.487
Sénégal	2.992.000	33.182
Soudan	3.631.000	5.664
		62.236
Afrique équatoriale:		
Gabon	387.000	3.829
Moyen-Congo	723.000	10.163
Oubangui-Chari	1.098.000	4.534
Tchad	2.448.000	3.359
		21.885
Cameroun	3.130.000	12.269
Togo	1.069.000	1.088

Il est impossible de faire des comparaisons avec les années antérieures pour en tirer des conclusions sur l'évolution globale dans le temps de la population, sans risque d'erreurs.

Des différences considérables apparaissent, en augmentation ou en diminution, qui ne sont pas dues à une mortalité ou à une natalité accrues mais sans doute à une meilleure approche de la réalité.

Aux difficultés dues au milieu (mobilité de la population, fluctuation des circonscriptions administratives) s'ajoutent les difficultés dues aux méthodes, du fait que les opérations de recensement ont le plus souvent pour fondement un but fiscal.

Comme l'indique une étude du ministère de la France d'outre-mer « si l'on est médiocrement renseigné sur l'état présent de ces populations, l'on n'a absolument pas les moyens de déterminer, même de manière approximative leur évolution probable dans les prochaines années, évolution dont la considération semblerait pourtant devoir conditionner l'élaboration de tout plan d'ensemble qui, visant à l'amélioration réelle du niveau de vie des populations autochtones, touche en fait tous les domaines ».

*
* *

Le peuplement européen est certes mieux connu; le rôle qu'il joue dans la vie économique et sociale de chaque territoire rend son observation particulièrement intéressante.

Aucun recensement d'ensemble n'est intervenu depuis 1951. Mais le mouvement de cette population est connu pour l'Afrique occidentale française et le Cameroun. Son étude ne manque point d'intérêt.

En Afrique occidentale française, pour l'année 1954, sont arrivés pour la première fois:

2.313 Français, dont 1.351 hommes et 962 femmes;
589 étrangers, dont 181 femmes accompagnant leur mari.

A titre de comparaison indiquons qu'en 1952:

3.137 personnes (Européens et assimilés), dont 1.363 femmes, étaient arrivées dans les mêmes conditions.

(1) Recensement de 1951.

Le tableau suivant donne quelques indications sur la répartition entre les territoires de cette population immigrée, ainsi que sur les professions exercées:

Personnes de nationalité française arrivées pour la première fois en Afrique occidentale française (1).

Année 1954.

Hommes, 1.351; femmes, 962.

Age: moins de 30 ans, 1.271; de 30 à 40 ans, 656; plus de 40 ans, 396.

DESTINATION	NOMBRE	POURCENTAGE
Dakar	733	31,7
Sénégal (11 mois)	112	4.8
Côte d'Ivoire	669	28,9
Guinée	334	14.4
Soudan	228	9.8
Dahomey	49	2.1
Haute-Volta	100	4 3
Niger	57	2,4
Mauritanie	31	

PROFESSION	NOMBRE	POURCENTAGE
Commerçants et employés de commerce	371	16.03
Ingénieurs	67	2.9
Mécanicien	128	5.5
Professions libérales	61	2,6
Sans profession (femmes accompagnant le chef de famille)	632	27.3
Religieux	43	18.6
Professions diverses	1.011	43,7
	2.313	

En ce qui concerne les étrangers, sur 589 arrivées, on compte:

265 Libanais;
64 Portugais;
46 Britanniques ou sujets britanniques;
37 Américains;
30 Suisses.

Sur ce nombre d'étrangers, 163 commerçants et 181 femmes accompagnant leur mari, 62 missionnaires. Le nombre de techniciens et d'ingénieurs reste limité (11 ingénieurs, 16 mécaniciens spécialistes).

Il ne nous est possible que de répéter l'affirmation contenue dans le rapport de juillet 1954 du Conseil économique;

« On peut se demander si la part extrêmement importante des immigrants se destinant au commerce est économiquement saine et profitable aux territoires; on peut ajouter que les pouvoirs publics devraient prendre conscience d'une telle situation: l'Afrique a besoin de cadres, d'ingénieurs, de personnel technique susceptibles de promouvoir son développement économique. Elle en est encore à un stade où elle doit craindre tout alourdissement de son appareil de distribution.

« Certains territoires d'outre-mer étrangers, notamment la Gold Coast, ont compris le danger d'une situation analogue: c'est ainsi que ce pays, en 1949, a formellement prohibé l'entrée de son territoire à tout immigrant ayant l'intention d'établir un nouveau commerce de détail. Une telle mesure mérite d'être méditée. »

Cette conclusion reste entièrement valable. Il convient de signaler toutefois que le *Journal officiel* du 7 juin 1955 a publié un décret portant réglementation de l'emploi des étrangers en Afrique équatoriale française. La proportion d'étrangers sera fixée par le chef du territoire après avis de l'office de la main-d'œuvre et de l'assemblée territoriale.

Il ne semble pas que des dispositions aient été prises à la suite de la parution de ce texte.

Il convient d'insister sur le fait que l'Afrique noire manque encore actuellement de techniciens; il y a de fortes chances qu'elle en manquera encore pendant de nombreuses années — surtout si son développement économique se poursuit à la cadence actuelle. Aussi a-t-elle intérêt à pratiquer une politique d'immigration de qualité.

(1) Fonctionnaires et militaires non compris

II. — Alcoolisme.

Ce fléau présente en Afrique noire un caractère de gravité d'autant plus redoutable qu'il s'attaque à des populations non averties des dangers que leur fait encourir la consommation abusive de l'alcool, populations trop souvent mal nourries, voire parfois sous-alimentées.

Si l'usage des boissons alcoolisées d'origine locale, vin de palme, bière de miel, bière de maïs, paraît ancien chez les autochtones, leur consommation n'était pas courante ni répandue et accompagnait généralement des événements importants ou des cérémonies rituelles.

Avec le développement du commerce apparut l'usage de l'alcool, trop souvent « alcool de traite », de mauvaise qualité, et l'emploi de l'alambic. Mais ce n'est que depuis la dernière guerre que l'extension et la recrudescence de l'alcoolisme ont pris des proportions très inquiétantes. A partir de 1944, on constate en effet une augmentation massive des importations et l'installation d'un remarquable réseau de disribution qui s'étend jusque dans les villages les plus reculés de la brousse.

Le rapport présenté au Conseil économique le 20 mai 1952 précise que, de 1938 à 1950, la consommation de l'alcool est passée en Afrique occidentale française de l'indice 100 à l'indice 267 et, au Cameroun, à l'indice 2.654.

En 1950, on constate également que « proportionnellement, par rapport à 1938, les importations en Afrique occidentale française d'alcools et liqueurs ont crû:

28 fois plus que celles des cotonnades;
20,7 fois plus que celles du sucre;
10,7 fois plus que celles de la farine (1).

Les pouvoirs publics prirent conscience de l'importance du danger et, dès 1948, le Gouvernement préparait trois projets de loi (n°s 5568, 5569 et 5571) envisageant la lutte contre l'alcoolisme dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer. Environ un an plus tard, le Gouvernement déposait trois nouveaux textes ne comportant d'ailleurs pas de grandes modifications (n°s 1404, 1620 et 1621). Le plus important d'entre eux (n° 1620) fit l'objet le 20 mars 1952 d'une saisine de la part du Conseil économique qui en délibéra et exprima son avis au cours de la séance du 20 mai 1952. Cet avis, qui, compte tenu de certaines observations importantes, approuvaient le projet de loi, insistait particulièrement sur l'urgence des mesures à prendre contre la recrudescence de l'alcoolisme.

Mais ce n'est qu'à partir de 1954 que le Gouvernement, soucieux des véritables intérêts des populations d'outre-mer, s'engagea dans des mesures effectives de répression, en prenant plusieurs décrets permettant d'entreprendre une lutte efficace contre le développement de l'alcoolisme:

— les décrets n°s 946 et 947 du 14 septembre autorisent, dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, le contingentement des boissons alcooliques et interdisent l'importation de certaines boissons jugées nocives;

— le décret n° 572 du 20 mai 1955 fixe de façon stricte les règles et conditions d'exploitation des débits de boissons et institue la création de « Comités d'études et d'informations sur l'alcoolisme »;

— les décrets n°s 573 et 574 de la même date étendent l'autorisation de contingentement aux vins vinés et aux vins doux naturels d'appellation non contrôlée et renforcent l'interdiction d'importation de boissons jugées nocives;

— les décrets n°s 199 et 200 du 17 février 1956 fixent les conditions de dénomination des « liqueurs » et boissons « apéritives » à base d'alcool.

En outre, et dans le cadre de la lutte antialcoolique, nombre d'assemblées territoriales ont pris la décision de majorer les droits d'entrée et les taxes de consommation. Le système fiscal adopté et les taux varient suivant les territoires; mais en général, les droits d'entrées sont de 20 p. 100 *ad valorem* et les taxes de consommation de 10 F C. F. A. par litre. Pour les autres boissons alcooliques, les droits d'entrée sont de l'ordre de 50 F C. F. A. par litre et les taxes de consommation se situent aux environs de 15 F C. F. A. par litre pour les boissons de moins de 12 °, de 25 F entre 12° et 20° et de 50 F au-dessus de 20 ° (2).

Ces mesures prises à l'échelon du Gouvernement et des territoires qui présentent surtout un caractère d'urgence et ne peuvent être considérées que comme un palliatif, ont-elles déjà produit un effet sensible ?

L'examen du tableau des importations de vins et de boissons alcooliques permet de le penser.

(1) Avis et rapports du Conseil économique; *Journal officiel* n° 7 du 21 mai 1952, page 101.

(2) Rapport de la commission des affaires sociales de l'Assemblée de l'Union française n° 321.

TABLEAU I

Importations de vins et de boissons alcooliques.

	1938	1954	1955	DONT VINS vinés.
Vins de fermentation (en hectolitres):				
A. E. F.	22.084	195.532	233.818	179.675
A. O. F.	109.676	854.674	591.726	419.714
Cameroun	12.360	235.812	188.184	56.074
Togo	2.909	24.661	(a) 32.500	
Totaux	147.029	1.310.679	1.046.228	
Vins de liqueur, vermouths, apéritifs:				
A. E. F.	524	685	462	
A. O. F.	2.712	10.417	6.305	
Cameroun	1.406	1.960	966	
Togo	166	1.423	(a) 930	
Totaux	4.808	14.485	8.663	
Mousseux et champagnes:				
A. E. F.	315	780	484	
A. O. F.	1.282	4.338	2.998	
Cameroun	150	348	311	
Togo	30	272	(a) 190	
Totaux	1.777	5.738	3.983	
Eaux de vie et liqueurs (en hap)				
A. E. F.	515	2.318	1.325	
A. O. F.	4.193	8.332	3.278	
Cameroun	588	1.484	1.323	
Togo	374	2.024	1.850	
Totaux	5.675	14.158	7.776	
Totaux généraux	159.289	1.345.060	1.066.650	

(a) En quintaux.

Source: Rapport 321 Assemblée Union française.

TABLEAU II

Total des importations par territoire (vins + boissons alcooliques).

TERRITOIRES	1938	1953	1954	1955
A. E. F.	23.438	210.867	199.315	236.089
A. O. F.	117.868	667.064	877.761	604.307
Cameroun	14.504	229.130	239.604	190.784
Togo	3.479	18.392	28.380	35.470
Totaux	159.289	1.125.453	1.345.060	1.066.650

Ces premières constatations sont encourageantes, car dans l'ensemble les importations accusent une baisse sensible. Mais malgré cette baisse tout danger est loin d'être écarté et une grave menace subsiste. C'est la substitution aux boissons soumises au contingentement de boissons considérées comme moins nocives dont l'importation n'est pas réglementée, telles le vin de fermentation et la bière. En A. O. F. au cours de 1954, les importations d'eaux-de-vie retombaient au niveau de 1946, alors que les importations de vin atteignaient onze fois le volume de celles de cette même année. En outre la consommation de bière s'est également accrue dans de fortes proportions. Si l'on veut vraiment lutter contre l'alcoolisme, il faut contingenter les importations de toutes les boissons contenant de l'alcool.

Outre l'action des pouvoirs publics, il convient de mentionner et d'encourager l'effort mené par de hautes institutions et par nombre de comités, et notamment par le Comité mondial de la jeunesse, commissions et conseils constitués dans la plupart des territoires pour combattre l'alcoolisme et éclairer l'opinion publique sur les méfaits de l'alcool. Car il semble hors

de doute que les mesures en vigueur ne porteront réellement leurs fruits que si elles obtiennent la totale adhésion des populations d'outre-mer. Il est permis de penser que le caractère impératif de cette nécessité n'a pas échappé aux responsables de la Conférence interafricaine contre l'alcoolisme qui s'est réunie en juillet 1956 à Abidjan et qui avait été précédée par un « colloque » tenu en juin à la Sorbonne.

La lutte contre le développement de l'alcoolisme outre-mer apparaît comme vitale pour l'avenir des populations autochtones et il convient de tout mettre en œuvre pour accroître son efficacité: renforcement des mesures déjà prises par le Gouvernement, révision de la convention de Saint-Germain-en-Laye de 1919, amélioration des conditions sociales, développement de la consommation de boissons non alcoolisées, etc.

Mais, si l'on veut réellement combattre l'alcoolisme, il faut attaquer le mal à son origine. Outre-mer aussi bien qu'en métropole l'abus des boissons alcooliques provient d'une offre trop abondante due à une production française supérieure aux besoins de la consommation. Il faut donc résoudre le problème de la surproduction de l'alcool par une révision générale de l'économie agricole, et non limiter les recherches au problèmes de l'écoulement de cette superproduction.

Le problème de l'écoulement prend peut être de plus en plus d'acuité par suite de la réduction de la consommation intérieure métropolitaine et faute de débouchés à l'étranger pour les produits de qualité médiocre, mais cette difficulté ne saurait être invoquée pour maintenir le volume actuel des exportations dans les territoires d'outre-mer au détriment de la santé morale et physique des populations.

III. — Salaires.

S'agissant de salaires, il convient de noter que l'ensemble de l'Afrique noire ne comprend qu'un nombre relativement peu important de salariés.

Le nombre de salariés africains ressortissant au secteur privé serait de (1):

242.181 en Afrique occidentale française;
132.818 en Afrique équatoriale française;
84.819 au Cameroun;
10.123 au Togo.

A ces chiffres, il faut ajouter les salariés du secteur public ne ressortissant pas au régime de la fonction publique, soit (2):

	A. O. F.	A. E. F.	Togo.	Cameroun.
Administration générale	52.400	5.200	8.513	35.400
Services techniques	55.300	11.300		

La répartition des salaires par branche d'activité serait la suivante (2):

	A. O. F.	A. E. F.
Agricuture et forêt	73.600	38.700
Industrie bâtiment et travaux publics	42.600	54.300
Mines	12.500	20.300
Transports	33.200	14.300
Commerce et professions libérales	51.900	13.500
Professions domestiques	20.500	14.500

Il est évident que ces chiffres ne constituent qu'une estimation plus ou moins approchée.

Dans ce domaine, comme dans celui du montant de la population, à un moindre degré sans doute, les comparaisons portant sur les années précédentes risquent de conduire à des conclusions inexactes. Sans doute d'année en année les résultats des statistiques de main-d'œuvre se font-elles plus précises; en outre l'institution des allocations familiales obligera les services administratifs à établir des contrôles de plus en plus précis.

Quoi qu'il en soit des chiffres actuellement disponibles il ressort:

1° Que le nombre des travailleurs salariés a tendance à diminuer légèrement surtout si l'on se réfère à la période 1951-1953 et que cette tendance est particulièrement sensible en Afrique équatoriale française; de 1951 à 1954 sur un total de 175.000 salariés européens et africains, la diminution du nombre de travailleurs aurait atteint une dizaine de milliers, soit par suite du ralentissement de l'activité de certaines entreprises (bâtiment, travaux publics, textile), soit par la mise à pied de certains travailleurs pendant la saison des pluies;

2° Le nombre total de salariés reste relativement faible par rapport à l'ensemble de la population active (13 p. 100 en Afrique occidentale française, 15 p. 100 en Afrique équatoriale française);

3° Les salariés agricoles représentent 15 à 20 p. 100 du total des salariés;

4° On sait qu'il existe dans les territoires un salaire minimum garanti fixé par le gouverneur, chef du territoire, après avis de la commission consultative du travail, avec des abattements de zone et des salaires hiérarchiques fixés par des conventions collectives.

Il est particulièrement difficile dans ces conditions de connaître le nombre de salariés entrant dans telle ou telle catégorie de salaires. Dans ce domaine il ne peut malheureusement y avoir qu'approximation.

Montant des salaires.

D'une façon générale, il est possible d'affirmer qu'au cours de l'année 1955 ne sont intervenues qu'un nombre limité de remises en ordre de salaires. Au contraire depuis la fin de 1955 et au cours de l'année 1956, on a assisté dans de nombreux territoires à un relèvement systématique des salaires les plus bas, soit par réduction des zones de salaires, notamment au Cameroun (1) et en Oubanghi, soit par augmentation des salaires minima interprofessionnels garantis. Par ailleurs les salaires de certaines catégories de travailleurs, notamment le personnel domestique, ont subi certaines modifications en hausse (Niger, Côte d'Ivoire, Cameroun).

En définitive, il s'est agi dans la plupart des cas de procéder à une revalorisation des salaires les plus bas: au Cameroun ou en Afrique équatoriale française, le salaire horaire des zones les plus défavorisées ne dépassaient pas 6 F C. F. A. de l'heure.

Le tableau suivant a pour but de montrer l'évolution au cours des années 1955 et 1956 du salaire minimum interprofessionnel garanti du travailleur sans spécialité (employé).

I. — SALAIRE HORAIRE MINIMUM GARANTI DANS LES PROFESSIONS NON AGRICOLES

Travailleurs sans spécialité (dans la première et la dernière zone).

TERRITOIRES	1955	1956		DATE DE L'ARRÊTÉ
	Première zone.	Première zone.	Dernière zone.	
	(Francs C. F. A.)			
Afrique occidentale française:				
Sénégal	28,85	31	26,85	9 août 1956.
Mauritanie	20	20	15	
Guinée	24	21	22,60	18 juin 1955.
Côte d'Ivoire	25	28,20	22,55	11 juin 1956.
Dahomey	21,60	21,60	10,80	14 septembre 1954
Soudan	18,80	21	16,80	
Haute-Volta	15,70	15,70	11,20	26 juillet 1955.
Niger	15,50	18	»	
Togo	20,75	20,75	13,50	10 janvier 1956.
Cameroun	19	22,25	11,50	30 octobre 1956.
Afrique équatoriale française:				
Gabon	14,40	17,25	9,45	8 février 1954.
Oubanghi	11,25	12,50	7,50	4 août 1956.
Tchad	8,50	8,50	7	19 janvier 1954.
Moyen-Congo	17,30	18	6	19 janvier 1956.

(1) Origine: réponse du ministre de la France d'outre-mer à une question écrite C. R., *Journal officiel*, 23 juin 1956, « utilisant les plus récentes statistiques de l'inspection du travail et des lois sociales outre-mer ». Le Plan publie, dans son rapport annuel de 1955, sur l'exécution du Plan, les chiffres suivants: Afrique occidentale française, 264.921; Afrique équatoriale française, 135.597; Cameroun, 95.200; Togo, 9.128.

(2) Origine: rapport sur l'exécution du Plan, 1955.

(1) Au Cameroun, le territoire était divisé en quatre zones de salaires, elles-mêmes subdivisées en quinze secteurs; la nouvelle répartition intervenue le 13 décembre 1955 ne prévoit plus que neuf zones.

II. — Salaire horaire minimum garanti dans les professions agricoles et forestières

(Dans la première et la dernière zone.)

TERRITOIRES	1956 Première zone.	1956 Dernière zone.	DATE DE L'ARRÊTÉ
	(Francs C. F. A.)		
Afrique occidentale française:			
Sénégal	26,85	22,80	9 août 1956.
Mauritanie	17,50	14	
Guinée	22,50	13,70	18 juin 1955.
Côte d'Ivoire	23,50	16,45	11 juin 1956.
Dahomey	18,70	9,30	14 septembre 1954
Soudan	17,45	10,50	
Haute-Volta	14	9,10	26 juillet 1955.
Niger	»	»	
Togo	18	11,75	10 janvier 1956.
Cameroun	19,30	9,50	30 octobre 1956.
Afrique équatoriale française:			
Gabon	15,40	7,90	8 février 1954.
Oubanghi	10,40	6,25	4 août 1956.
Tchad	7,50	6	19 janvier 1954.
Moyen Congo	15	5	19 janvier 1956.

Malgré les hausses intervenues dans le secteur agricole, il n'en subsiste pas moins que les salaires agricoles des zones les plus défavorisées restent encore extrêmement bas.

Si les salaires les plus bas ont été quelque peu revalorisés, et ceci dans le but d'éviter l'exode rural au profit des centres urbains, par contre peu de modifications ont été apportées au cours de l'année 1956 pour les salaires moyens et élevés. Le tableau suivant confirme cette appréciation.

Salaires mensuels de l'employé africain.

(A raison de 40 heures de travail par semaine pour les années 1955-1956.)

CATÉGORIES et années.	SÉNÉGAL	GUINÉE	COTE D'IVOIRE	DAHOMEY	SOUDAN	HAUTE VOLTA	NIGER
1re catégorie:							
1955	5.800	4.480	4.435	5.315	4.994	3.050	5.410
1956	5.800	4.980	5.800	5.325	4.994	3.920	5.410
2e catégorie:							
1955	6.650	6.060	6.650	6.347	5.726	5.350	6.580
1956	6.650	6.060	7.550	6.347	5.726	6.325	6.850
3e catégorie:							
1955	8.300	8.100	8.100	7.810	7.146	7.010	8.630
1956	8.300	8.100	9.100	7.860	7.146	8.175	8.630
4e catégorie:							
1955	9.800	9.840	9.800	9.395	8.438	7.330	9.780
1956	9.800	9.840	10.590	9.395	8.438	9.780	9.780
5e catégorie:							
1955	11.150	11.280	11.200	11.036	9.600	8.720	12.240
1956	11.150	11.280	12.450	11.036	9.600	11.500	12.240
6e catégorie:							
1955	16.050	15.720	15.720	15.629	13.818	13.640	16.700
1956	16.050	15.720	17.200	15.629	13.818	15.750	16.700
Hors catégorie:							
1955	24.350	23.520	23.520	23.082	20.964	19.580	23.845
1956	24.350	23.520	25.850	23.082	20.964	23.480	23.845

Abattements de zones.

Sénégal.

Un arrêté du 23 juin diminue les abattements de zone et les ramènent pour la:

1re zone, de 90 à 100 p. 100.
2e zone, de 82 à 93 p. 100.
3e zone, de 78 à 90 p. 100.
4e zone, de 70 et 76 p. 100 à 85 p. 100.

Guinée.

2e zone, 80 p. 100.
3e zone. 70 p. 100.

Côte d'Ivoire.

2e zone, 85 p. 100.

Haute Volta.

2e zone, 95 p 100.
3e zone, 87 p. 100.

Soudan.

2e zone, 85 p. 100.
3e zone, 80 p. 100.

IV. — **Allocations familiales.**

Il convient, pour avoir une idée du montant des salaires perçus en Afrique noire, de préciser qu'au cours de l'année 1956 ont été créées quatre caisses d'allocations familiales dans les divers territoires de l'Afrique noire.

A vrai dire le régime d'allocations familiales devait commencer à fonctionner aux termes de l'article 240 du code du travail, un an au plus après la promulgation de ce code. En fait il a fallu plus de trois ans pour que le premier régime d'allocations familiales soit institué en Afrique occidentale française, ce retard s'explique par la réticence des organisations patronales d'outre-mer et la crainte des pouvoirs publics de mettre en œuvre un organisme susceptible d'apporter un trouble à la vie économique des territoires dont ils étaient responsables. Ils se trouvaient tous en effet devant une inconnue: le nombre d'enfants susceptibles de donner lieu à prestations, et par voie de conséquence, le montant des cotisations à fixer pour faire fonctionner les caisses.

Par ailleurs les syndicats, arguant du fait que l'institution du code du travail n'avait pas conduit, comme certains l'avaient prétendu, à l'effondrement de l'économie de l'outre-mer, se montraient désireux de voir le système fonctionner le plus rapidement possible.

En un mot l'institution de régime d'allocations familiales ne se fit pas sans heurts ni discussions. Des données politiques nombreuses interféraient avec les données économiques: il n'était pas possible de laisser aux seuls fonctionnaires le bénéfice des allocations familiales, créées par les dispositions de la loi Lamine-Gueye, sous peine de créer une caste de privilégiés, il n'était pas non plus opportun d'encourager la polygamie.

Le système mis sur pied tient compte de ces deux éléments sans pour autant que les prestations payées soient identiques entre fonctionnaires et non-fonctionnaires et que des avantages substantiels aient été accordés aux non-polygames.

Indiquons enfin qu'actuellement les prestations familiales intéressent exclusivement en Afrique occidentale française les salariés du commerce et de l'industrie à l'exclusion des travailleurs agricoles. Elles comportent quatre catégories de prestations, variables selon les territoires:

— l'allocation dite au foyer du travailleur accordée pour les trois premiers enfants;

— des allocations prénatales;

— des allocations de maternité;

— des allocations familiales proprement dites pour les enfants de un à quatorze ans — avec possibilité de prolongation pour les enfants mis en apprentissage ou effectuant des études.

Le montant des prestations s'établit comme suit:

Le régime des prestations familiales dans les territoires d'outre-mer.

Allocations et cotisations.

	AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE							
	Sénégal.	Soudan.	Mauritanie.	Guinée.	Côte d'Ivoire.	Haute-Volta.	Dahomey.	Niger.
A. — *Prestations familiales* (en francs C. F. A.).								
Allocation au foyer du travailleur	4.800	2.700	4.200	4.200	4.800	(1) 3.600 1.800	(1) 5.400 4.200	3.000
Allocations prénatales	400	300	350	350	400	300	350	260
Allocations de maternité	4.800	3.600	4.200	4.200	4.800	3.600	4.200	3.120
Allocations familiales	400	350	350	350	400	300	350	260
B. — *Cotisations patronales.*								
1° Taux des cotisations.								
Industrie	»	»	»	5 p. 100.	5 p. 100.	»	»	»
Commerce	»	»	»	5 p. 100.	5 p. 100.	»	»	»
Agriculture	5 p. 100.	4,9 p. 100.	5 p. 100.	(6) 2 p. 100	Néant.	4,7 p. 100.	5 p. 100.	4,7 p. 100,
Bois	»	»	»	5 p. 100.	5 p. 100.	»	»	»
Mines	»	»	»	»	»	»	»	»
Transports	»	»	»	»	»	»	»	»
Administration	»	»	»	5 p. 100.	5 p. 100.	»	»	»
Enseignement privé	»	»	»	»	»	»	»	»
Cotisation spéciale (art. 116 du code)	0,2 p. 100.	0,1 p. 100.	0,2 p. 100.	0,2 p. 100.	0,12 p. 100.	0,3 p. 100.	0,2 p. 100.	0,3 p. 100,
2° Assiette des cotisations.								
Tranche de salaire inférieure par mois à	45.000	50.000	45.000	50.000	45.000	50.000	55.000	50.000
C. — *Répartition des charges.*								
Budget	Contribution au budget fédéral: 150 F C. F. A., par mois et par enfant, et 20.000.000 de francs C. F. A. pour chacun des territoires de la fédération au titre des frais de premier établissement. Contribution du budget local ouverte par le produit des centimes additionnels sur les taxes ou impôts.							

	AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE				AUTRES TERRITOIRES			
	Moyen-Congo.	Gabon.	Oubangui-Chari.	Tchad.	Cameroun.	Togo.	Madagascar	Archipel des Comores.
A. — *Prestations familiales* (en francs C. F. A.).								
Allocation au foyer du travailleur	1.050	(3) 1.125	1.320	2.000	3.120	(4) 4.200	(5) Néant.	Néant.
Allocations prénatales	350	225	220	200	260	350	200	Néant.
Allocations de maternité	(2) Néant.	(2) Néant.	(2) Néant.	(2) Néant.	3.120	4.200	2.400	Néant.
Allocations familiales	400	225	220	200	260	350	200	100
B. — *Cotisations patronales.*								
1° Taux des cotisations.								
Industrie	»	3 p. 100.	4 p. 100.	»	4,3 p. 100.	»		»
Commerce	»	4 p. 100.	4,5 p. 100.	»	4,3 p. 100.	»	(7)	»
Agriculture	2,75 p. 100.	3 p. 100.	3,5 p. 100.	2,25 p. 100.	4 p. 100.	»		3 p. 100.
Bois	»	3 p. 100.	3,5 p. 100.	»	4 p. 100.	5 p. 100.		»
Mines	»	3 p. 100.	3,5 p. 100.	»	4,3 p. 100.	»		»
Transports	»	4 p. 100.	4 p. 100.	»	4,3 p. 100.	»		»
Administration	»	3 p. 100.	4 p. 100.	»	4,3 p. 100.	»		»
Enseignement privé	»	4 p. 100.	4,5 p. 100.	»	2,5 p. 100.	»		»
Cotisation spéciale (art. 116 du code)	»	0,1 p. 100.	»	»	0,35 p. 100.	0,2 p. 100.	0,2 p. 100.	0,2 p. 100.
2° Assiette des cotisations.								
Tranche de salaire inférieure par mois à	50.000	50.000	50.000	50.000	35.000	30.000	30.000	30.000
C. — *Répartition des charges.*								
Employeurs	65 p. 100.	57,5 p. 100.	68 p. 100.	64 p. 100.	»	»	50 p. 100.	»
Budget	35 p. 100.	42,5 p. 100.	32 p. 100.	36 p. 100.	»	»	50 p. 100.	»

(1) Première naissance: 3.600 F C. F. A. en Haute-Volta; 5.400 F C. F. A. au Dahomey.
Seconde et troisième naissance: 1.800 F C. F. A. en Haute-Volta; 4.200 F C. F. A. au Dahomey.

(2) En Afrique équatoriale française, les allocations familiales sont servies dès la naissance, alors qu'en Afrique occidentale française, elles sont attribuées à compter du premier anniversaire de la naissance. Il n'est pas accordé, en conséquence, d'allocations de maternité.
En Afrique équatoriale française, également, la dénomination « allocation d'aide aux jeunes ménages » a été substituée à celle « d'allocation au foyer du travailleur »; le régime en est cependant strictement identique.

(3) Au Gabon, l'allocation d'aide aux jeunes ménages est également accordée aux trois premiers enfants des femmes salariées et non mariées.

(4) Au Togo, en vue de renforcer la structure monogamique de la famille, le nombre des enfants des travailleurs polygames ouvrant droit aux prestations familiales a été limité à six; aucune limite n'est prévue en ce qui concerne les travailleurs monogames.

(5) A Madagascar, en considération de la structure monogamique de la famille, l'allocation au foyer du travailleur a été écartée; en revanche, l'allocation familiale est attribuée à compter de la naissance comme en Afrique équatoriale française.

(6) En Guinée, cotisation réduite à 2 p. 100 pour l'agriculture. Ce taux spécial n'est valable que pour 1956.

(7) Répartition des activités. — Groupe A: 1,25 p. 100; groupe B: 2,5 p. 100; groupe C: 3,75 p. 100; agriculture: régime fixé en janvier 1957.

Il semble impossible de prévoir dès à présent les répercussions économiques d'une telle mesure et comment cette hausse des salaires sera absorbée par le commerce et l'industrie.

Il est certain que cette mesure est intervenu à un moment où l'économie de l'Afrique française connaissait quelques difficultés et qui n'étaient pas dans une situation extrêmement brillante tout au moins dans certains secteurs. Il resterait encore à déterminer par secteur et par profession la part de ce supplément de salaires dans le prix de revient. Il n'est pas impossible qu'elle soit relativement faible.

A tout le moins il faut espérer que la mise en œuvre du régime des prestations familiales incitera les travailleurs à ne pas rechercher systématiquement du travail auprès du secteur public et mettre ses espoirs à servir dans l'administration.

V. — Le chômage et le sous-emploi.

Le chômage en Afrique noire ne s'est pas développé au cours de l'année 1955 et au début de l'année 1956.

Le chômage sporadique et relativement peu important, eu égard au nombre des travailleurs n'a cependant pas été résorbé.

Au Cameroun, un recensement systématique a été effectué en 1955. Il a été dénombré 2.460 sans-travail, dont 190 jeunes gens éliminés pour scolarité insuffisante et qui n'avaient jamais travaillé comme salariés.

La répartition de ces chômeurs s'établit comme suit:

Ouvriers du bâtiment	35 p. 100.
Employés de bureau	32 p. 100.
Gens de maison	9 p. 100.
Ouvriers du fer	8 p. 100.
Chauffeurs véhicules	8 p. 100.
Manœuvres	2 p. 100.
Divers	6 p. 100.

L'office de la main-d'œuvre du Cameroun créé fin 1953 et fonctionnant comme une entreprise sociale semi-administrative puisque son conseil d'administration est composé pour moitié de représentants du secteur administratif et pour moitié du secteur privé, a réussi à recaser en 1955, 228 chômeurs, soit 9,30 p. 100 du total.

Les services administratifs estiment que le placement individuel ne constitue qu'un palliatif insuffisant, et que seul un placement collectif serait susceptible d'apporter une solution valable.

Quant aux mesures tendant soit à trouver du travail à l'extérieur des agglomérations urbaines, soit à rapatrier gratuitement les chômeurs dans leur village d'origine, elles n'ont donné que de piètres résultats; en 1954, seuls 225 chômeurs accompagnés de 117 femmes et 38 enfants ont été rapatriés. Cette répugnance à retourner au village s'explique surtout par le désir de ne plus être soumis à la discipline traditionnelle du village.

En fait, l'obligation de recourir obligatoirement à l'office du travail constitue la solution proposée par l'administration. Elle se heurte à l'opposition des organisations patronales.

En Guinée, les demandes d'emplois enregistrées du 1er janvier au 15 août 1956 par l'inspection générale de la Basse Guinée se sont élevées à 3.682, se répartissant comme suit:

Bâtiment	2.381
Transport	502
Commerce	234
Industrie	234
Domestiques	204
Gardiens plantons	127

Il convient de noter que le chiffre indiqué ne comprend pas l'inscription des manœuvres ordinaires.

Le chiffre des chômeurs est en légère diminution, malgré la période très difficile de la saison des pluies: cette situation peut s'expliquer en partie du fait que l'inspection du travail s'est efforcée d'obtenir des employeurs des interruptions de services temporaires comportant une garantie écrite de reprise prioritaire.

Par contre, le nombre de demandes satisfaites s'est élevé à deux cent cinquante.

Au cours du troisième trimestre, 694 demandes nouvelles ont été présentées, les offres se sont élevées à 46 places, le placement total de 136, y compris les manœuvres.

Dans ces conditions on peut estimer qu'en Guinée, pour les trois premiers trimestres de l'année, il existait au maximum 4.000 personnes en chômage: un dixième des demandes seulement a pu être satisfait.

En Afrique équatoriale française, on estime qu'il existe environ 3.000 chômeurs dans les deux cités africaines de Brazzaville.

Certes, il convient de faire une distinction entre le chômeur véritable, c'est-à-dire le travailleur tirant habituellement son revenu principal d'une activité salariée et momentanément privé de la possibilité d'exercer une telle activité, d'une population flottante qui, n'exerçant pas habituellement de profession salariée, ne constitue pas une masse de chômeurs au sens propre du terme (1).

Le nombre indiqué ci-dessus concerne les salariés sans emploi. Il s'agit principalement des professionnels du bâtiment (charpentiers, maçons) et des travaux publics, chauffeurs, mécaniciens et domestiques.

Cette situation n'est pas spéciale à l'Afrique équatoriale française. En effet, à Léopoldville, il existerait 7 à 8.000 sans travail (2).

Les causes d'une telle situation sont connues: le développement de constructions consécutif à la mise en application du programme du plan et aux investissements privés ont provoqué un afflux de populations rurales dans la capitale. Or, depuis le ralentissement de la construction intervenu en 1952, la population urbaine n'a cessé d'augmenter à Poto-Poto et à Bacongo, passant de 77.200 à 85.000, alors que le nombre de travailleurs recensés ne cessait de décroître.

Ces expatriés ruraux sont originaires des districts environnant Brazzaville (zone Balali) ou des régions du Nord, relativement pauvres.

Depuis 1952, des mesures ont été prises par le gouvernement général pour remédier à une telle situation notamment le rapatriement gratuit et l'octroi de facilités (prêts en nature, exonérations temporaires d'impôts), aux travailleurs sans emploi désireux de regagner leur village, programme de voierie à Brazzaville, utilisant 750 personnes, création de paysannat dans la vallée du Niari (installation sur une parcelle de terre défrichée mécaniquement de 4 hectares, salaire mensuel de 2.100 F C. F. A., réalisation de façons culturales mécaniques préalable à la mise en culture, prêt d'un petit matériel de culture individuelle).

Mais toutes ces mesures n'ont eu qu'une portée très limitée du fait que les sans emploi préfèrent vivre de façon extrêmement précaire en ville, plutôt que de regagner la campagne.

Il s'agit là d'un problème humain préoccupant, sans doute limité, *mais qui ne comporte pour le moment* aucune solution immédiate: l'administration espérant une amélioration de conditions de vie et de travail dans les zones non urbaines, par la diminution de l'écart entre salaires de brousse et salaires ruraux, par la formation d'artisans ruraux indispensables au développement de l'économie de l'Afrique, dans l'emploi de travailleurs à l'occasion de la création des voies d'évacuation du manganèse de Franceville et de la création du barrage du Kouilou, mais se refusant à la création immédiate d'un fonds de chômage qui ne ferait qu'accroître l'afflux des populations rurales dans les centres urbains.

Une solution pourrait être apportée par la mise en valeur accélérée du Niari, puisque « faute de main-d'œuvre, 300.000 hectares restent encore en friches dans la vallée du Niari » (3).

VI. — Niveau de vie.

Si l'on se réfère aux dépenses annuelles du manœuvre africain à Dakar (minimum vital africain) établies par les services économiques du haut commissariat général et comprenant les dépenses alimentaires, vestimentaires, habitat et diverses, il semble bien que pour cette catégorie de travailleurs le niveau de vie se soit élevé du fait de l'abaissement général du coût de la vie comme le prouve le tableau suivant (3) montrant l'évolution mensuelle du minimum vital africain.

Les dépenses annuelles du manœuvre africain à Dakar, chiffrées pour le mois d'avril à 53.488 francs C. F. A., s'élèvent au total le plus bas qui ait été enregistré depuis octobre 1953. On atteignait alors le maximum de 66.267 francs. Par rapport à ce maximum la baisse du coût de la vie pour le travailleur africain sans spécialité est donc de près de 20 p. 100.

L'évolution mensuelle depuis le mois de janvier 1954 a, du reste, été la suivante:

	1954	1955	1956
Janvier	54.896	56.659	55.469
Février	56.516	56.063	54.548
Mars	56.605	55.977	57.704
Avril	56.700	55.864	53.488
Mai	56.997	56.141	»
Juin	56.518	56.393	»
Juillet	56.831	56.899	»
Août	57.612	56.698	»
Septembre	57.453	57.358	»
Octobre	57.831	57.164	»
Novembre	57.419	56.129	»
Décembre	56.873	55.986	»

(1) Réponse écrite du ministre de la France d'outre-mer; *Journal officiel*, Conseil de la République, du 5 octobre 1956.

(2) La Croix du Congo, article du R. P. Charles.

(3) Bulletin de l'Arique équatoriale française.

Origine: marchés coloniaux, 2 juin 1956.

Il convient de noter que les postes combustible, éclairage, loyer, ameublement et impôt n'ont subi aucune variation sensible depuis trois ans. Le poste alimentation au contraire a sensiblement diminué. Il faut d'ailleurs reconnaître que des mesures administratives ont été prises de façon à diminuer de façon sensible le prix de ces derniers (caisse de péréquation pour le riz, s'analysant en jumelage: importations et achat en Afrique occidentale française et subventions au transport, subvention pour la farine...).

En fait les mesures administratives tendent à faire supporter par l'ensemble des habitants de l'Afrique occidentale française, l'abaissement des prix consentis pour certaines denrées alimentaires.

Or, la situation du producteur a empiré au cours de l'année 1955: s'il ne semble guère possible de connaître même de façon très approximative le montant des échanges intérieurs et la valeur des produits échangés il n'en demeure pas moins que « l'élément caractéristique des exportations des T. O. M. réside dans la diminution du revenu du producteur, l'accroissement des tonnages exportés n'ayant pu suffire à compenser la baisse des cours ». Or il est certain qu'à cette baisse de la valeur des exportations n'a pas correspondu une baisse corrélative du prix des produits de grande consommation importés.

Certes les prix de ces produits importés a varié au cours des derniers dix-huit mois: aux baisses passagères ont succédé des hausses; les mouvements de prix ont été essentiellement variables selon les produits et selon les territoires comme l'indique le tableau suivant:

PRODUITS	UNITÉ	PRIX MOYENS 1954	1955	1956
Cameroun.				
Riz	Kilog.	»	34,87	37,42
Farine de froment	»	»	26,10	28,3
Sucre	»	»	52,58	52,2
Thé	»	»	4.153	2.285
Sel	»	»	73	62
Allumettes	»	»	12.767	13.071
Friperie	Tonne.	»	16.726	12.714
Chaussures	Kilog.	»	3.800	4.293
Afrique occidentale française.				
Riz	»	»	25,12	(4 mois.) 22,25
Sucre	»	»	45,91	46,08
Fils de coton	»	»	45,74	38,57
Tissus imprimés coton	»	»	68,61	67,63
Chaussures	»	»	488	497
Afrique équatoriale française (Bangui).				
Tissus imprimés en coton	»	460	508	(7 mois.) 652
Togo.				
Couvertures en coton (Grèce)		870	979	818
Articles ménagers, coutellerie	»	166	147	134
	»		Sept. 1955.	Sept. 1956.
Shirting		»	81,3	56,75
Outils emmanchés ou non	»	152	116	»
Tissus de coton imprimés	»	554	719	»
Outillage et quincaillerie	»	»	(3 mois.) 140	(3 mois.) 151
Tissus imprimés coton	»	»	665	656
			Janv. 1955.	Janv. 1956.
Farine	»	»	36	36
Huile d'arachide	»	»	172,5	125
Gros sel	»	»	11,5	10
Pagne	»	»	147,5	150
Machette	Yard.	»	92,5	85
Lampe tempête	»	»	207,5	200
Bicyclette	»	»	11.400	10.350
	»			

Les indices d'ensemble des prix à la consommation familiale (secteur européen) n'ont subi aucune modification sensible entre le milieu de l'année 1055 et celui de l'année 1956.

QUATRIEME PARTIE

FINANCES PUBLIQUES

I. — Budgets.

Le tableau suivant donne un aperçu de la contexture et de l'évolution des divers budgets des territoires et fédérations de l'Afrique noire en 1955 et 1956.

Le total net est obtenu après défalcation des sommes versées par les budgets de fonctionnement aux budgets d'équipement.

Le total rectifié est obtenu après défalcation des opérations d'ordre et sommes versées par le budget général aux budgets locaux, par les budgets locaux au budget général et par certains budgets locaux à d'autres budgets locaux.

	BUDGET 1955 Fonctionnement.	Équipement.	Total brut.	Total net.
Afrique occidentale française.				
Budget général	26.728	7.132	33.860	32.110
Budgets locaux:				
Côte d'Ivoire	5.409	247	6.356	5.614
Dahomey	2.025	87	2.112	2.112
Guinée	3.079	278	3.357	3.329
Haute-Volta	2.028	471	2.499	2.333
Mauritanie	1.003	60	1.063	1.063
Niger	1.730	147	1.877	1.877
Sénégal	5.951	286	6.237	6.156
Soudan	2.868	264	3.132	3.132
Total	50.821	9.672	60.493	57.726
Total rectifié	43.207	8.824	51.491	48.724
Afrique équatoriale française.				
Budget général	5.579	2.671	8.250	8.196
Budgets locaux:				
Gabon	1.114	20	1.134	1.114
Moyen Congo	1.350	15	1.365	1.350
Oubangui	1.457	109	1.566	1.457
Tchad	1.492	»	1.492	1.492
Total	10.992	2.815	13.807	13.609
Total rectifié	8.580	2.815	11.395	11.197
Cameroun	9.814	1.852	11.671	11.137
Togo	1.786	371	2.157	2.036

	BUDGET 1956 Fonctionnement.	Équipement.	Total brut.	Total net.
Afrique occidentale française.				
Budget général	34.765	4.371	39.136	38.303
Budgets locaux:				
Côte d'Ivoire	6.879	742	7.621	6.879
Dahomey	2.501	200	2.701	2.651
Guinée	3.866	147	4.013	3.866
Haute-Volta	2.595	350	2.945	2.670
Mauritanie	1.129	31	1.160	1.129
Niger	2.739	201	2.580	2.499
Sénégal	6.919	307	7.226	6.924
Soudan	3.743	235	3.978	3.978
Total	64.776	6.584	71.360	68.899
Total rectifié	51.745	6.584	58.329	55.868

	BUDGET 1956			
	Fonctionnement.	Équipement.	Total brut.	Total net.
Afrique équatoriale française.				
Budget général	6.199	2.196	8.395	8.308
Budgets locaux:				
Gabon	1.321	31	1.352	1.321
Moyen Congo	1.558	23	1.581	1.558
Oubangui	1.456	»	1.456	1.456
Tchad	1.824	4	1.828	1.824
Total	12.358	2.254	14.617	14.467
Total rectifié	9.727	2.254	11.981	11.836
Cameroun	9.878	1.132	11.010	10.796
Togo	2.043	198	2.261	2.198

Il apparaît immédiatement que d'une façon générale les montants des budgets ont augmenté, de façon sensible, à l'exception du Cameroun. Il faut en outre remarquer que ce mouvement est la résultante de deux mouvements en sens inverse, car d'une part les budgets de fonctionnement ont considérablement augmenté, alors que les budgets d'équipement sont en sensible diminution.

Le tableau suivant qui indique le pourcentage d'augmentation ou de diminution des montants nets des budgets (c'est-à-dire après défalcation des sommes versées par les budgets de fonctionnement aux budgets de l'équipement donne des indications utiles à ce sujet.

Pourcentage d'augmentation ou de diminution des budgets de fonctionnement et d'équipement par rapport à l'année 1955.

TERRITOIRES	MONTANT NET	BUDGET de fonctionnement.	BUDGET d'équipement.
Afrique occidentale française.	+ 14,66	+ 19,76	— 25,38
Afrique équatoriale française	+ 5,70	+ 13,56	— 19,92
Cameroun	— 3	+ 0,65	— 38,87
Togo	+ 7,95	+ 14,38	— 46

En définitive, il devient évident que les territoires et groupes de territoires éprouvant des difficultés budgétaires, consacrent une part croissante de leurs ressources à leur budget de fonctionnement et délaissent les budgets d'équipement. En effet, les sommes que la métropole consacre aux investissements dans ses territoires d'outre-mer font l'objet de comptes distincts et un mouvement se dessine qui tend à laisser à la métropole une part de plus en plus grande dans les charges d'investissement.

Dans les budgets de fonctionnement, et malgré l'accroissement de leur montant, une part sans cesse plus importante est faite aux dépenses de personnel alors que la dette publique a tendance à décroître légèrement.

	A. O. F.		A. E. F.	
	1955	1956	1955	1956
	(En pourcentage.)			
Dette publique	6,01	5,86	6,11	6,17
Personnel	46,4	47,4	53,9	55,1

	CAMEROUN		TOGO	
	1955	1956	1955	1956
	(En pourcentage.)			
Dette publique	11,52	10,16	7,44	4,31
Personnel	48,3	53,08	55	58,16

Il ne faudrait toutefois pas penser que ces charges des budgets des territoires servent à payer une pléthore de fonctionnaires pour le moins inutiles. Les territoires ont à faire face à des dépenses d'enseignement et de santé qui absorbent en moyenne 25 p. 100 de leur budget de fonctionnement.

Effectif du personnel à la charge du budget général de l'Afrique occidentale française et du Niger.

SERVICES	BUDGET général A. O. F.		NIGER		
	1955	1956	1954	1955	1956
Représentation parlementaire et Assemblée	87	87	15	24	32
Gouvernement	112	111	25	25	40
Services centraux, administration générale et inspections	210	230	13	13	15
Administration des cercles	»	»	316	325	325
Services judiciaires	167	167	116	132	139
Services de sécurité	4.688	5.147	718	733	917
Services financiers	3.740	3.834	111	107	207
Services économiques et travaux publics	2.110	2.158	566	589	823
Enseignement et éducation de base	469	720	522	622	747
Santé	3.682	3.798	694	682	778
Inspection du travail	19	19	6	6	22
Exploitations industrielles	6.997	7.621	172	184	233
Totaux	22.301	23.892	3.284	3.434	4.287

Par ailleurs, il convient de remarquer qu'il existe une certaine constance parmi tous les territoires dans le montant de leurs dépenses, et les marges existantes entre les différents chapitres sont relativement faibles.

Les tableaux suivants prouvent cette assertion.

Répartition en pourcentage des diverses dépenses des budgets de fonctionnement en 1956.

SERVICES	A. O. F.	A. E. F.	CAMEROUN	TOGO
Dette publique	5,86	6,17	10,16	4,31
Personnel	47,40	55,18	53,68	58,26
Matériel	17,85	19,08	17,20	15,22
Travaux d'entretien	7,55	5,80	7,29	3,15
Subvention, contributions, avances, ristournes, participations	17,11	12,25	10,07	15,99
Versement au budget d'équipement	4,64	1,49	2,16	3,05

Répartition en pourcentage des dépenses de fonctionnement des services.

(Personnel et matériel.)

(Pour l'A. O. F. et l'A. E. F., ensemble des budget généraux et locaux.)

SERVICES	A. O. F.	A. E. F.	CAMEROUN	TOGO
Représentation politique	0,87	1,31	0,68	0,85
Gouvernement administration générale	9,77	12,26	13,66	7,72
Justice	1,95	2,04	1,69	1,65
Sûreté	10,97	10,38	10,73	9,57
Services financiers	7,33	8,28	8,59	9,76
Service scientifique	0,44	»	0,14	0,26
Service économique	10,17	9,54	10,21	6,67
Enseignement	15,21	10,95	12,75	15,24
Santé	15,23	15,87	17,15	19,60
Inspection du travail	0,51	0,78	0,56	0,26
Service social	0,47	0,42	0,74	»
Travaux publics	6,48	5,29	6,23	2,37
Postes, télégraphes et téléphones	8,19	7,83	6,17	6,13
Exploitation, distribution	4,92	2,33	3,06	9,24
Dépenses communes et diverses.	7,06	12,66	7,56	11,94

L'augmentation des dépenses oblige les territoires et groupes de territoires, soit de faire appel de plus en plus à des ressources exceptionnelles (prélèvement sur les caisses de réserves), soit de faire appel plus largement à la métropole.

C'est ainsi que, dans le projet de loi de finances pour l'année 1957, on voit que, *pour l'ensemble des territoires d'outre-mer*, les subventions d'équilibre budgétaire passent, de 1955 à 1956, de 1.406 à 1.755 millions, la prise en charge d'une partie des émoluments des fonctionnaires rémunérés sur budgets locaux s'élève à 2.700 millions, les subventions économiques, les avances pour la couverture des déficits de budgets locaux passent de 1.500 à 3.000 millions.

Les recettes du budget

De quelle façon l'accroissement des dépenses budgétaires est-il compensé par un accroissement de recettes ? Ou, en d'autres termes, quels sont les impôts qui ont été augmentés de façon à pouvoir faire face à l'augmentation du budget ?

Examinons les projets de recette du budget de l'Afrique occidentale française (budget général et budgets locaux). Le total des impôts passe de 37.201 millions de francs C. F. A. à 41.901.

Le tableau suivant donne le pourcentage des divers impôts pour l'année 1955 et 1956:

Pourcentage des différents impôts par rapport à l'ensemble des impôts.

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE	1955	1956
	(Millions de francs C.F.A.)	
Total des impôts (budgets général et locaux) ..	37.201	41.901
	Pourcentages.	
Impôts indirects..............................	67,71	70,65
Droits importation..............................	32,16	42,67
Taxe consommation	3,18	0,66
Taxe transaction et production..............................	18,27	25,02
Droits exportation..............................	12,36	11,67
Divers	1,51	0,38
Impôts directs..............................	32,28	29,34
Impôts forfaitaires sur le revenu..............................	21,17	19,61
Impôt personnel..............................	15,51	14,30
Taxe de cercle..............................	2,99	2,91
Taxe sur le bétail..............................	2,56	2,38
Impôts progressifs et proportionnels sur le revenu	6,81	5,80
Bic	4,18	3,60
Impôt général sur le revenu..............................	1,72	1,47
Divers	0,97	0,73
Impôts fonciers..............................	1,07	1,14
Patentes et licences..............................	2,79	2,52
Divers	0,35	0,25

Il convient de noter:

— que le montant total de ces impôts ne couvre pas l'intégralité des dépenses. Il existe d'autres ressources budgétaires qui ne présentent pas un caractère fiscal (recettes des exploitations industrielles, prélèvements sur la caisse de réserve...);

— que certains impôts ont été modifiés depuis le début de l'année 1956; c'est ainsi que la taxe de transaction portant sur les affaires d'importation et d'exportation a été remplacée par une taxe forfaitaire. La taxe sur les transactions proprement dite et la taxe compensatrice continuent cependant à être perçues sur les affaires relevant d'une activité industrielle, commerciale ou artisanale autre que d'importation ou d'exportation.

Il ressort de ce tableau que la fiscalité indirecte a été augmentée dans une forte proportion, alors que la fiscalité directe diminuait: la principale augmentation porte sur les droits d'importation qui passent de 32,1 à 42,6 p. 100.

Cette augmentation s'est d'ailleurs conjuguée avec une politique de dégrèvements fiscaux tendant à rendre plus supportable la fiscalité directement supportée par le producteur.

Il n'en demeure pas moins que la politique fiscale suivie ne manquera pas d'avoir des répercussions fâcheuses sur le niveau des prix en Afrique occidentale française: l'accroissement des droits d'importation et de la taxe de transaction provoquera un renchérissement inéluctable des prix, ce qui en définitive est contraire à l'ensemble de l'intérêt de la population vivant en Afrique occidentale française.

II. — **Monnaie. — Crédit.**

S'il est possible matériellement de dresser un tableau des variations de la masse monétaire (circulation fiduciaire et monnaie scripturale) des pays de l'Afrique noire, il faut reconnaître que ce tableau ne comporterait que peu d'enseignements. En effet les périodes d'expansion monétaire sont différentes pour chaque territoire:

— mars pour l'Afrique occidentale française avec la traite des arachides;

— janvier pour l'Afrique équatoriale française avec le coton et le bois;

— décembre, mars pour le Cameroun (cacao et café).

Aussi les masses monétaires de chaque territoire une fois additionnées risquent-elles de dissimuler les variations propres à chacun des territoires. C'est pourquoi il a paru préférable de dresser le tableau de l'évolution de la masse monétaire pour chaque territoire.

Evolution de la masse monétaire en milliards de francs.

	1er JANV.	31 MARS	30 JUIN	30 SEPT.	30 DÉC.
A. O. F. - Togo:					
1954	100	124,6	111,4	96,6	109,2
1955	109,2	116,4	107	95	113,6
A. E. F.:					
1954	20,1	21,4	20,8	20	22,9
1955	22,9	23,4	21,5	21,1	23,7
Cameroun:					
1954	22,2	23,4	19,5	19	23,9
1955	23,9	25,1	20,9	20,4	23,2

Origine: Troisième rapport annuel du comité monétaire de la zone franc.

1. En Afrique occidentale française

La situation se caractérise par un ralentissement général de l'expansion monétaire, une diminution des variations saisonnières.

Le montant de la circulation fiduciaire au cours de l'année 1955 est resté constamment inférieur à celui de l'année précédente. Celui de la monnaie scripturale s'est maintenu à un niveau supérieur: cette situation est sans doute due au développement du réseau bancaire.

Les contre-parties des disponibilités monétaires s'analysent, outre les avoirs du territoire en francs métropolitains, en crédits à l'économie. Or les crédits à l'économie ont été nettement supérieurs en 1955 qu'en 1954. Ce qui s'explique par les retards de la commercialisation du café dus à la chute des cours, la difficulté d'écoulement des stocks à l'exportation. Aussi notet-on un accroissement des crédits en blanc, un moindre fléchissement au cours de la campagne, une augmentation de l'escompte du papier local et des avances sur marchés nantis.

Une récolte moins importante que celle de l'année précédente, un recours plus grand au crédit constituent deux facteurs qui soulignent les difficultés de trésorerie de nombreuses exploitations en Afrique occidentale française.

Il convient toutefois de noter que les dépôts en banque sont passés de 24,6 milliards de francs métropolitains au 31 décembre 1954 à 30 milliards au 31 décembre 1955 (alors que les dépôts aux chèques postaux passent pour la même période de 5,4 à 6,2 milliards).

2. Afrique équatoriale française

La situation se présente différemment en Afrique équatoriale française où l'on note un accroissement modéré de la masse monétaire dû principalement à un accroissement continu de la monnaie scripturale (+ 12,7 p. 100).

Si les fluctuations de la monnaie fiduciaire ont été assez vives au cours de la période considérée, il faut en rechercher l'origine dans le déroulement beaucoup plus rapide de la campagne cotonnière les années précédentes.

Enfin, les dépôts bancaires ont progressé de façon régulière passant de 8,8 à 9,9 milliards fin 1955.

3. Cameroun

L'évolution de la masse monétaire au Cameroun est liée au déroulement de la traite du café et du cacao (progression au cours du premier trimestre, régression au cours des deux trimestres suivants, puis légère progression au cours du dernier trimestre).

Il faut noter une légère régression de la masse monétaire (700 milliards métro à la fin de l'année 1955 et par rapport à l'année précédente) due à la chute des cours du café et du cacao.

La circulation fiduciaire a, elle, décru dans une proportion beaucoup plus notable (1,6 milliard soit une régression de 12 p. 100 à la fin de l'année).

Dans ce territoire également on note un accroissement sensible des dépôts à vue dans les banques qui passent de 10,55 milliards fin 1954 à 11,14 fin 1955.

En conclusion que faut-il retenir de l'évolution monétaire de l'ensemble des pays constituant l'Afrique Noire ?

Tout d'abord l'évolution de la masse monétaire ne fait que refléter de façon fidèle la situation économique générale.

La politique des instituts d'émission est établie en liaison étroite, et presque subordonnée, à la politique de la Banque de France.

Les interventions possibles ont été limitées au maximum: les taux bancaires d'escompte n'ont pas été modifiés depuis le transfert de l'émission à l'Institut de l'Afrique équatoriale française et du Cameroun et à celui de l'Afrique occidentale et du Togo. Seul le taux de réescompte pratiqué par l'Institut d'émission de l'Afrique occidentale française a été ramené à celui pratiqué par l'Institut d'émission de l'Afrique équatoriale française, soit 3 p. 100.

Pourtant les conditions de développement économique ont été fort différentes en France et en Afrique Noire: pour la France, 1955 a été une année d'expansion, pour l'Afrique Noire une année d'équilibre difficilement atteint, sinon de stagnation.

Si la circulation fiduciaire règle le rythme de l'ensemble des disponibilités monétaires en Afrique Noire, on assiste néanmoins à un développement incontestable de la monnaie scripturale.

L'accroissement des dépôts à vue dans les banques est incontestable. Il s'agirait surtout de dépôts effectués par les autochtones. L'explication d'un tel phénomène n'est pas entièrement connu: il s'agirait soit d'un enrichissement du pays, soit au contraire d'une conséquence du développement du réseau bancaire.

La première solution semble être la plus plausible étant donné qu'on assiste à un mouvement identique pour les caisses d'épargne et les avoirs en comptes chèques postaux.

Si l'expansion monétaire a marqué un certain fléchissement par rapport aux années précédentes et si notamment les pointes saisonnières sont moins accentuées, ce phénomène important est sans doute constitué par le fait d'un moindre fléchissement du montant des crédits à la période de fin de traite. C'est un signe défavorable qui indique que certaines entreprises éprouvent des difficultés de trésorerie, surtout étant donné que le prix de la production totale de l'Afrique Noire n'est pas supérieur à celui de l'année précédente.

CINQUIEME PARTIE

COMMERCE EXTERIEUR

Afrique occidentale française.

L'année 1955 a été marquée par les résultats médiocres de la récolte des arachides et par la dépression mondiale des cours des principaux produits, ce qui a entraîné, dans ce territoire où l'agriculture est prédominante, un accroissement du déficit de la balance commerciale.

Le commerce spécial a atteint 3.780.000 tonnes représentant une valeur de 120 milliards de francs C. F. A. Par rapport à l'année précédente, on note une augmentation de 4 p. 100 en tonnage et un recul de 4 p. 100 en valeur, qui ne porte d'ailleurs que sur l'exportation.

N. B. — Les documents utilisés ont été les suivants:
Bulletin de statistique de l'I. N. S. E. E.
Comité monétaire zone franc, 3e rapport 1955.
Bulletin économique du Cameroun.
Chroniques d'outre-mer.

Exportations

Malgré une augmentation de 79.000 tonnes, la valeur des exportations a diminué de 5.847 millions de francs C. F. A. par rapport à l'année 1954.

Cette évolution provient d'une part de l'accroissement des exportations de produits pondéreux: minerai de fer, 82.000 tonnes; bois, 37.000 tonnes; phosphates, 28.000 tonnes (sauf bauxite en diminution de 19.000 tonnes) et, d'autre part, de la baisse des cours des produits agricoles, notamment des produits arachidiers:

PRODUITS	1954		1955	
	Tonnage. — Milliers de tonnes.	Valeur. — Millions de francs C. F. A.	Tonnage. — Milliers de tonnes.	Valeur. — Millions de francs C. F. A.
Arachides en coques......	38	1.259	8	259
Arachides décortiquées...	237	9.938	157	6.5[illegible]8
Huile d'arachide...........	94	7.977	87	7.492
Tourteaux	131	1.910	125	1.934

Il convient de noter que la plus forte régression porte sur les arachides en coques, puis sur les arachides décortiquées, alors qu'elle est relativement moins sensible pour l'huile, fait explicable par l'effort fourni par les huileries locales qui se sont vu réserver 330.000 tonnes, base coques, par l'arrêté du 25 janvier 1955.

Le café dont le tonnage exporté s'est maintenu à 95.000 tonnes a perdu en valeur 4.193 millions C. F. A.

Ce déficit est en partie compensé par les ventes de cacao qui ont progressé tant en valeur qu'en tonnage (75.000 tonnes contre 53.000 tonnes en 1954, représentant 11.060 millions C. F. A. contre 8.833 millions), et par l'accroissement des expéditions de bananes qui passent de 104.000 à 125.000 tonnes et des bois: 170.000 tonnes contre 132.000 en 1954.

Les principaux clients de l'A. O. F. restent les mêmes. En tête vient la France avec 767.000 tonnes représentant une valeur de 32.670 millions C. F. A., soit 33,56 p. 100 en tonnage et 62.32 p. 100 en valeur des exportations totales de la fédération.

Viennent ensuite:

Etats-Unis. — 4.813 millions de francs C. F. A.; augmentation de 256 (café, cacao, acajou).

Hollande. — 3.217 millions de francs C. F. A.; augmentation de 1.243 (cacao, café, tourteaux, bois).

Allemagne occidentale. — 1.517 millions de francs C. F. A.; augmentation de 769.

Algérie. — 3.217 millions de francs C. F. A.; diminution de 1.029.

Angleterre, 1.125 millions de francs C. F. A.; diminution de 187.

Importations

En 1955, les importations ont augmenté par rapport à l'année précédente en quantité: 1.489.000 tonnes contre 1.416.000 tonnes, et en valeur: 67.199 millions C. F. A. contre 66.445 millions.

La valeur moyenne de la tonne importée est en baisse, par suite de la diminution des importations de biens de consommation, coton notamment (42 milliards contre 44 en 1954) et de l'accroissement des achats de matières premières et semi-produits qui passent de 8.367 millions à 9.455 millions, ainsi que des biens d'équipement qui représentent 19,2 p. 100 en 1955, contre 16,6 p. 100 en 1954. Les produits alimentaires sont restés stables par suite d'importantes importations de riz.

Cette situation peut être considérée comme favorable puisqu'elle semble faire apparaître une augmentation du pouvoir d'achat conséquente à une élévation des niveaux de vie et une amélioration des conditions de la production locale.

La France, malgré une diminution de vente de tissus (concurrence étrangère due à la libération des échanges) et des boissons (mesures contre l'alcoolisme) reste le premier fournisseur de la fédération avec 44.178 millions C. F. A.; les autres clients principaux sont:

Etats-Unis: 3.128 millions C. F. A.; augmentation de 831 millions.

Allemagne occidentale: 2.074 millions C. F. A.; augmentation de 98 millions.

Maroc: 3.420 millions C. F. A.; augmentation de 738 millions.

Hollande: 1.163 millions C. F. A.; augmentation de 23 millions.

Angleterre: 1.772 millions C. F. A.; diminution de 67 millions.

Italie: 952 millions C. F. A.; diminution de 384 millions.

La mauvaise récolte des arachides et la baisse des cours mondiaux des principaux produits d'exportation ont fortement contribué à la baisse de la valeur des exportations. La balance commerciale a de ce fait vu son déficit augmenter considérablement: de 8.180 millions C. F. A. en 1954, le déficit a atteint 14.782 millions en 1955.

Le déficit s'est aggravé avec la zone sterling tandis qu'en zone dollar, la plus-value est en diminution. Par contre le déficit est tombé de 2.381 millions en 1954 à 719 millions en 1955 pour les autres pays étrangers.

A la fin du premier semestre 1956, on constate que les importations ont légèrement augmenté en tonnage, alors qu'elles diminuaient de façon plus sensible en valeur.

QUANTITÉS (1.000 T)			VALEUR (MILLIARDS C. F. A.)		
Premier semestre 55	Premier semestre 56	Différence en pourcentage	Premier semestre 55	Premier semestre, 56	Différence en pourcentage
793	802	+ 1	36,3	34,0	— 6

Source: Bulletin de conjoncture des T. O. M. n° 10.

Les importations de marchandises pondéreuses sont en augmentation: produits pétroliers, ciments, fer, acier, machines, alors que les biens de consommation à forte valeur unitaire sont en diminution.

Les exportations par rapport au premier semestre 1955 sont marquées par une augmentation des tonnages et dans une plus faible mesure par un accroissement des valeurs, bien que la baisse des prix des produits tropicaux, notamment du cacao, se soit encore aggravée.

QUANTITÉS (1.000 T)			VALEUR (MILLIARDS C. F. A.)		
Premier semestre 55	Premier semestre 56	Différence en pourcentage	Premier semestre 55	Premier semestre 56	Différence en pourcentage
1.184	1.392	+ 18	30,3	33,4	+ 10

Source: Bulletin de conjoncture des T. O. M. n° 10.

Cameroun.

L'économie camerounaise encore basée sur les productions du sol s'est ressentie de la baisse des cours des principaux produits.

Malgré cette situation défavorable, le commerce spécial total du Cameroun a progressé de 10 p. 100 en quantité et en valeur par rapport à l'année précédente.

Importations

L'augmentation est générale et continue tant en tonnage qu'en valeur.

1954			1955		
QUANTITÉ — Tonnes.	VALEUR — Millions de francs C. F. A.	DIFFÉRENCE en pourcentage	QUANTITÉ — Tonnes.	VALEUR — Millions de francs C. F. A.	DIFFÉRENCE en pourcentage
317.381	16.266	6,9	339.194	18.162	11,6

Source: Statistique I. N. S. E. E., F. O. M.

De même la valeur de la tonne importée passe à 53.145 F C. F. A., soit une augmentation de 1.894 F par rapport à 1954.

L'augmentation des importations, qui est sensible à tous les postes, l'est particulièrement pour les rubriques « énergie et moyens d'équipement », avec un développement important des achats de matériel ferroviaire, de machines et de véhicules utilitaires.

DÉSIGNATION	1954 Quantité. — Tonnes.	1954 Valeur. — Millions de francs C. F. A.	1955 Quantité. — Tonnes	1955 Valeur. — Millions de francs C. F. A.
Energie	76	921	85	1.908
Matières premières, demi-produits	133	2.255	136	2.418
Moyens d'équipement	15	3.281	20	4.617
Biens de consommation, alimentation	66	3.000	69	3.102
Autres	27	6.809	29	7.017

Par contre, le progrès est moins net en ce qui concerne les biens de consommation. Mais on constatera avec intérêt que les importations de certains produits ont cependant nettement progressé: riz, froment, lait condensé, pommes de terre, légumes, au détriment des boissons alcooliques, sauf la bière malheureusement non contingentée dont le tonnage importé a crû de 1.628 tonnes par rapport à 1954.

L'origine des marchandises importées a peu varié. L'Union française, les pays de l'O. E. C. E. et la zone dollar restent les premiers fournisseurs ayant vendu 277.109 tonnes de marchandises représentant 17.437 millions de francs C. F. A.

Exportations

Les exportations en tonnage ont fortement progressé avec 313.324 tonnes = gain de 37.000 tonnes, soit 13,41 p. 100, sur l'année 1954. Résultat dû à l'accroissement des ventes des bois (111.231 tonnes, contre 95.396 en 1954), du cacao (55.593 tonnes, contre 50.032), du café (13.918 tonnes, contre 11.399), du coton (4.091 tonnes, contre 2.060) et également de la banane (76.163 tonnes, contre 73.704) et du caoutchouc (3.545 tonnes, contre 3.355).

Seule la vente des arachides est en régression.

Mais la baisse du cours du cacao et du café a fortement pesé sur la valeur des exportations, dont l'augmentation n'a pas suivi celle du tonnage. Avec 16.550 millions C. F. A., le gain réalisé n'atteint que 8,5 p. 100 par rapport à 1954.

Le cacao représente seulement 49 p. 100 des exportations totales, contre 54 p. 100 en 1954; la part du café est passée de 15,7 p. 100 à 14 p. 100. Par contre, le bois a progressé de 5,1 p. 100 à 5,6 p. 100, le coton égréné de 1,9 p. 100 à 3,5 p. 100 et le caoutchouc brut de 1,6 p. 100 à 2,7 p. 100.

L'Union française n'a absorbé que 181.032 tonnes, soit 57,8 p. 100 des exportations, 132.292 tonnes ont donc été exportées sur l'étranger, dont 40.042 tonnes sur la Hollande et 13.109 sur les Etats-Unis. Le Cameroun se trouve ainsi dans une situation favorisée puisque 42,2 p. 100 de sa production s'est assurée des débouchés à l'étranger.

Le déficit de la balance commerciale, qui dépasse de 600 millions environ celui de l'année précédente, ne saurait inquiéter car une augmentation de tonnage des produits clés a en partie compensé la baisse des cours tandis que croissaient les importations nécessaires à l'équipement du territoire. Il convient en outre de souligner que le déséquilibre provient principalement des échanges avec la zone franc, alors que la balance est excédentaire avec les pays étrangers.

La tendance enregistrée au cours de l'année 1955 s'est aggravée durant le premier semestre 1956.

Les importations augmentant en tonnage, gain de 11 p. 100 par rapport au premier semestre 1955, mais diminuent en valeur, perte de 9 p. 100. Ces importations portent sur des biens d'équipement pondéreux: produits sidérurgiques, machines, ciments. Par contre, on note une diminution sur les véhicules utilitaires, carburants et tous produits de consommation, conséquence de la mauvaise année commerciale précédente.

Les exportations dont le tonnage est supérieur de 5 p. 100 à celui du premier semestre 1955 accusent une diminution importante en valeur (20 p. 100), correspondant à une contraction générale des valeurs. Ce déficit n'est qu'en faible partie contrebalancé par les exportations de bois, coton et café.

Il serait souhaitable que des cours stabilisés puissent restituer leur valeur aux exportations, sinon on assistera à une contraction croissante des importations qui risquerait de ralentir le développement du territoire.

Togo.

Malgré la baisse des cours de ses principaux produits d'exportation, caco, café, coton, le commerce du territoire a poursuivi son expansion au cours de l'année 1955. En ce qui concerne le cacao. il convient de souligner que la proximité des lieux d'embarquement permet de pratiquer des cours souvent plus favorables que ceux fixés par les Marketing Boards et qu'une partie de la récolte des territoires britanniques voisins est commercialisée au Togo.

Exportations

Elles se sont accrues en quantité: 53.619 tonnes en 1955, contre 49.529 en 1954, mais ont subi une diminution en valeur: 3.882 millions de francs C. F. A. contre 4.274 millions en 1954.

L'augmentation du tonnage exporté porte principalement sur:

— le cacao: 13.080 tonnes en 1955, contre 12.633 tonnes en 1954;
— les arachides décortiquées: 3.628 tonnes, contre 2.222;
— le coton: 4.019 tonnes, contre 2.427;
— l'huile de palme: 1.044 tonnes, contre 847.

La baisse de la valeur des exportations est la conséquence de la diminution des prix du cacao, du café et du coprah.

La France a réduit ses achats en 1955, tant en quantité (1.665 tonnes) qu'en valeur (912 millions C. F. A.). Par contre, il n'est pas sans intérêt de signaler que les ventes du Togo sont en forte progression avec l'étranger, ainsi que le fait apparaître le tableau suivant:

PAYS	1954		1955	
	Quantité. — Tonnes.	Valeur. — Millions de francs C. F. A.	Quantité. — Tonnes.	Valeur. — Millions de francs C. F. A.
Etats-Unis	2.788	481	3.733	567
Pays-Bas	2.404	425	3.178	475
Brande-Bretagne	1.457	29	2.922	68
Allemagne	539	104	1.543	245

Importations

Les importations continuent de progresser en tonnages et en valeur par suite de l'augmentation des possibilités offertes par le marché intérieur: 66.301 tonnes valant 3.146 millions de francs C. F. A. contre 63.589 tonnes et 2.719 millions de francs en 1954. Cette progression provient de l'accroissement des achats de textile, de biens d'équipement et de produits alimentaires de consommation courante, principalement de riz (2.391 tonnes contre 1.062 en 1954 contre 358 en 1953).

La part de la zone franc a légèrement régressé: 51,2 p. 100 contre 54.4 p. 100 en 1954, celle de la zone sterling, notamment de la Gold Coast, est passée de 11 p. 100 à 14,8 p. 100 (3).

La balance commerciale du Togo est restée positive en 1955, mais son solde excédentaire a fortement diminué passant de 1.556 millions de francs C. F. A. en 1954 à 736 millions.

Afrique équatoriale française.

Au cours de l'année 1955, le commerce extérieur de la fédération a porté sur 32.038 millions de francs C. F. A. Ce chiffre n'avait encore jamais été atteint.

Exportations

Le bois et le coton demeurent les productions de base de l'économie de l'Afrique équatoriale française qui est étroitement liée à leur expansion, en dépit d'une tendance à la diversification des cultures.

Bois.

Les ventes effectuées en 1955 confirment la tendance à l'assainissement du marché durement éprouvé en 1952. Sur les 658.731 tonnes exportées, représentant 5.431 millions de francs C. F. A., contre 511.374 tonnes et 4.240 millions en 1954, l'okoumé rond brut occupe la première place avec 489.906 tonnes, soit une augmentation de près de 100.000 tonnes sur l'année précédente.

Les deux principaux acheteurs demeurent la France métropolitaine et la République fédérale allemande.

Au cours du premier semestre 1956, les sorties de bois, et ouvrages en bois ont été supérieures à la même période de 1955:

316.000 tonnes contre 297.000;
2.614 millions contre 2.474 millions.

La valeur de cette production semble vouloir se maintenir, sauf peut-être celle de l'okoumé, pour lequel la proportion de produit de seconde qualité s'est accrue.

Coton.

Si la récolte de la campagne 54-55 a atteint le chiffre record de 114.600 tonnes permettant l'exportation de 33.157 tonnes de fibres, contre 31.689 tonnes en 1954, la commercialisation de ce produit est entravée par l'évolution défavorable des cours mondiaux. Pour maintenir le prix garanti, la caisse de soutien a subi une perte de près de 1 milliard de francs et il est à craindre que la caisse de stabilisation créée par décret du 15 février 1955 ne se trouve devant une situation très délicate. En effet, si le premier semestre 1956 est marqué par un accroissement du tonnage exporté 15.800 contre 12.100 en 1955, la valeur moyenne de la tonne poursuit son mouvement de baisse. 126.100 francs C. F. A. pour ces six mois contre 136.400 en 1955.

Peu de variations pour les autres produits café, cacao dont le marché est dominé par la baisse des cours. Les arachides par contre marquent un léger progrès. La vente des produits de l'élevage est en régression et cette tendance s'est accentuée au début de 1956.

Au total les exportations ont atteint en 1955 le chiffre de 755.897 tonnes, soit 23,25 p. 100 de plus qu'en 1954, valant 13.689 millions de francs C. F. A. soit un gain de 7 p. 100 seulement. Les produits forestiers représentent en valeur 39 p. 100 du total des exportations, le coton 33 p. 100, les produits miniers (plomb, diamant, or) 6,7 p. 100, le café et le cacao respectivement 3,6 p. 100 et 2,9 p. 100 seulement.

Importations

L'augmentation apparaît tant en quantité qu'en valeur. Par rapport à l'année 1954, on enregistre un gain de 3,8 p. 100 en quantité avec 311.105 tonnes et de 9,3 p. 100 en valeur avec 18.349 millions de francs C. F. A.

A part le ciment qui accuse une baisse de 10.981 tonnes, l'augmentation est assez générale. Elle porte principalement sur les biens de consommation (produits alimentaires, tissus de coton, articles de ménage), biens d'équipement (produits sidérurgiques, automobiles, outillage, machines), énergie (combustibles minéraux solides et produits pétroliers).

Le premier semestre 1956 n'apporte que peu de changement, on note cependant un ralentissement des importations de produits de consommation non alimentaires dû, semble-t-il, à une certaine tension sur quelques prix. Le ralentissement constaté sur les achats de ciment se poursuit, tandis que s'améliore l'importation de machines, véhicules, produits métallurgiques et carburants.

Les principaux fournisseurs demeurent les mêmes: Union française, Hollande, Etats-Unis, Congo belge, Grande-Bretagne, Portugal.

En 1956, apparaît un léger fléchissement de la part de la zone franc et de la zone sterling au profit de la zone dollar et des autres pays.

La balance commerciale dont le déficit en valeur absolue est passé de 3.887 millions de francs C. F. A. en 1954 à 4.660 en 1955, ne semble pas devoir se rétablir en 1956. Au contraire, malgré une progression des exportations de près de 500 millions de francs C. F. A. le déficit s'est accru par suite de l'augmentation de la valeur des importations qui dépassent de 1 milliard celles du premier semestre 1955.

Il est souhaitable que les projets miniers et industriels actuellement à l'étude puissent être réalisés pour participer au redressement d'une situation que le seul développement de l'économie agricole et forestière saurait difficilement assurer dans la conjoncture actuelle.

En définitive l'étude des statistiques montre que le commerce extérieur de l'Afrique noire reste principalement axé sur la métropole. En d'autres termes l'intégration métropole-Afrique noire demeure très poussée.

A titre de comparaison, le tableau suivant indique le pourcentage du commerce extérieur des différents territoires de l'Afrique avec leur métropole:

Angola (1954):

Exportation sur le Portugal: 22 p. 100.
Importation du Portugal: 46,74 p. 46,74 p. 100.

Congo belge (1954):

Exportation sur la Belgique: 41,87 p. 100
Importation de la Belgique: 34,72 p. 100.

Nigéria (1954):

Exportation sur la Grande-Bretagne: 71,4 p. 100.
Importation de la Grande-Bretagne: 45,74 p. 100.

Afrique noire (1954):

Exportation sur la métropole: 63,8 p. 100.
Importation de la métropole: 64,4 p. 100.

SIXIEME PARTIE

I. — L'AIDE DE LA METROPOLE AUX TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Si les dispositions de la loi de finances du 13 avril 1900, qui établissaient une séparation totale entre budget métropolitain et budgets coloniaux n'ont pas été expressément abrogées, il n'en demeure pas moins que les principes initialement admis ont subi de telles atteintes que son économie générale a été totalement vidée de sa substance.

A l'heure actuelle, l'aide de la métropole aux T. O. M. prend une importance chaque année accrue. Aussi a-t-il paru intéressant de chercher à établir quel était le montant approximatif des dépenses occasionnées à la métropole par ses territoires d'outre-mer.

Il va sans dire que les éléments recueillis ne peuvent donner que des indications ou des tendances. Aussi longtemps qu'une balance des payements entre la France et chacun de ses territoires d'outre-mer n'aura pas été établie, les renseignements recueillis garderont un caractère empirique et fragmentaire.

Par ailleurs, les documents utilisés (1) sont parfois incomplets, très souvent peu détaillés, parfois même contradictoires.

Dans tous les cas ils ne permettent pas d'établir avec précision la ventilation des dépenses entre les différents territoires.

Quoi qu'il en soit, les critères choisis relèvent forcément d'un certain arbitraire:

Ainsi les subventions du ministre de la F. O. M. aux œuvres privées d'outre-mer doivent-elles être considérées comme profitant à la métropole ou à l'outre-mer ? Les subventions pour la recherche du pétrole dans les T. O. M. et pour la production de nickel profitent évidemment aux deux parties...

Toutefois il a paru préférable de donner une vue générale de cet effort métropolitain incontestable — même si certains chiffres sont sujets à caution.

Les dépenses de la France dans les territoires d'outre-mer peuvent être groupées sous cinq rubriques:

1. Les dépenses d'ordre militaire;
2. Les subventions et avances aux territoires d'outre-mer pour un objet autre que les investissements;
3. Les subventions et avances aux territoires d'outre-mer pour les investissements;
4. La prise en charge par la métropole de fonctionnaires d'autorité et de magistrats exerçant leur activité outre-mer;
5. Le payement par la France du déficit de la balance des payements des territoires d'outre-mer avec l'étranger.

1. *Les dépenses d'ordre militaire.*

De tout temps la mépropole a pris à sa charge les dépenses militaires nécessitées par le stationnement de ses forces armées outre-mer.

Depuis 1948 les dépenses de gendarmerie sont supportées par le budget de l'Etat à l'exception des frais de déplacement à l'intérieur des territoires.

Le budget de la France d'outre-mer (dépenses militaires) indique que pour l'année 1956 les dépenses se sont élevées à 51.877 millions de crédits de payement (46.229,5 en dépenses ordinaires et 5.647,5 en dépenses en capital). Les autorisations de programmes se sont montées à 19.118 millions pour la même année.

(1) Rapport comité monétaire de la zone franc. Projet de loi de finance 1957, n° 2651. Premier rapport du conseil de direction du fonds de développement économique et social.

2. *Les subventions et avances aux territoires d'outre-mer* pour un objet autre que les investissements se décomposent comme suit (1) (en milliards de francs métropolitains):

SERVICES	1955	1956
A. — *Subventions.*		
Subventions d'équilibre budgétaire	1.406	(2) 1.755
Prise en charge d'une partie des émoluments des fonctionnaires rémunérés sur les budgets locaux	»	(3) 2.700
Aide aux populations locales	1.200	900
Subventions économiques (4)	2.960	4.177
B. — *Avances.*		
Avances pour la couverture des déficits des budgets locaux	1.500	(4) 3.000
Avances au fonds de régularisation des cours des produits d'outre-mer	»	(5) 5.750
Total subventions et avances	7.066	18.282

(1) D'après le projet de loi de finances n° 2651, p. 19.

(2) Sur cette somme, seule une subvention d'équilibre au budget fédéral de l'Afrique équatoriale française de 500 millions intéresse l'Afrique noire. Les autres subventions étant consacrées aux territoires dispersés (Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuma...).

(3) Il s'agit de l'indemnité d'éloignement et de l'indemnité différentielle en matière d'avantages familiaux des fonctionnaires appartenant aux cadres généraux et des fonctionnaires civils et militaires détachés des cadres métropolitains ou servant hors cadre. Le ministère de la France d'outre-mer considère cete somme comme une subvention budgétaire

(4) Il s'agit: 1° du remboursement des charges fiscales et sociales en faveur de certaines activités industrielles ou agricoles exportatrices. Cette somme s'est élevée à 917 millions. Pour 1957, elle ne serait plus que de 790 millions; 2° de la subvention au fonds de soutien des textiles d'outre-mer. Cette subvention serait de 1.400 millions. L'Afrique équatoriale française en serait la principale bénéficiaire; 3° de l'aide du fonds d'encouragement à la production textile. Cette aide, répartie par le fonds d'encouragement lui-même, avait été de 1.053 millions en 1955 pour l'outre-mer; 4° de l'aide à la production sucrière de Madagascar; 5° de l'aide à la production du nickel en Nouvelle-Calédonie (250 millions en 1956).

(5) Cette avance a servi à mettre sur pied les différentes caisses de régularisation des produits d'outre-mer.

3. *Subventions et avances aux territoires d'outre-mer pour les investissements.*

SERVICES	1955	1956
A. — *Subventions.*		
Fonds commun de la recherche scientifique et technique outre-mer	1.250	1.250
F. I. D. E. S.:		
Section générale	13.000	13.220
Section territoriale	29.850	32.400
Subventions au bureau de recherches de pétrole	3.226	5.331
Subvention du fonds de soutien des hydrocarbures	»	1.000
Réparation des dommages de guerre ou de dommages consécutifs à des troubles locaux	250	250
	47.576	53.451
B. — *Avances.*		
Prêts de la C. C. F. O. M. (opérations propres)	5.050	4.500
Prêts dans le cadre du F. I. D. E. S. (sections territoriales)	9.950	9.600
Avances au B. R. P.	1 577	1.586

4. Payement du personnel d'autorité et des magistrats.

Depuis 1948, le personnel d'autorité, ainsi que les magistrats de droit civil et pénal français exerçant leurs activités outre-mer sont payés par le budget métropolitain.

Pour l'ensemble des territoires d'outre-mer et pour ces deux catégories de fonctionnaires, le montant des sommes payées par la métropole s'élève à 6.227.771.000 francs, se décomposant comme suit:

DÉSIGNATION	MILLIONS de francs métropolitains.
Traitement, personnel d'autorité	2.791.038
Magistrats	1.096.038
Indemnités diverses:	
Personnel d'autorité	296.505
Magistrats	61.399
Indemnités résidentielles:	
Personnel d'autorité	774.482
Magistrats	308.017
Indemnités difficultés exceptionnelles existantes:	
Personnel d'autorité	118.425
Magistrats	55.544
Remboursement frais transports:	
Personnel d'autorité	533.625
Magistrats	192.900

Il faut noter à ce sujet:

1° Que les variations de l'effectif du personnel d'autorité sont peu nombreuses d'une année sur l'autre:

Gouverneur:

Afrique occidentale française .... + 1

Administrateur:

Afrique occidentale française .... + 5
Togo .... — 2
Cameroun .... — 6
Afrique équatoriale française .... — 2

2° La part très importante de l'Afrique noire par rapport au reste des autres territoires: en 1956, 1.177 administrateurs sur un effectif de 1.417 servant outre-mer: soit 83 p. 100 et sur un effectif total de 1.610;

Pour les magistrats: sur 647 exerçant leur fonction outre-mer, l'Afrique noire en absorbe 430, soit 75 p. 100;

3° Un fonctionnaire d'autorité ou un magistrat coûte en moyenne 3.017.300 francs à la métropole.

5. Balance des payements.

La métropole en outre prend à sa charge le déficit de la balance des payements des territoires d'outre-mer avec l'étranger du fait de leur appartenance à la zone franc.

Pour l'Afrique noire, en 1955, il y a eu équilibre de la balance des payements avec l'étranger.

Togo	+ 6	millions de dollars.	
Cameroun	+ 16	» —	»
A. O. F.	— 7	» —	»
A. E. F.	— 15	» —	»

Dépenses diverses.

Une aide non négligeable est offerte par la métropole sous forme de contribution à des dépenses de fonctionnement de certains services outre-mer ou à des dépenses d'investissements.

C'est ainsi qu'on relève:

— dans le budget du ministère de la France d'outre-mer, sous la rubrique « Contribution à l'entretien et au fonctionnement des postes de radiodiffusion outre-mer », une dépense de 432 millions.

— dans le budget du ministère des travaux publics, d'une part, des prévisions de dépenses pour le personnel de la météorologie ou des services de sécurité, en fonction dans les territoires d'outre-mer (accessoire de rémunération 452.474.906 francs).

D'autre part, un crédit de 3.216.505.000 francs pour l'équipement des aéroports et routes aériennes hors métropole.

A vrai dire, le ministère établit ses projets de dépenses sous la rubrique investissements hors métropole.

Si certaines dépenses sont affectées à certains territoires, par contre, la destination du matériel acheté n'est pas précisé.

Quoi qu'il en soit l'équipement des aéroports d'Afrique noire occupe une part non négligeable dans les dépenses prévues.

En conclusion, on peut affirmer que l'aide de la métropole est très importante. Mais il est difficile de savoir si telle ou telle dépense profite plus à l'Afrique noire ou à la métropole.

Quoi qu'il en soit il serait souhaitable qu'une plus grande discrimination soit faite dans les documents officiels entre les subventions, les prêts et les avances.

II. — INVESTISSEMENTS PRIVES

Les chiffres concernant les investissements privés pour l'Afrique noire en 1955 ne sont pas encore publiés et seuls les renseignements concernant l'année 1954 sont connus.

D'une façon générale la situation n'a guère évolué et l'investissement privé en Afrique noire demeure extrêmement timide — et hors de proportion avec l'investissement public.

L'estimation du montant des investissements privés dans les territoires d'outre-mer et son évolution sont données par les tableaux suivants (souscription dans le capital des sociétés nouvelles et augmentation de capital) ainsi que, pour l'année 1953, des activités qui ont bénéficié des investissements privés.

1. Souscription dans le capital des sociétés nouvelles (millions de francs C. F. A.)

ANNÉES	A. O. F. Togo.	A. E. F.	CAMEROUN	TOTAL Ouest africain.
1952	1.081,5	366,7	336	»
1953	726,1	467,8	145,3	»
1954	635	318	1.666	(1) 2.910

(1) Ce chiffre est la somme des chiffres figurant dans les trois colonnes précédentes auxquelles s'ajoutent des données relatives aux sociétés dont l'activité s'étend sur plusieurs territoires.

2. — Augmentation de capital

ANNÉES	A. O. F. Togo.	A. E. F.	CAMEROUN	TOTAL Ouest africain.
1952	1.690,5	1.595,8	1.084,7	»
1953	1.968	708,6	896,4	»
1954	2.426	860	669	»

Augmentation de capital. — Année 1954.

GROUPES D'ACTIVITÉS	A. O. F.-TOGO	CAMEROUN	A. E. F.	TOTAL Ouest africain (1).
	(Millions de francs C. F. A.)			
Elevage, plantation, pêche	60,6	14,7	»	75,3
Forêt et industries dérivées	86,5	15,3	22,6	124
Energie (production)	129	»	8,4	287
Mines (non comprises carrières)	783	»	191	974
Industries mécaniques	4,4	71,1	»	75,5
Industries alimentaires et tabacs	352	0,3	68	474
Industries textiles et du cuir	72,5	»	69,1	142
Industries diverses	2,8	2	2	6.8
Bâtiments et travaux publics	93,2	41,8	5	140
Commerce	459	116	263	2.167
Transports, transit	130	407	174	811
Banque, crédit, assurances	»	»	3	3
Hôtellerie, débits, restaurants, spectacles, services domestiques	52	0,5	»	52,5
Sociétés immobilières	200	»	»	200
Société d'investissements	»	»	»	»
Total	2.426	669	806	5.533

(1) Cette colonne est la somme des chiffres figurant dans les trois colonnes précédentes auxquelles s'ajoutent les données relatives aux sociétés dont l'activité s'étend sur plusieurs territoires.

Souscriptions. — Année 1954.

GROUPES D'ACTIVITÉS	A. O. F.-TOGO	CAMEROUN	A. E. F.	TOTAL Ouest africain (1).
	(Millions de francs C. F. A.)			
Elevage, plantation, pêche	49,4	»	10,6	59,7
Forêts et industries dérivées	3,8	2,6	42,6	49
Energie (production)	25	»	3	28
Mines (non comprises carrières)	30	»	3	33
Industries mécaniques	74,1	1.519	6,4	1.699
Industries alimentaires et tabacs	56,4	2	1,3	59,7
Industries textiles et du cuir	6,5	0,8	»	7,3
Industries diverses	3,7	50	2,5	62,7
Bâtiments et travaux publics	52,5	25,4	144	223
Commerce	209	26,2	59,5	458
Transports, transit	44,1	6,7	6,5	72,3
Banque, crédit, assurances	4,5	0,1	»	4,6
Hôtellerie, débits, restaurants, spectacles, services domestiques	48,8	3,3	33,4	91,5
Sociétés immobilières	27,9	29,4	5,5	62,8
Sociétés d'investissements	»	»	»	»
Total	635	1.666	318	2.910

(1) Cette colonne est la somme des chiffres figurant dans les trois colonnes précédentes auxquelles s'ajoutent les données relatives aux sociétés dont l'activité s'étend sur plusieurs territoires.

Il convient d'indiquer qu'en ce qui concerne les augmentations de capital, une partie non négligeable (31 p. 100 en moyenne entre 1949 et 1953) provient d'un prélèvement sur les réserves. Il ne représente donc pas un appel de numéraire.

Par contre, un certain nombre de sociétés procède à des investissements par autofinancement, en prélevant sur leurs réserves — sans pour autant que cette situation apparaisse nettement dans les bilans. Il y a donc là un risque d'erreurs qui n'est point négligeable.

Par ailleurs, la souscription dans le capital des sociétés nouvelles apparaît moins importante que l'augmentation de capital. Il faut donc penser que la création de sociétés nouvelles intéresse de façon fort médiocre les investissements privés. Les sociétés créées continuent certes à faire appel à des capitaux.

Le cas du Cameroun, pourtant, semble contredire cette affirmation; il faut noter que sur les six sociétés créées en 1954 dans ce territoire, l'une d'elles représente à elle seule 1.500 millions de francs C. F. A.

La situation pourtant aurait dû inciter les détenteurs de disponibilités liquides à en trouver l'emploi et le réemploi en Afrique noire: la stabilité monétaire en France et la reconstitution de l'épargne jointes à l'existence d'une masse monétaire disponible due aux rapatriements des capitaux d'Indochine constituaient des facteurs favorables. Il n'en a rien été: quelques sociétés indochinoises ont investi quelques disponibilités dans des plantations de café, d'hévéas, dans l'exploitation des palmeraies et dans des chantiers forestiers sans modifier la physionomie de l'investissement en Afrique noire. Cet investissement aurait pu sans doute être augmenté si les services du ministère de la reconstruction avaient montré plus de compréhension en ce qui concerne les transferts et si les sociétés ne s'étaient pas heurtées à des conditions trop strictes de transfert.

Il n'est pas douteux que les événements survenus en Indochine ou en Afrique du Nord ont provoqué un mouvement de désaffection vis-à-vis des possibilités d'investissement en Afrique noire.

Bien plus, les valeurs coloniales cotées à la Bourse de Paris ont subi des baisses importantes si bien que le taux de rendement de ces valeurs dépasse fréquemment 6 p. 100. Le taux d'intérêt comparativement aux valeurs des sociétés exerçant leur activité dans la métropole est donc élevé. Ce taux élevé de l'argent pour les entreprises d'outre-mer, cotées en Bourse, constitue une difficulté de plus pour ceux qui seraient tentés de créer des entreprises nouvelles outre-mer, étant obligées d'offrir un taux d'intérêt équivalent: l'investisseur a alors intérêt à préférer les achats en Bourse plutôt que de se livrer à la création d'industrie productive outre-mer.

Par ailleurs, les détenteurs de capitaux « donnent leurs préférences aux immeubles de rapport, aux commerces de luxe, bref, aux entreprises qu'ils imaginent pouvoir conserver et gérer en toutes circonstances, quels que soient les changements qui viendraient à se produire dans l'organisation politique des territoires africains » (1).

Pourtant, il faut reconnaître que les pouvoirs publics ont cherché à rendre le plus séduisant possible l'investissement en Afrique noire.

C'est le cas notamment de l'Afrique occidentale française qui, depuis 1952, a multiplié les tentatives de séduction auprès des capitalistes par:

— une modification en 1952-1953 de la fiscalité directe (exonération des bénéfices industriels et commerciaux pour les usines nouvelles pendant leur cinq premières années d'exploitation, exonération pendant la même période de la patente et de l'impôt foncier, exonération des bénéfices industriels et commerciaux, dans la proportion de 50 p. 100, en cas de réinvestissement dans le cadre d'un programme n'excédant pas quatre ans et approuvé par l'administration;

— une diminution des droits de sortie pour les jus de fruits (4 à 1 p. 100), les filés de coton, l'huile de palmiste, les ficelles;

— une diminution des droits d'entrée frappant les matières premières utilisées par l'industrie locale: fontes brutes, fers en lingots, huile de palme (pour l'approvisionnement des savonneries);

— en 1954, diminution de la taxe de consommation, notamment pour les tissus de coton;

— en 1955, suppression fiscale d'entrée et réduction du taux de la taxe forfaitaire représentative de la taxe sur les transactions pour les matériels d'équipement industriel.

Ce sont des mesures destinées à faciliter l'industrialisation par une politique systématique de défiscalisation.

En définitive, il faut reconnaître que l'investissement privé n'a jamais atteint le rythme qu'avaient espéré les auteurs du plan en 1946.

S'il ne faut pas s'attendre en 1956 à une augmentation spectaculaire des investissements en Afrique noire, on peut cependant espérer voir ceux-ci croître de façon très importante à partir de 1957: des engagements ont été pris par des sociétés métropolitaines importantes: la mise en œuvre du barrage du Kouilou, du Konkouré, l'exploitation des phosphates du Togo ou du fer de Mauritanie nécessiteraient un apport important de capitaux privés.

Il faut sans doute en voir une des causes dans la création de régimes fiscaux particulièrement favorables, mais l'expérience prouve qu'il existe toujours un décalage entre leur mise en œuvre et l'arrivée des capitaux.

Il n'en demeure pas moins que l'accroissement des investissements privés dans le secteur de la petite et moyenne entreprise concourt également de façon non négligeable à donner une impulsion économique aux activités de l'Afrique noire.

En définitive, l'investissement privé en Afrique noire dépendra de plus en plus des conditions de sécurité et d'intérêt qui seraient offertes au capital, c'est dire qu'il dépendra de plus en plus des conditions dans lesquelles se fera l'évolution politique de l'Afrique noire.

III. — INVESTISSEMENTS PUBLICS

Au cours de l'année 1955, diverses mesures ont été prises qui modifient la façon dont sont répartis les fonds fournis par la métropole, nécessaires aux investissements dans les territoires d'outre-mer.

1. — Le décret du 20 mai 1955.

Le décret donne une orientation nouvelle aux objectifs du plan: favoriser en priorité le développement de l'économie rurale.

Par ailleurs, il fixe le montant total des autorisations de programme pour la période du 1er juillet 1954 au 30 juin 1956, soit 178 milliards de francs métropolitains. En ce qui concerne la subvention aux sections d'outre-mer du F.I.D.E.S. et les prêts de la caisse centrale de la France d'outre-mer, en ce qui concerne la section générale du F.I.D.E.S., le montant des autorisations de programme reste fixé par la loi budgétaire annuelle.

(1) Capital, 28 août 1956.

4. Payement du personnel d'autorité et des magistrats.

Depuis 1948, le personnel d'autorité, ainsi que les magistrats de droit civil et pénal français exerçant leurs activités outre-mer sont payés par le budget métropolitain.

Pour l'ensemble des territoires d'outre-mer et pour ces deux catégories de fonctionnaires, le montant des sommes payées par la métropole s'élève à 6.227.771.000 francs, se décomposant comme suit:

DÉSIGNATION	MILLIONS de francs métropolitains.
Traitement, personnel d'autorité	2.791.038
Magistrats	1.096.038
Indemnités diverses:	
Personnel d'autorité	256.505
Magistrats	61.399
Indemnités résidentielles:	
Personnel d'autorité	774.482
Magistrats	308.017
Indemnités difficultés exceptionnelles existantes:	
Personnel d'autorité	118.425
Magistrats	55.544
Remboursement frais transports:	
Personnel d'autorité	533.625
Magistrats	192.900

Il faut noter à ce sujet:

1° Que les variations de l'effectif du personnel d'autorité sont peu nombreuses d'une année sur l'autre:

Gouverneur:

Afrique occidentale française .... + 1

Administrateur:

Afrique occidentale française .... + 5
Togo .... — 2
Cameroun .... — 6
Afrique équatoriale française .... — 2

2° La part très importante de l'Afrique noire par rapport au reste des autres territoires: en 1956, 1.177 administrateurs sur un effectif de 1.417 servant outre-mer: soit 83 p. 100 et sur un effectif total de 1.610;

Pour les magistrats: sur 647 exerçant leur fonction outre-mer, l'Afrique noire en absorbe 430, soit 75 p. 100;

3° Un fonctionnaire d'autorité ou un magistrat coûte en moyenne 3.017.300 francs à la métropole.

5. Balance des payements.

La métropole en outre prend à sa charge le déficit de la balance des payements des territoires d'outre-mer avec l'étranger du fait de leur appartenance à la zone franc.

Pour l'Afrique noire, en 1955, il y a eu équilibre de la balance des payements avec l'étranger.

Togo .... + 6 millions de dollars.
Cameroun .... + 16 » — »
A. O. F. .... — 7 » — »
A. E. F. .... — 15 » — »

Dépenses diverses.

Une aide non négligeable est offerte par la métropole sous forme de contribution à des dépenses de fonctionnement de certains services outre-mer ou à des dépenses d'investissements.

C'est ainsi qu'on relève:

— dans le budget du ministère de la France d'outre-mer, sous la rubrique « Contribution à l'entretien et au fonctionnement des postes de radiodiffusion outre-mer », une dépense de 432 millions.

— dans le budget du ministère des travaux publics, d'une part, des prévisions de dépenses pour le personnel de la météorologie ou des services de sécurité, en fonction dans les territoires d'outre-mer (accessoire de rémunération 452.474.900 francs).

D'autre part, un crédit de 3.216.505.000 francs pour l'équipement des aéroports et routes aériennes hors métropole.

A vrai dire, le ministère établit ses projets de dépenses sous la rubrique investissements hors métropole.

Si certaines dépenses sont affectées à certains territoires, par contre, la destination du matériel acheté n'est pas précisé.

Quoi qu'il en soit l'équipement des aéroports d'Afrique noire occupe une part non négligeable dans les dépenses prévues.

En conclusion, on peut affirmer que l'aide de la métropole est très importante. Mais il est difficile de savoir si telle ou telle dépense profite plus à l'Afrique noire ou à la métropole.

Quoi qu'il en soit il serait souhaitable qu'une plus grande discrimination soit faite dans les documents officiels entre les subventions, les prêts et les avances.

II. — INVESTISSEMENTS PRIVES

Les chiffres concernant les investissements privés pour l'Afrique noire en 1955 ne sont pas encore publiés et seuls les renseignements concernant l'année 1954 sont connus.

D'une façon générale la situation n'a guère évolué et l'investissement privé en Afrique noire demeure extrêmement timide — et hors de proportion avec l'investissement public.

L'estimation du montant des investissements privés dans les territoires d'outre-mer et son évolution sont données par les tableaux suivants (souscription dans le capital des sociétés nouvelles et augmentation de capital) ainsi que, pour l'année 1953, des activités qui ont bénéficié des investissements privés.

1. SOUSCRIPTION DANS LE CAPITAL DES SOCIÉTÉS NOUVELLES
(millions de francs C. F. A.)

ANNÉES	A. O. F. Togo.	A. E. F.	CAMEROUN	TOTAL Ouest africain.
1952	1.081,5	366,7	336	»
1953	726,1	467,8	145,3	»
1954	635	318	1.666	(1) 2.910

(1) Ce chiffre est la somme des chiffres figurant dans les trois colonnes précédentes auxquelles s'ajoutent des données relatives aux sociétés dont l'activité s'étend sur plusieurs territoires.

2. — AUGMENTATION DE CAPITAL

ANNÉES	A O. F. Togo.	A. E. F.	CAMEROUN	TOTAL Ouest africain.
1952	1.090,5	1.595,8	1.084,7	»
1953	1.968	708,6	896,4	»
1954	2.426	860	669	»

Augmentation de capital. — Année 1954.

GROUPES D'ACTIVITÉS	A. O. F.-TOGO	CAMEROUN	A. E. F.	TOTAL Ouest africain (1).
	(Millions de francs C. F. A.)			
Elevage, plantation, pêche	60,6	14,7	»	75,3
Forêt et industries dérivées	86,5	15,3	22,6	124
Energie (production)	129	»	8,4	287
Mines (non comprises carrières)	783	»	191	974
Industries mécaniques	4,4	71,1	»	75,5
Industries alimentaires et tabacs	352	0,3	68	474
Industries textiles et du cuir	72,5	»	69,1	142
Industries diverses	2,8	2	2	6.8
Bâtiments et travaux publics	93,2	41,8	5	140
Commerce	459	116	263	2.467
Transports, transit	130	407	174	811
Banque, crédit, assurances	»	»	3	3
Hôtellerie, débits, restaurants, spectacles, services domestiques	52	0,5	»	52,5
Sociétés immobilières	200	»	»	200
Société d'investissements	»	»	»	»
Total	2.426	669	806	5.533

(1) Cette colonne est la somme des chiffres figurant dans les trois colonnes précédentes auxquelles s'ajoutent les données relatives aux sociétés dont l'activité s'étend sur plusieurs territoires.

***Souscriptions.* — Année 1954.**

GROUPES D'ACTIVITÉS	A. O. F.-TOGO	CAMEROUN	A. E. F.	TOTAL Ouest africain (1).
	(Millions de francs C. F. A.)			
Elevage, plantation, pêche	49,4	»	10,6	59,7
Forêts et industries dérivées	3,8	2,6	42,6	49
Energie (production)	25	»	3	28
Mines (non comprises carrières)	30	»	3	33
Industries mécaniques	74,1	1.519	6,4	1.699
Industries alimentaires et tabacs	56,4	2	1,3	59,7
Industries textiles et du cuir	6,5	0,8	»	7,3
Industries diverses	3,7	50	2,5	62,7
Bâtiments et travaux publics	52,5	25,4	144	223
Commerce	209	26,2	59,5	458
Transports, transit	44,1	6,7	6,5	72,3
Banque, crédit, assurances	4,5	0,1	»	4,6
Hôtellerie, débits, restaurants, spectacles, services domestiques	48,8	3,3	33,4	91,5
Sociétés immobilières	27,9	29,4	5,5	62,8
Sociétés d'investissements	»	»	»	»
Total	635	1.666	318	2.910

(1) Cette colonne est la somme des chiffres figurant dans les trois colonnes précédentes auxquelles s'ajoutent les données relatives aux sociétés dont l'activité s'étend sur plusieurs territoires.

Il convient d'indiquer qu'en ce qui concerne les augmentations de capital, une partie non négligeable (31 p. 100 en moyenne entre 1949 et 1953) provient d'un prélèvement sur les réserves. Il ne représente donc pas un appel de numéraire.

Par contre, un certain nombre de sociétés procède à des investissements par autofinancement, en prélevant sur leurs réserves — sans pour autant que cette situation apparaisse nettement dans les bilans. Il y a donc là un risque d'erreurs qui n'est point négligeable.

Par ailleurs, la souscription dans le capital des sociétés nouvelles apparaît moins importante que l'augmentation de capital. Il faut donc penser que la création de sociétés nouvelles intéresse de façon fort médiocre les investissements privés. Les sociétés créées continuent certes à faire appel à des capitaux.

Le cas du Cameroun, pourtant, semble contredire cette affirmation; il faut noter que sur les six sociétés créées en 1954 dans ce territoire, l'une d'elles représente à elle seule 1.500 millions de francs C. F. A.

La situation pourtant aurait dû inciter les détenteurs de disponibilités liquides à en trouver l'emploi et le réemploi en Afrique noire: la stabilité monétaire en France et la reconstitution de l'épargne jointes à l'existence d'une masse monétaire disponible due aux rapatriements des capitaux d'Indochine constituaient des facteurs favorables. Il n'en a rien été: quelques sociétés indochinoises ont investi quelques disponibilités dans des plantations de café, d'hévéas, dans l'exploitation des palmeraies et dans des chantiers forestiers sans modifier la physionomie de l'investissement en Afrique noire. Cet investissement aurait pu sans doute être augmenté si les services du ministère de la reconstruction avaient montré plus de compréhension en ce qui concerne les transferts et si les sociétés ne s'étaient pas heurtées à des conditions trop strictes de transfert.

Il n'est pas douteux que les événements survenus en Indochine ou en Afrique du Nord ont provoqué un mouvement de désaffection vis-à-vis des possibilités d'investissement en Afrique noire.

Bien plus, les valeurs coloniales cotées à la Bourse de Paris ont subi des baisses importantes si bien que le taux de rendement de ces valeurs dépasse fréquemment 6 p. 100. Le taux d'intérêt comparativement aux valeurs des sociétés exerçant leur activité dans la métropole est donc élevé. Ce taux élevé de l'argent pour les entreprises d'outre-mer, cotées en Bourse, constitue une difficulté de plus pour ceux qui seraient tentés de créer des entreprises nouvelles outre-mer, étant obligées d'offrir un taux d'intérêt équivalent: l'investisseur a alors intérêt à préférer les achats en Bourse plutôt que de se livrer à la création d'industrie productive outre-mer.

Par ailleurs, les détenteurs de capitaux « donnent leurs préférences aux immeubles de rapport, aux commerces de luxe, bref, aux entreprises qu'ils imaginent pouvoir conserver et gérer en toutes circonstances, quels que soient les changements qui viendraient à se produire dans l'organisation politique des territoires africains » (1).

Pourtant, il faut reconnaître que les pouvoirs publics ont cherché à rendre le plus séduisant possible l'investissement en Afrique noire.

C'est le cas notamment de l'Afrique occidentale française qui, depuis 1952, a multiplié les tentatives de séduction auprès des capitalistes par:

— une modification en 1952-1953 de la fiscalité directe (exonération des bénéfices industriels et commerciaux pour les usines nouvelles pendant leur cinq premières années d'exploitation, exonération pendant la même période de la patente et de l'impôt foncier, exonération des bénéfices industriels et commerciaux, dans la proportion de 50 p. 100, en cas de réinvestissement dans le cadre d'un programme n'excédant pas quatre ans et approuvé par l'administration;

— une diminution des droits de sortie pour les jus de fruits (4 à 1 p. 100), les filés de coton, l'huile de palmiste, les ficelles;

— une diminution des droits d'entrée frappant les matières premières utilisées par l'industrie locale: fontes brutes, fers en lingots, huile de palme (pour l'approvisionnement des savonneries);

— en 1954, diminution de la taxe de consommation, notamment pour les tissus de coton;

— en 1955, suppression fiscale d'entrée et réduction du taux de la taxe forfaitaire représentative de la taxe sur les transactions pour les matériels d'équipement industriel.

Ce sont des mesures destinées à faciliter l'industrialisation par une politique systématique de défiscalisation.

En définitive, il faut reconnaître que l'investissement privé n'a jamais atteint le rythme qu'avaient espéré les auteurs du plan en 1946.

S'il ne faut pas s'attendre en 1956 à une augmentation spectaculaire des investissements en Afrique noire, on peut cependant espérer voir ceux-ci croître de façon très importante à partir de 1957: des engagements ont été pris par des sociétés métropolitaines importantes: la mise en œuvre du barrage du Kouilou, du Konkouré, l'exploitation des phosphates du Togo ou du fer de Mauritanie nécessiteraient un apport important de capitaux privés.

Il faut sans doute en voir une des causes dans la création de régimes fiscaux particulièrement favorables, mais l'expérience prouve qu'il existe toujours un décalage entre leur mise en œuvre et l'arrivée des capitaux.

Il n'en demeure pas moins que l'accroissement des investissements privés dans le secteur de la petite et moyenne entreprise concourt également de façon non négligeable à donner une impulsion économique aux activités de l'Afrique noire.

En définitive, l'investissement privé en Afrique noire dépendra de plus en plus des conditions de sécurité et d'intérêt qui seraient offertes au capital, c'est dire qu'il dépendra de plus en plus des conditions dans lesquelles se fera l'évolution politique de l'Afrique noire.

III. — INVESTISSEMENTS PUBLICS

Au cours de l'année 1955, diverses mesures ont été prises qui modifient la façon dont sont répartis les fonds fournis par la métropole, nécessaires aux investissements dans les territoires d'outre-mer.

1. — Le décret du 20 mai 1955.

Le décret donne une orientation nouvelle aux objectifs du plan: favoriser en priorité le développement de l'économie rurale.

Par ailleurs, il fixe le montant total des autorisations de programme pour la période du 1er juillet 1954 au 30 juin 1956, soit 178 milliards de francs métropolitains. En ce qui concerne la subvention aux sections d'outre-mer du F.I.D.E.S. et les prêts de la caisse centrale de la France d'outre-mer, en ce qui concerne la section générale du F.I.D.E.S., le montant des autorisations de programme reste fixé par la loi budgétaire annuelle.

(1) Capital, 28 août 1956.

2. — Le décret du 1er décembre 1955.

Aux termes de ce décret, et dans un souci de déconcentration, ont été créées, au sein des sections outre-mer, des sections territoriales habilitées à connaître des opérations de plans de chacun des territoires groupés.

Une section commune comprend les opérations qui, par leur nature, intéressent plusieurs territoires ou l'ensemble des territoires du groupe.

Les mesures adoptées donnent donc aux territoires des attributions sensiblement élargies en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution des programmes de développement économique et social au détriment des assemblées de groupe.

Antérieurement à la parution du décret, les territoires ne donnaient qu'un avis; maintenant ils délibèrent et en ont la responsabilité. Les pouvoirs des assemblées locales ont donc été accrus au détriment des assemblées de groupes.

1. Le montant des crédits d'investissement accordés à l'outre-mer.

La loi du 27 mars 1956 avait fixé le montant des investissements nécessaires pour la réalisation du plan à 374,5 milliards pour la période 1954-1958, soit 87 milliards par an.

Le décret-programme du 20 mai 1955 avait prévu pour l'année 1956 un crédit de 50 milliards.

Quels ont été les crédits mis effectivement pour l'année 1956 à la disposition de l'outre-mer ? Ils sont donnés par le tableau suivant:

A. — *Fides.*

Décret de constatations des crédits au 31 décembre 1955:

Crédit de payement des territoires d'outre-mer: 51 milliards.

Dont, pour sections d'outre-mer: 42 milliards.

Décret d'ajustement des crédits (17 avril 1956):

Abattement de 1 milliard.

Ajustement des dotations budgétaires: loi du 4 août 1956, augmentation de 7,449 millions, soit + 7,470 (autorisation programme 24 mois).

B. — *C. C. F. O. M.*

Moyens financiers:

— opérations propres C. C. F. O. M.: 10 milliards.

— remboursement: 6,5 milliards.

Total réalisations: 74 milliards, dont, sections d'outre-mer: 42 milliards.

2. Analyse des investissements outre-mer.

En ce qui concerne la section générale du F. I. D. E. S., pour laquelle aucune répartition territoriale n'est fournie et dont la répartition par secteur est effectuée suivant une répartition provisionnelle, il faut noter:

— une augmentation très sensible des autorisations de programme, puisque ces dernières passent de 14 milliards en 1955 à 24 milliards en 1956, alors que les crédits de payement s'accroissent seulement d'un peu plus d'un milliard de francs métropolitains pour la même période (12.998 contre 14.020);

— une modification assez sensible de la répartition provisionnelle des autorisations de programme consacrées aux opérations nouvelles: les sommes nécessaires aux équipements miniers augmentent dans une notable proportion, puisqu'elles triplent d'une année sur l'autre.

Le tableau suivant donne le pourcentage des diverses opérations:

DÉSIGNATION	1955	1956
Recherche scientifique	4,3	6,04
Carte géographique	7,2	4,16
Carte et prospection géologique	7,3	7,50
Recherches minières	20,5	8,33
Recherches pétrolières	7,3	10,41
Etudes	7,2	4.79
Travaux	3,6	4,16
Production agricole	18	12,91
Réalisations sociales	16,5	4,16
Equipements miniers et industriels	16,5	37,50

En ce qui concerne les subventions de la métropole des sections locales du F. I. D. E. S. (ensemble des T. O. M.), il faut reconnaître que les indications fournies apparaissent parfois contradictoires.

D'après le fascicule budgétaire: budget voté de l'exercice 1955 et 1956, la situation se présenterait comme suit:

ANNÉES	AUTORISATIONS de programme.	CRÉDITS DE PAYEMENT
1955	33.750	29.850
1956	45.000	32.400

D'après l'annexe 13 du rapport du comité monétaire de la zone franc, les crédits de payement (contribution de l'Etat), dans le cadre des opérations autorisées par le comité directeur du F. I. D. E. S., s'élèveraient, pour l'année 1955, à 30,3 milliards de francs, la différence s'expliquant vraisemblablement par des crédits de payement reportés.

A ces sommes, et en ce qui concerne les crédits de payement des sections locales, doivent être ajoutées les contributions des territoires, qui se sont élevées en 1954 à 8,10 milliards de francs et en 1955 à 10 milliards. Ces contributions des territoires s'effectuent grâce à des avances de la C. C. F. O. M. Quoi qu'il en soit, d'après les documents budgétaires, des prêts sont accordés à la caisse centrale en vue du financement de la partie des sections locales du F. I. D. E. S. qui sont à la charge des territoires, la caisse centrale se chargeant d'en effectuer la redistribution.

Le tableau suivant indique l'évolution des crédits en 1955 et 1956.

ANNÉES	AUTORISATIONS de programme.	CRÉDITS DE PAYEMENT
1955	11.250	9.950
1956	5.000	9.600

Il faut noter également un accroissement de la part de la métropole pour le financement des sections d'outre-mer du F. I. D. E. S.

Le financement des sections d'outre-mer par la métropole qui, à l'origine, était de 50 p. 100 par la métropole et de 50 p. 100 par les territoires d'outre-mer, était passé à 75 p. 100 par la métropole (autorisation de programme). Un décret du 6 octobre 1955 a porté cette subvention à 90 p. 100 (1).

Une telle modification a été provoquée par le fait que les territoires qui ne possédaient pas les moyens financiers pour faire face à leurs obligations recouraient aux avances de la caisse centrale. Mais les sommes nécessaires au payement des arrérages des emprunts et les frais de fonctionnement nécessités par de nouvelles installations, notamment celles du secteur social (enseignement, hôpitaux), représentaient des charges qui allaient croissant. Il était évident que les territoires ne pourraient bientôt plus faire face à leurs obligations financières, ce qui aurait compromis la continuation des programmes d'équipement.

Comment les crédits affectés aux sections territoriales sont-ils utilisés ?

---

(1) A partir du 1er janvier 1956, le secteur de l'équipement social et celui de la production sont couverts, dans leur totalité, par les crédits de subvention de la métropole; le secteur de l'infrastructure est couvert à raison de 75 p. 100. Or, les crédits globaux du F. I. D. E. S. sont fixés à:

20 p. 100 équipement social, soit 20 p. 100 à 100 p. 100. = 20 p. 100.
40 p. 100 secteur production, soit 40 p. 100 à 100 p. 100. = 40 —
40 p. 100 infrastructure, soit 40 p. 100 à 75 p. 100...... = 30 —

90 p. 100.

Les tableaux suivants extraits des documents budgétaires en donnent, à titre prévisionnel, une répartition partielle:

SERVICES	A. O. F.		A. E. F.		CAMEROUN	
	1955	1956	1955	1956	1955	1956
Production et équipement rural.....	6.200 (39,74)	7.250 (42,15)	2.000 (38,46)	2.600 (40,62)	2.300 (42,59)	2.300 (42,59)
Transports et communications	6.200 (39,74)	2.550 (14,82)	2.400 (46,15)	2.550 (39,84)	2.100 (38,88)	2.050 (37,95)
Equipements sociaux	3.200 (20,5)	3.400 (19,75)	1.100 (21,15)	1.250 (19,53)	1.000 (18,51)	1.050 (19,44)
Total	15.600	17.200	5.200	6.400	5.400	5.400

En conclusion, il est possible d'indiquer que:

— l'investissement public outre-mer se fait au rythme des possibilités financières de la métropole et non à celui des besoins de l'outre-mer. Il se fait également au rythme de la capacité d'absorption des territoires et leur situation monétaire montre qu'il n'existe aucun risque d'inflation;

— le rythme des versements s'est accéléré et l'écart entre les crédits de payement et les versements effectués diminue progressivement. Le rythme des payements s'accroît;

— les directives données pour la réalisation des programmes semblent respectées. En particulier, la répartition entre secteur production rurale, infrastructure, et entre secteur social se rapproche progressivement de ce qui avait été demandé;

— enfin, en ce qui concerne l'Afrique occidentale française, la répartition entre territoires a été modifiée conformément à ce qu'il avait été décidé lors du premier plan: il s'agissait d'équiper d'abord les territoires côtiers (voies de communication, voies d'évacuation), ce qui conditionnait logiquement l'économie de toute la fédération.

C'est ce que montre le tableau suivant, donnant le pourcentage des crédits affectés aux différents territoires lors du premier plan et du second:

TERRITOIRES	PREMIER PLAN	DEUXIÈME PLAN
Non réparti.....................	9,5	10,6
Sénégal	28,3	15,9
Mauritanie	0,9	4,9
Soudan	15	11,9
Haute-Volta	6,3	8,8
Niger	2,8	6,6
Guinée	13,6	12,6
Côte d'Ivoire.....................	15,8	19,9
Dahomey	7,7	8,8

La création de sections locales au sein du F. I. D. E. S. constitue une excellente mesure en ce sens qu'elle fait participer plus directement les intéressés de l'élaboration et de l'exécution du plan.

Le reproche le plus grave qu'on puisse faire au plan c'est qu'il est de plus en plus difficile pour le métropolitain de se rendre compte de l'utilisation de ses fonds.

Les publications officielles ou les relations de la presse sont épisodiques, parfois erronées, et ne donnent que des renseignements partiels. Le compte rendu d'exécution du plan a cessé d'être annuel pour devenir périodique.

En définitive personne, à part quelques initiés, ne peut prendre une vue claire des réalisations effectuées. C'est-à notre avis une erreur: le contribuable serait peut-être moins réticent s'il connaissait le montant des sommes dépensées outre-mer et leur véritable utilisation.

Enfin, il semble bien que le principe d'un plan décennal qui devait servir à équiper les territoires d'outre-mer s'estompe au profit d'un investissement permanent (1) financé pour une très grande partie par la métropole.

CONCLUSIONS

La commission de l'économie de l'Union française avait sollicité une audition du ministre de la France d'outre-mer, afin d'être informée des répercussions de la loi-cadre en Afrique noire au point de vue économique et social.

Ce n'est que tardivement, le jeudi 6 décembre, que la commission a pu entendre le directeur des affaires économiques et du plan du ministère de la France d'outre-mer.

Le représentant du ministre a précisé que les récents décrets, pris en application de la loi-cadre, étaient d'ordres différents, les uns traitant de problèmes politiques et administratifs ayant des incidences économiques, les autres ne portant que sur des questions économiques.

Les réformes politiques et administratives comportent principalement: déconcentration des pouvoirs aux différents échelons, accroissement des pouvoirs des assemblées élues, principalement des assemblées territoriales, et création de conseils du Gouvernement.

Les incidences économiques de ces réformes sont importantes, car ce seront les élus africains qui, désormais, assumeront, au sein des conseils de Gouvernement, les responsabilités économiques, fiscales et éventuellement financières. Cependant, les grands conseils, bien que leurs pouvoirs soient diminués, n'en conservent pas moins un droit de contrôle: des moyens de financement leur sont conservés, notamment les droits d'entrée et la moitié des droits de sortie (sur les produits miniers et pétroliers).

Les décrets n'ayant trait qu'aux questions économiques et sociales se répartissent en deux catégories. La première comporte les textes tendant au développement des investissements privés outre-mer: décrets relatifs aux sociétés financières, au régime fiscal exceptionnel de longue durée, aux conventions de longue durée, à la création d'actions de préférence. Dans la seconde catégorie se trouvent les décrets tendant à réformer et moderniser les structures économiques et relatifs aux sociétés mutuelles de développement rural, au statut de la coopération, au crédit agricole, aux caisses de stabilisation des prix, à la création d'un fonds de soutien des textiles, aux warrants agricoles, aux sociétés anonymes, aux sociétés à responsabilité limitée, au crédit commercial et industriel, aux caisses d'épargne.

Il semble bien par l'énumération de ces textes que le problème de l'investissement outre-mer soit, à l'heure actuelle, une des préoccupations essentielles du ministère de la France d'outre-mer.

***

Aux termes de ce rapport, il convient d'indiquer que le Conseil économique a cherché à voir clair dans la situation économique et sociale de l'Afrique noire, cette entité qui existe, que l'on connaît mal, parfois très mal.

Il vous a présenté un rapport qui s'appuie sur les statistiques qu'il a pu se procurer, avec le désir d'atteindre au maximum l'objectivité sinon la vérité.

A cet égard, certaines critiques se sont fait jour.

Il m'a été fait remarquer que le rapport n'avait pas fait une place suffisante à l'amélioration de vie de l'Africain, et que des développements trop importants avaient été réservés au commerce ou à la situation budgétaire.

C'est un reproche auquel le Conseil économique a été sensible, et votre rapporteur plus particulièrement encore.

Certes l'objectif du plan — du premier comme du second — on ne le répétera jamais assez, consiste à élever le niveau de vie des populations.

(1) « Nous vous demandons donc de décider qu'il sera consenti, pour la mise en valeur des territoires français d'outre-mer, une subvention de la métropole fixée à 10 milliards par an pendant dix ans. » (Rapport de M. Monnerville sur la proposition de loi tendant à créer un fonds d'équipement économique et social, 1946.)

Mais il faut reconnaître que les signes extérieurs de cet accroissement du niveau de vie sont difficilement décelables d'une année sur l'autre.

Prenons, par exemple, le territoire de la Guinée, où il nous a été donné de connaître l'étude faite sur le revenu national de ce territoire, pour l'année 1955, sans connaître d'ailleurs le montant pour l'année 1954.

Il faut rappeler que la Guinée représente un territoire relativement riche et qui vit autant par son exportation que par la culture des denrées vivrières. Cette richesse est relative puisque le revenu national est estimé à 29.154 millions C. F. A., ce qui représente 12.917 francs C. F. A. par individu, 86,75 p. 100 sont constitués par des revenus africains.

Sur les revenus totaux du territoire, 58,49 p. 100 sont représentés par des revenus de l'agriculture, dont:

36,23 p. 100 par la production vivrière;
8,92 p. 100 par l'élevage;
3,55 p. 100 par les eaux et forêts, la pisciculture;
9,79 p. 100 par les cultures d'exportation,
et 3,43 p. 100 par les revenus de l'artisanat.

Or, la production des cultures vivrières est, selon la terminologie employée, un « circuit estimé ». Tous ceux qui ont été en Afrique noire connaissent les difficultés éprouvées pour recenser une récolte destinée à la consommation locale.

Aussi faut-il insister sur le fait que, dans certains territoires, l'élévation de vie de l'Africain ne peut être appréciée en termes quantitatifs ou en termes monétaires.

Les salaires représentent 14,29 p. 100 (dont 10,42 p. 100 pour les Africains), le traitement des fonctionnaires 13,61 p. 100 (dont 9.26 p. 100 pour les Africains).

Le reste du revenu national, soit 13,52 p. 100, est constitué par les bénéfices industriels et commerciaux, le revenu des professions libérales et le revenu immobilier et des valeurs immobilières.

Il faut attirer l'attention des membres du Conseil sur le fait qu'il ne faudrait pas généraliser ces données à l'ensemble de l'Afrique noire: chaque territoire a son originalité propre. Mais il faut reconnaître une chose, c'est que les territoires dont l'économie est axée sur l'exportation de produits agricoles riches possèdent un niveau de vie plus élevé.

La comparaison du niveau de vie dans les territoires de l'Afrique noire en 1955 et, par comparaison à 1954, se révèle donc extrêmement délicate sinon impossible.

Sans doute serait-il permis d'affirmer que les salariés et les fonctionnaires ont vu leurs niveaux de vie croître de façon plus rapide que les autres catégories de travailleurs. Le montant de l'augmentation de leur rémunération est connu. Les agriculteurs qui pratiquent des cultures d'exportation ont également eu une rémunération légèrement plus élevée que l'année précédente pour les planteurs de café et de cacao, sensiblement plus élevée pour les producteurs d'arachide, étant donné l'importance de la récolte.

Mais la rémunération de l'agriculture, et sans aucun doute dans une proportion infiniment supérieure à ce qui se produit dans la métropole, dépend dans une très large mesure des influences climatiques: des quantités de pluie et de soleil bien réparties et la production augmente de 30 ou 40 p. 100!

Quel serait le montant de l'investissement pour obtenir un pareil résultat ?

En conclusion il est incontestable que le niveau de vie de l'Africain augmente d'année en année depuis la fin de la guerre. Mais cet accroissement ne se fait certainement pas de façon continue: certains territoires prennent une avance incontestable.

Il serait sans doute possible de montrer que la consommation de pain ou l'accroissement de l'importation de biens de consommation s'est accru. Mais ce point une fois acquis, conviendrait-il encore de déterminer quelles couches de la population en a profité ?

Une autre méthode de détermination de l'élévation du niveau de vie consisterait à établir l'évolution du pouvoir d'achat en fonction des prix payés à l'agriculteur pour sa production.

C'est ainsi que pour 100 kg d'arachide le producteur sénégalais de la région de Thiers pouvait obtenir:

1939. — 57 kg de riz; 23 kg de sucre; 27 mètres de percale.
1954. — 56 kg de riz; 30 kg de sucre; 35 mètres de percale.
1955. — 70 kg de riz; 39 kg de sucre.

Mais il est un secteur qui, s'il n'est pas à proprement parler du domaine de l'accroissement direct du niveau de vie, n'en constitue cependant pas moins un indice intéressant.

Il s'agit de l'enseignement. Là, les chiffres précis existent et d'une année sur l'autre les progrès sont considérables.

En 1956, le pourcentage d'accroissement du taux de scolarité par rapport à 1955 s'établit comme suit:

Enseignement.

Pourcentage d'augmentation des effectifs en 1956 par rapport à 1955.

TERRITOIRES	PREMIER degré.	SECOND degré.	ENSEIGNEMENT technique.
Afrique occidentale française....	14.1	15,2	»
Côte d'Ivoire..................	2	27	32,5
Dahomey	9,3	13,6	18,1
Guinée	19.8	26,2	13,8
Haute-Volta	20,3	19.4	69
Mauritanie	10	9,4	»
Sénégal	12.1	8,8	15,3
Niger	20,7	21.1	30,7
Soudan	4,3	5,5	10,2
Afrique équatoriale française....	8,3	13,2	»
Gabon	8,3	20,3	»
Moyen Congo..................	4,2	6,2	— 22,5
Oubanghi	4	14.1	— 57,2
Tchad	31	4,4	»
Cameroun	13,9	16,4	23,2
Togo	8	6	17,4

Il s'agit là d'une promesse économique et sociale pour des générations qui connaîtront une vie meilleure.

2° Avis formulé par le Conseil économique au cours de sa séance du 19 décembre 1956 sur la conjoncture économique et sociale de l'Afrique noire.

Le Conseil économique,

Vu l'article 4, deuxième alinéa, de la loi du 20 mars 1951 l'invitant à donner son avis sur l'évolution de la conjoncture économique;

Après avoir entendu le rapport présenté au nom de la commission de l'économie de l'Union française par M. A. Lawrence;

Après avoir rejeté un contre-projet présenté par le groupe des travailleurs (C. G. T.-F. O.) (1),

Emet l'avis (2):

I. — *D'une façon générale:*

1. Malgré des progrès réels, encore que trop partiels, l'insuffisance des statistiques et de moyens d'investigation constitue un handicap sérieux pour ceux qui ont pour tâche de se pencher sur les problèmes de l'outre-mer.

En particulier, aussi longtemps qu'un revenu national par territoire ou groupe de territoires ne sera pas établi annuellement, il reste difficile de déterminer avec précision les secteurs sur lesquels il conviendrait d'agir avec le plus d'efficacité par l'intermédiaire du plan.

Par ailleurs, les statistiques sur la démographie de l'Afrique noire restent encore bien imprécises; il semble pourtant que l'évolution de la population africaine mériterait d'être mieux connue car elle pose le problème de lui fournir à temps une subsistance et un emploi.

2. Il faut reconnaître que, malgré les nombreuses réalisations effectuées, beaucoup de choses restent à faire en Afrique noire, mais qu'il est possible d'arriver à des résultats sans faire appel à une masse importante d'investissements: l'abaissement des tarifs de chemin de fer pour les transports vers l'intérieur de l'Afrique, s'il a été supporté par l'ensemble des contribuables africains, n'en a pas moins permis de développer la culture de l'arachide du Niger dans une proportion considérable et de procurer ainsi des moyens d'échanges à une population desservie par la géographie; dans le domaine de la pisciculture, notamment, une augmentation sensible de la consommation pourrait être réalisée avec des investissements relativement peu importants.

(1) Le vote a été acquis au scrutin public par 111 voix contre 23 et 1 abstention. Voir le résultat de ce scrutin n° 1 en annexe. Le texte de ce contre-projet figure à la suite de l'avis.

(2) Le vote a été acquis au scrutin public par 103 voix et 51 abstentions. Voir le résultat de ce scrutin n° 5 en annexe.

3. En dehors des grands travaux, il subsiste encore de nombreux domaines où des réalisations plus modestes, nécessaires ou indispensables à la promotion collective de la masse africaine, pourraient être valablement effectuées et à peu de frais.

II. — *En ce qui concerne la vie sociale:*

1. Africanisation des cadres.

L'africanisation des cadres, mesure sociale autant que politique, semble être conçue tant par les métropolitains que par les Africains dans le cadre d'une fonction publique qu'il conviendrait de laisser le plus rapidement possible aux élites locales.

Or, l'africanisation des cadres devrait être pensée également dans la promotion sociale de cette même catégorie dans le secteur privé. L'africanisation des cadres ne signifie pas élimination de l'Européen.

En fait, il s'agit de dégager une élite africaine et de lui donner des responsabilités plus accentuées dans la vie de son pays. Or, trop souvent on pense diplôme ou titre alors qu'il est d'autres moyens de dégager des élites. En particulier, il y aurait lieu de tenir compte dans une très large mesure des capacités révélées par la profession.

L'immigration, et notamment celle des étrangers, pose un problème particulièrement délicat, d'ordre économique et psychologique. Non seulement, en effet, l'immigration doit être utile au développement de l'Afrique noire qui a bien davantage besoin de techniciens que de commerçants venant alourdir les circuits économiques (syro-libanais par exemple), mais elle doit encore être d'une qualité telle qu'une cohabitation harmonieuse puisse s'établir sans heurts avec les populations autochtones.

2. Enseignement.

On constate une accroissement important du pourcentage du taux de scolarisation au cours des dernières années, tant dans l'enseignement des premier et second degrés que dans l'enseignement technique. Il convient également de signaler le développement de l'enseignement féminin, dont les effectifs progressent régulièrement.

Il n'en demeure pas moins que dans certains territoires le taux de scolarisation reste encore faible.

3. Problème de la prévention et de la réparation des accidents du travail.

Ce problème n'a pas encore été résolu, aucune décision législative n'ayant encore été prise à ce jour. Il conviendrait de couvrir rapidement les travailleurs contre ces risques (1).

4. Problème social de l'alcoolisme.

Il convient de rappeler une fois de plus, la troisième, que l'alcoolisation des Africains ne cesse de se développer. Si la consommation d'alcool, eaux-de-vie et liqueurs, a diminué de façon notable, il n'en demeure pas moins que la consommation de vin, trop souvent de mauvaise qualité, et de bière ne cesse de s'accroître.

Aussi longtemps que le vin ne sera pas soumis à toutes les lois qualitatives métropolitaines et qu'un contingentement n'aura pas été établi, aucune solution à ce problème très grave n'est possible. Comme il a été indiqué dans le dernier rapport de conjoncture (juillet 1954): « Il n'est pas impossible de prévoir que d'ici peu d'années un certain nombre de crédits pourront être affectés à la création d'hôpitaux et d'asiles destinés à recevoir les alcooliques » (2).

III. — *En ce qui concerne le niveau de vie des habitants de l'Afrique noire:*

1. Il est impossible de se prononcer d'une manière précise à ce sujet. En effet, une notable partie de la production, celle constituée par les cultures vivrières, échappe à toute investigation précise. Or, une grande partie de l'Afrique noire vit exclusivement de cette production.

(1) Un amendement déposé par le groupe des travailleurs (C. G. T.) et tendant à remplacer la dernière phrase de cet alinéa par le texte suivant: « La mise en place d'une réelle législation du travail s'inscrivant dans un plan général de sécurité sociale s'impose de toute urgence », a été repoussé au scrutin public. Le vote a été acquis par 78 voix contre 69. Voir le résultat de ce scrutin n° 2 en annexe.

(2) Le membre de phrase suivant: « Aussi longtemps que le vin ne sera pas soumis à toutes les lois qualitatives métropolitaines », a été ajouté au texte de la commission, à la suite de l'adoption à main levée d'un amendement présenté au nom des groupes des chefs d'entreprise, et accepté par le rapporteur.

Les constatations que l'on peut faire ne peuvent porter que sur les revenus provenant de la culture des produits d'exportation. Elles ne donnent donc qu'une vue incomplète de la situation.

Dans ce domaine si la production agricole a été en général supérieure à celle de l'année précédente, il n'en demeure pas moins que le prix auquel a été payée cette production, prix dépendant de façon très étroite du prix mondial, notamment pour le café et le cacao, a été sensiblement inférieur au prix payé l'année précédente. Dans ces conditions il est permis d'affirmer que le niveau de vie moyen de l'agriculteur est resté sensiblement équivalent à celui de l'année précédente. Or, ce niveau de vie reste encore très bas.

La métropole a été obligée d'intervenir par la création de caisses de soutien des prix qu'elle a aidé à organiser, notamment en consentant des avances importantes pour le démarrage des caisses.

2. Les salariés de leur côté ont été un peu plus favorisés puisque des revalorisations de salaires ont été effectuées au profit des catégories de salariés les plus défavorisées. Néanmoins, l'institution d'allocations familiales en Afrique noire laisse prévoir une amélioration du niveau de vie des familles des salariés.

Cependant les salariés africains du secteur privé ne sont pas rémunérés en fonction de leur rôle dans l'économie africaine.

Il est urgent de relever les salaires professionnels si l'on ne veut pas assister à une hémorragie permanente de la main-d'œuvre qualifiée (1).

Mais le nombre des salariés reste relativement peu important par rapport à l'ensemble de la population.

Les fonctionnaires de leur côté ont été loin d'être défavorisés puisque sont intervenus divers relèvements de traitement au cours de l'année 1955.

3. On commence à constater un léger accroissement du chômage, certaines solutions partielles ont été apportées pour y remédier, elles demeurent encore insuffisantes.

4. Les divers territoires et fédérations ont pris un certain nombre de mesures administratives, en vue de freiner la hausse de cours des produits alimentaires (riz, pain) et des objets d'habillement.

Il n'en demeure pas moins que l'Afrique noire qui achète plus de 60 p. 100 de ses produits importés à la métropole a subi le contre-coup des variations de prix français puisque l'indice des prix de gros de la métropole a augmenté de 3 p. 100 entre décembre 1954 et décembre 1955. En outre, les augmentations des droits d'entrée contribuent également pour une part très importante à l'élévation du niveau des prix à l'importation.

Dans ces conditions, il est permis de penser que l'Afrique noire n'a pas connu une amélioration sensible de son niveau de vie au cours de l'année 1955.

En conséquence, il convient de promouvoir une politique économique et sociale en vue d'améliorer substantiellement le pouvoir d'achat des travailleurs africains, leur niveau de vie (2).

IV. — *Dans le domaine agricole:*

1. En ce qui concerne les caisses de stabilisation, il serait souhaitable qu'une politique continue soit suivie de façon à ce que les caisses puissent constituer des réserves suffisamment importantes sans être tentées de s'adresser à la métropole pour obtenir des subventions. Enfin, la gestion des fonds devrait être assurée de façon rigoureuse, sinon leur sort sera le même que celui des anciennes caisses de stabilisation du coton, dont les fonds ont été utilisés à des fin d'ordre économiques différentes de celles primitivment prévues.

Il serait aussi souhaitable qu'une étude au sujet des « Marketing Boards » soit entreprise afin d'examiner dans quelles conditions et dans quelles mesures il y aurait lieu de s'inspirer de cette très intéressante réalisation étrangère (3).

2. En ce qui concerne la production agricole, il faut reconnaitre que, pour l'ensemble des grands produits tropicaux, les prix de vente sont trop élevés pour espérer accroitre l'écoulement sur le marché métropolitain et conquérir de nouveaux débouchés sur les marchés étrangers.

(1) Ces deux derniers alinéas ont été ajoutés au texte de la commission au scrutin public d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. F. T. C. Le vote a été acquis par 91 voix contre 36 et 25 abstentions. Voir le résultat de ce scrutin n° 4 en annexe.

(2) Le texte de ces deux derniers alinéas a été ajouté au texte de la commission à la suite de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T.

(3) Le texte de cet alinéa a été ajouté au texte de la commission à la suite de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs (C. G. T.) et accepté par le rapporteur.

3. Pour obtenir que ces prix de vente deviennent compétitifs, il convient, tout en améliorant la qualité et le conditionnement de ces produits, d'arriver à réduire les trop nombreux frais qu'ils supportent depuis le stade de la production jusqu'au stade de la consommation.

En ce qui concerne les coûts de production, il ne peut être question d'abaisser les prix payés aux producteurs, alors qu'il apparaît que ces prix sont à peine rémunérateurs et qu'il est absolument nécessaire d'améliorer les conditions de vie des paysans. C'est donc sur d'autres éléments des coûts de production qu'il faut agir. Dans ce sens, une réduction doit être recherchée sur le prix des carburants et sur le prix du matériel d'équipement et de l'outillage adapté mis à la disposition des agriculteurs. L'acquisition de ce matériel doit au surplus être facilitée par un crédit agricole justement distribué. En outre, le développement de la polyculture, le lancement du petit élevage et un effort considérable d'éducation agricole apporteraient sans aucun doute une contribution importante à l'amélioration des conditions de vie et de production des paysans africains.

Un effort tout particulier nécessitant une série de petits et moyens investissements devra être accompli en vue d'obtenir une prompte amélioration du rendement des cultures vivrières tant par la mise à la dispositions des paysans d'un petit outillage agricole que par l'instauration d'une politique générale de revalorisation des terres, de travaux de petite hydraulique rurale, d'assainissement et de développement de l'enseignement en brousse.

Mais si l'on veut réellement obtenir un résultat tangible, il paraît indispensable d'obtenir une baisse systématique des frais d'évacuation, qui ne doit pas, pour autant, être à la charge des contribuables, une réorganisation des circuits de commercialisation et de distribution, imposant des sacrifices aux intermédiaires, un abaissement des frais portuaires, des droits et taxes diverses et enfin la revision du taux des frets.

V. — *Dans les domaines minier et industriel:*

1. En ce qui concerne l'industrialisation, il convient d'indiquer qu'un effort a été consenti tant par la métropole que par l'Afrique Noire.

La métropole a encouragé notamment la création d'une usine à sucre dans la vallée du Niari, en aidant financièrement à cette création, alors que cette dernière allait contre ses intérêts immédiats, puisque la France éprouve des difficultés à écouler ses stocks de sucre.

De son côté l'Afrique Noire, et principalement l'Afrique occidentale française, a réussi à mettre en œuvre une réglementation fiscale qui doit normalement favoriser de façon substantielle l'investissement privé destiné à l'industrialisation.

2. Les prospections minières entreprises ont donné d'excellents résultats, notamment en ce qui concerne le manganèse, le fer, le cuivre, le pétrole et les phosphates.

3. L'aménagement des grands ensembles hydroélectriques est particulièrement intéressant pour la métropole qui ne peut malheureusement plus trouver sur son territoire de chutes à équiper produisant de l'électricité à bas prix.

4. La mise en exploitation des gisements miniers et l'aménagement des grands ensembles présentent un intérêt incontestable pour les territoires intéressés: utilisation des ressources, mise en valeur par la création de moyens de communication de vastes territoires dont la production forstière et agricole pourra être intégrée à une économie d'échanges, utilisation et formation de main-d'œuvre autochtone, enfin accroissement des recettes financières que le territoire percevra à l'occasion de la sortie de produits industriels ou miniers.

5. Mais il convient de bien préciser que ne saurait être considéré comme industrialisation du territoire le fait, pour une entreprise, soit d'extraire des matières premières sans une transformation minimum sur place, soit de se servir du courant local. En conséquence, chaque fois que cela est possible, la contre-partie de l'aide apportée par l'Etat ou le territoire sous forme de prêts, subventions, participations, réduction des prix, ristournes ou dégrèvements fiscaux, doit entraîner l'obligation pour l'entreprise bénéficiaire de mettre à la disposition du territoire un pourcentage minimum de matière ouvrable pouvant permettre une petite industrialisation.

6. Il faut bien constater qu'un certain nombre de productions industrielles techniquement réalisables à l'heure actuelle ne seraient pas rentables faute de débouchés appropriés à une échelle suffisante.

La mise en valeur des richesses minérales et hydrauliques de ces territoires nécessite, dans l'intérêt des populations, l'élaboration d'un plan cohérent d'investissements et d'industrialisation tendant à implanter et développer à côté des industries extractives et de traitement des matières premières toute une gamme d'industries de transformation propres à répondre aux besoins des habitants, au développement d'un marché intérieur, à l'amélioration du niveau de vie des travailleurs.

Ce plan devra nécessairement faire une large place à l'enseignement et à la formation technique et professionnelle (1).

VI. — *Sur la politique économique suivie:*

1. La loi du 23 juin 1956, autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures propres à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer, n'a pas été soumise au Conseil économique qui n'a pu apprécier les conséquences économiques de ces nouvelles structures politiques.

Certes, le Conseil économique n'a pas à connaître la partie politique de la loi-cadre; il n'en demeure pas moins que la partie économique de ces décrets est de son ressort.

Derrière le contexte politique existe un problème économique important.

L'économie de la loi-cadre et des décrets d'ordre politique pris en application de cette loi s'analyse essentiellement en une décentralisation et une déconcentration des pouvoirs.

Certains pouvoirs des grands conseils sont transférés aux assemblées territoriales. Les grands conseils ne conservent plus qu'un rôle de coordination de l'action des territoires en matière économique et financière. Des moyens de financement leur sont conservés, notamment les droits d'entrée et la moitié des droits de sortie sur les produits miniers et pétroliers.

Par ailleurs, sont créés des conseils de gouvernement dotés d'un pouvoir délibérant élargi pour l'organisation et la gestion des services territoriaux. Les pouvoirs qui leur sont dévolus étaient auparavant détenus par les gouverneurs.

2. Les décrets relatifs aux questions économiques et sociales se répartissent en deux catégories. La première comporte les textes tendant au développement des investissements privés d'outre-mer: décrets relatifs aux sociétés financières, au régime fiscal exceptionnel de longue durée, aux conventions de longue durée, à la création d'actions de préférence. Dans la seconde catégorie se trouvent les décrets tendant à réformer et moderniser les structures économiques et relatifs aux sociétés mutuelles de développement rural, au statut de la coopération, au crédit agricole, aux caisses de stabilisation des prix, à la création d'un fonds de soutien des textiles, aux warrants agricoles, aux sociétés anonymes, aux sociétés à responsabilité limitée, au crédit commercial et industriel, aux caisses d'épargne.

Il ressort de l'énumération de ces textes que le problème de l'investissement outre-mer est, à l'heure actuelle, une des préoccupations du ministère de la France d'outre-mer.

VII. — *Perspectives à envisager. — Les options* (2):

La partie du projet d'avis ci-dessous a pour but de préciser les deux problèmes principaux dont la solution conditionnera l'orientation et l'avenir de l'Afrique noire.

Les solutions qu'ils comportent sont évoquées schématiquement sans qu'un choix ait été effectué par la commission.

Ils sont suffisamment importants pour qu'ils justifient une saisine de la part du Conseil économique.

I. — L'investissement outre-mer:

Il faut reconnaître que la métropole a investi dans les territoires africains plus que tout autre pays ayant des responsabilités outre-mer. L'investissement en Afrique noire française ressort principalement du domaine public, alors que les colonies belges font appel pour plus de 70 p. 100 à des investissements privés.

Les problèmes d'investissements représentent à l'heure actuelle l'un des problèmes les plus importants pour l'Afrique.

Mais il ne faudrait pas oublier pour autant le problème psychologique et humain.

Construire une économie, bâtir des plans, faire des investissements sans demander l'avis des premiers intéressés c'est aller vers un échec généralisé.

Dans ce but il conviendra de créer les organismes consultatifs: chambres d'agriculture, chambres de commerce, chambres de métiers, au sein desquels les paysans, les ouvriers, les artisans, les employeurs pourront donner leur avis (3).

La représentation politique ne saurait remplacer cette consultation professionnelle permanente qui apparaît indispensable.

(1) Ces deux derniers alinéas résultent de l'adoption à main levée d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs (C. G. T.) et accepté par le rapporteur: il tendait à remplacer le texte suivant de la commission: « Nous insistons donc sur la nécessité d'un plan cohérent de croissance équilibrée assurant la complémentarité d'industries neuves ».

(2) Un amendement déposé par M. Bouret-Aubertot et tendant à la suppression de ce chapitre a été repoussé au scrutin public. Le vote a été acquis par 121 voix contre 23 et 12 abstentions. Voir le résultat de ce scrutin n° 3 en annexe.

(3) Ces deux derniers alinéas ont été ajoutés au texte de la commission par suite de l'adoption, à main levée, d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs (C. F. T. C.) et accepté par le rapporteur.

De plus en plus on se rend compte que le développement économique et social de l'outre-mer nécessitera des capitaux très importants. Le problème se pose de savoir si la métropole peut toute seule continuer, et sans doute augmenter, l'effort entrepris eu égard aux projets en cours.

Il en découle que la mise à la disposition des entreprise privées de capitaux publics sous leurs diverses formes (participations — prêts — subventions) devrait continuer à faire l'objet d'un contrôle rigoureux sur le plan financier. Mais le contrôle devrait être étendu sur le plan du service économique rendu aux territoires et à l'ensemble de l'Union française (1) (2).

D'ores et déjà, pour mettre en œuvre les grands projets miniers et industriels en Afrique noire, il a fallu faire appel à une participation de capitaux étrangers: dans certaines affaires, comme celle du manganèse de Franceville, c'est à grand peine que les capitaux français sont restés majoritaires.

Il semble bien que le ministère de la France d'outre-mer ait refusé de prendre une position théorique sur le problème des investissements étrangers dans les territoires d'outre-mer.

D'après les actes, plutôt que d'après les déclarations fort peu nombreuses, il a jugé préférable de déterminer son attitude vis-à-vis de chaque proposition qui lui était faite.

Cette attitude est sans doute sage, étant donné l'évolution politique et le peu d'empressement que manifestent les capitaux étrangers à l'investir outre-mer.

Mais la métropole éprouve une certaine inquiétude devant les besoins d'investissement de ses territoires et le contribuable a parfois des doutes sur leur efficacité, le principe d'un plan décennal, qui devait servir à équiper les territoires d'outre-mer s'estompe au profit d'un investissement dont la durée ne semble pas exactement déterminée, la récente enquête d'un journaliste français de renommée internationale correspond sans doute au sentiment d'une partie de l'opinion française et il est fort probable que la conclusion était déjà formulée avant son départ, et ne fait que traduire un état d'esprit qui tend à se généraliser.

Quoi qu'il en soit, le problème de l'investissement outre-mer est lié de façon étroite à celui des rapports économiques et financiers métropole outre-mer.

En effet, la production des grands ensembles industriels ne pourra être absorbée par la France seule: la vente de produits miniers sur les marchés extérieurs est d'ores et déjà prévue et l'acceptation de capitaux étrangers dans ces grands ensembles aura pour corollaire une pénétration de produits de ce pays sur le marché africain.

Par ailleurs, l'effort métropolitain doit être fonction dans une certaine mesure de la nature des liens qui l'unissent à son outre-mer.

II. — Les liens économiques métropole-outre-mer:

a) A ce problème des investissements est donc lié étroitement celui de la définition des rapports économiques entre la métropole et ses territoires d'outre-mer.

L'article 4 de la loi-cadre stipulait que le Gouvernement pourrait prendre des mesures en vue de « faciliter la coopération économique et financière entre la métropole et ses territoires d'outre-mer ».

Jusqu'à présent, le Gouvernement n'a pas utilisé ses pouvoirs pour modifier les rapports précités.

Actuellement, la politique économique pratiquée consiste essentiellement en une intégration très poussée du commerce extérieur: c'est dire que la métropole réserve une partie importante de son marché intérieur à l'outre-mer et en contre-partie l'outre-mer, et en particulier l'Afrique noire, absorbe en priorité les produits métropolitains.

b) Les options possibles:

1. Maintien de la solution actuelle:

La métropole et l'outre-mer constituent un marché commun et s'accordent des préférences réciproques.

Le danger d'une telle solution consiste à se laisser créer une zone de hauts prix à l'abri des protections et des préférences que les deux parties s'accordent mutuellement.

Pour pallier les conséquences de ce danger, il est possible soit d'accroître le système d'échanges extérieurs et d'augmenter le courant des produits étrangers pénétrant sur le territoire, soit de subventionner la production.

(1) Cet alinéa a été ajouté au texte de la commission par suite de l'adoption, à main levée, d'un amendement présenté par le groupe des travailleurs (C. F. T. C.) et accepté par le rapporteur.

(2) Un amendement présenté par le groupe des travailleurs (C. F. T. C.) a été repoussé à main levée. Il tendait à ajouter un alinéa ainsi rédigé: « Il n'est pas souhaitable que des capitaux publics français soient mis à la disposition d'ententes étrangères disposant d'un quasi-monopole ».

Mais des procédés artificiels ne peuvent constituer que des palliatifs susceptibles d'entraîner un déséquilibre budgétaire préjudiciable à l'économie tout entière de la zone franc (1).

Aussi s'impose la mise en œuvre d'une politique plus profonde à long terme, celle qui consiste à accroître la productivité en métropole comme outre-mer et qui consiste à trouver des mesures permettant d'abaisser systématiquement les prix de revient et de vente.

La productivité doit être recherchée au stade de la production, où des améliorations considérables sont possibles, comme au stade postérieur à la production, notamment dans le domaine de la commercialisation.

2. Politique de libéralisation des liens économiques métropole outre-mer:

Certains pensent que le système pratiqué aboutira à une impasse.

Devant l'expansion prévue de la production d'outre-mer, notamment en ce qui concerne le cacao, le café, la banane, on peut craindre que la métropole, même si son niveau de vie s'améliorait ne soit capable d'absorber une quantité croissante de produits tropicaux.

Seuls, les marchés étrangers sont susceptibles de recevoir cette production appelée à prendre une rapide extension, mais ils ne peuvent être conquis sans certains sacrifices; mais chaque fois que la métropole ou l'Afrique noire conquiert un marché étranger, elle agit pour le bien commun des deux parties.

La métropole desserrerait alors, dans une mesure à déterminer, le réseau de protection dont elle avait entouré son commerce avec celui de ses territoires d'outre-mer.

Les mesures envisagées consisteraient en:

La détermination d'un système assez souple permettant d'encourager de façon automatique les territoires qui augmentent leurs exportations à l'étranger: des attributions de devises proportionnelles à leur effort personnel pourraient leur être attribuées.

— Une libération progressive des échanges;

— Un plus large octroi de devises étrangères en vue de l'équipement des territoires;

— Un accroissement de l'attribution des contingents de biens d'exportation dans le cadre des accords commerciaux et un meilleur choix de ces contingents.

En général, les territoires bénéficient de contingents très limités de biens d'équipement qui leur seraient utiles et qui leur permettraient d'abaisser leur prix de revient, alors que trop souvent il leur est octroyé des marchandises dont ils n'ont pas un véritable besoin.

La métropole dans ses rapports avec les pays de l'O. E. C. E. accepte de fixer des étapes et des délais pour une libéralisation des échanges.

Il serait sans doute profitable que la métropole et les T. O. M. adoptent une même façon de procéder dans la mise en œuvre des mesures précitées.

Des délais devraient également être fixés pour abaisser progressivement les mesures de soutien qu'accorde la métropole aux produits d'outre-mer, notamment les opérations de jumelage ne devraient être effectuée que pour une durée déterminée.

Mais corrélativement la métropole diminuerait progressivement l'aide apportée aux territoires.

3. La politique de création d'un marché commun:

La création d'un marché commun, dans le cadre de l'Europe des six, ou dans le cadre des pays de l'O. E. C. E., qui ferait entrer progressivement les territoires d'outre-mer dans un courant d'échanges élargi, constitue la troisième option.

Le Conseil économique rappelle son avis émis en date du 11-12 juillet 1956, qui précise les conditions préalables à la réalisation de ce marché commun.

(1) Cet alinéa résulte de l'adoption à main levée d'un amendement présenté au nom du groupe des chefs d'entreprise, et accepté par le rapporteur. Le texte de la commission auquel il se substitue était ainsi rédigé:

« Mais des procédés de ce genre ne peuvent être que des palliatifs. On ne peut s'installer dans un système où l'on subventionnera à tour de bras les produits métropolitains afin qu'ils puissent être agréés sans de trop graves conséquences dans les T. O. M., et aussi pourquoi pas les produits d'outre-mer pour qu'ils soient agréés sans de trop graves conséquences dans la métropole...

« Il n'échappe à personne qu'un tel système, par son artifice, risque de déséquilibrer les finances publiques, et ce qui est plus grave encore, d'installer dans un ensemble parfaitement artificiel et malsain l'économie de ces pays. »

(Déclarations de M. Moussa, directeur des affaires économiques au ministère de la France d'outre-mer, devant la chambre de commerce de Dakar) (12 juillet 1955).

Contre-projet présenté par le groupe des travailleurs (C. G. T.-F. O.).

Le Conseil économique,

Prenant connaissance du rapport de conjoncture économique et sociale de l'Afrique noire française, constate que:

— dans le domaine de la production agricole, les mesures prises sont insuffisantes pour améliorer le ravitaillement de populations dont le nombre s'accroît pourtant régulièrement;

— les prix pratiqués à la vente des produits principaux de traite: café, cacao, coton sont insuffisants pour le paysan africain, que leur écoulement n'en est pas moins difficile sur un marché trop étroit;

— la mise en place des caisses de stabilisation, pour le café et le cacao notamment, entraîne de lourdes charges financières pour la métropole sans la garantie d'avoir atteint l'objectif de prix suffisamment rémunérateurs pour le paysan.

Les dispositions devraient être complétées par l'organisation et le contrôle du ramassage et la commercialisation.

Constatant, pour le secteur industriel et minier, la tendance à poursuivre l'installation de grandes entreprises, exigeant des investissements massifs supportés par la puissance publique et dont le fonctionnement retient très peu de main-d'œuvre;

— que la recherche de la compétitivité des prix conduit à accorder des facilités multiples aux entreprises: défiscalisation, abaissement des tarifs de transports, etc.;

— que l'implantation d'industries de transformation grosses utilisatrices de main-d'œuvre, alimentant la consommation locale, est, sinon existante mais très réduite;

Constatant que malgré les efforts remarquables accomplis par la métropole pour le financement des investissements, les résultats acquis dans ce domaine sont pourtant insuffisants par suite:

— de l'accélération dans les besoins pour répondre à l'évolution et aux exigences qui se manifestent dans tous les pays sous-développés;

— des erreurs qui ont conduit à la mauvaise utilisation et aux gaspillages des capitaux publics investis;

— de la pression exercée par des puissants intérêts privés plus attentifs à la satisfaction de profits immédiats qu'au développement harmonieux de l'économie des pays africains;

— de la tendance qui se précise à l'implantation prédominante de très grosses entreprises de caractère international, pour une exploitation nouvelle de l'Afrique.

Dans le domaine social, le Conseil économique constatant que l'africanisation des cadres, dont il est le fervent partisan, doit répondre aux réalités africaines, qu'elle ne saurait être résolue par la promotion dans l'administration de quelques éléments choisis pour des raisons diverses ou la nomination de quelques autochtones dans des conseils de sociétés, que l'africanisation intéresse la masse aussi large que possible en lui donnant les moyens d'accéder d'abord à l'enseignement primaire, à l'apprentissage, à la formation professionnelle et technique, en lui garantissant ensuite l'emploi et un niveau de vie sans cesse en progression, que l'africanisation véritable reste la promotion de l'homme africain par l'amélioration de la santé physique, de l'instruction en général, pour aboutir à la dignité du travailleur et du citoyen;

Constatant que:

— les objectifs à définir pour couvrir les besoins des populations de France métropolitaine et des territoires d'outre-mer commandent le choix d'une politique économique et sociale répondant aux aspirations des intéressés et aux nécessités de la coopération internationale;

— le projet de loi-cadre et les textes subséquents en découlant qui postulent une nouvelle politique du Gouvernement vis-à-vis des pays d'outre-mer, n'ont pas été soumis à l'examen du Conseil économique, qu'il n'a pas été possible d'en apprécier les conséquences, quant aux incidences des structures politiques envisagées des dispositions économiques et de la réforme administrative.

Le Conseil économique affirme la volonté de promouvoir une politique de coopération entre les peuples d'Europe et d'Afrique pour assurer leur émancipation, l'amélioration permanente de leur condition matérielle et intellectuelle.

Il émet le vœu:

— qu'à l'avenir le rapport de conjoncture de l'Afrique noire, ceux intéressant les pays et territoires de l'Union française soient complétés par un rapport de perspectives pour apporter un élément indispensable à l'établissement du rapport général de conjoncture;

— que l'étude soit entreprise sans retard de la loi-cadre avant l'examen par le Parlement des décrets déposés devant l'Assemblée nationale;

— que soient également mises à l'étude les bases d'une politique de coopération entre l'Europe et l'Afrique pour accélérer l'équipement de celle-ci dans l'intérêt de ses populations.

ANNEXES

SCRUTIN N° 1

Sur le contre-projet d'avis présenté par le groupe des travailleurs C. G. T.-F. O.

Nombre de votants 134

Ont voté pour 22

Ont voté contre 111

Abstention 1

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (22).

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise, Lequertier.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. T. indépendants. — M. Dewez.

Groupe de l'Union française. — MM. Monthé, N'Diaye.

Ont voté contre (111).

Groupe des activités diverses. — MM. Montfajon, Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Bohuon, Bonjean, Bouchard, Carroué (C. G. T.), Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Haniquaut (C. F. T. C.), Havard, Lacaille, Lepicard, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Rousse, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — M. Bour.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Barlangue, Chauchard, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Rogliano, Trocmé.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Furst, Mme Jeannès, MM. Le Brun, Leriche, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bouruet-Aubertot, Carré, Delavignette, Djibo (C. G. T.), Graëve, Jourdain, Lawrence, Poilay, Rakotobé (C. F. T. C.), Serrure.

Abstention (1).

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

MM. Dumontier, Branger, May, Soula, portés comme « n'ayant pas voté », déclarent avoir voulu voter « contre »

SCRUTIN N° 2

Sur l'amendement présenté par le groupe des travailleurs C. G. T., relatif à la mise en place d'une législation du travail dans un plan général de sécurité sociale.

Nombre de votants	147
Ont voté pour	69
Ont voté contre	78
Se sont abstenus	0

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (69).

Groupe de l'agriculture. — MM. Blaise (F. O.), Carroué (C. G. T.), Haniquaut (C. F. T. C.).

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des coopératives. — M. Gaussel.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Ferlet.

Groupe de la Pensée française. — MM. Branger, Byé, Dumontier, May, Philip, Sauvy, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Fürst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leriche, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. T. indépendants. — M. Dewez.

Groupe de l'Union française. — MM. Delavignette, Djibo (C. G. T.), Lawrence, Monthé, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Rakotobé (C. F. T. C.).

Ont voté contre (78).

Groupe des activités diverses. — M. Montfajon.

Groupe de l'agriculture. — MM d'Andlau, Barré, Bidau, Bohuon, Bonjean, Bouchard, Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Havard, Lacaille, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Rousse, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, de Laulanié, Harasse, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Ansieau, Barlangue, Chauchard, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Rogliano, Trocmé.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

C. T. intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bicheron (C. G. C.), Bouruet-Aubertot, Carré, Graëve, Jourdain, Poilay, Serrure.

SCRUTIN N° 3

Sur l'amendement présenté par M. Bouruet-Aubertot tendant à la suppression du chapitre VII: « Perspectives à envisager. — Les options ».

Nombre de votants	156
Ont voté pour	23
Ont voté contre	121
Se sont abstenus	12

Le Conseil économique n'a pas adopté.

Ont voté pour (23).

Groupe des activités diverses. — MM. Compeyrot, Ramarony.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales: MM. Ansieau, Chauchard, Laguionie, Lemaire-Audoire, Stoll

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Charvet, Garnier, Mayolle, Meunier, Rogliano, Trocmé.

Groupe des travailleurs:

C. T. intellectuels:

M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bouruet-Aubertot, Carré, Graëve, Jourdain, Poilay, Serrure.

Ont voté contre (121).

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Bohuon, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Carroué (C. G. T.), Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Haniquaut (C. F. T. C.), Havard, Lacaille, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Rousse, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard.

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe des coopératives: MM. Antoni, Benoist, de Laulanié, Harasse, Gaussel, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Ferlet.

Groupe de la pensée française. — MM. Branger, Byé, Dumontier, May, Philip, Sauvy, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Fürst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leriche, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. T. indépendants. — M. Dewez.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C. G. C), Delavignette, Djibo (C. G. T.), Lawrence, Monthé, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Rakotobé (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (12).

Groupe des activités diverses. — M. Montfajon.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Barlangue, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Paquette

Entreprises industrielles. — MM. Cagniard, Defond, Desse, Dumont, Gingembre, Kruger.

SCRUTIN N° 4

Sur l'amendement présenté par le groupe des travailleurs C. F. T. C., relatif à une revalorisation des salaires professionnels.

Nombre de votants 152

Ont voté pour 91

Ont voté contre 36

Se sont abstenus 25

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (91).

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Barré, Bidau, Bohuon, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Carroué (C. G. T.), Chatras, Chauvin, Chégut, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Hadengue, Haniquaut (C. F. T. C.), Havard, Lacaille, Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Prault, Robin, Rousse, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard.

Groupe des coopératives. — MM. Benoist, de Laulanié, Martin, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des travailleurs:

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Pailleux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leriche, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. T. indépendants. — M. Dewez.

Groupe de l'union française. — MM. Djibo (C. G. T.), Lawrence, Monthé, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Rakotobé (C. F. T. C.).

Ont voté contre (36).

Groupe des activités diverses. — MM. Compeyrot, Montfajon, Ramarony.

Groupe de l'artisanat. — M. Boulland.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. — MM. Ansieau, Barlangue, Chauchard, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Rogliano, Trocmé.

Groupe des travailleurs:

C. T. intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bouruet-Aubertot, Carré, Graëve, Jourdain, Poilay, Serrure.

Se sont abstenus (26).

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des classes moyennes. — M. Millot.

Groupe des coopératives. — M. Gaussel.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Ferlet.

Groupe de la pensée française. — MM. Branger, Byé, Dumontier, May, Philip, Sauvy, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C. G. C.), Delavignette.

SCRUTIN N° 5

Sur l'ensemble du projet d'avis sur la conjoncture économique et sociale de l'Afrique noire.

Nombre de votants 154

Ont voté pour 103

Ont voté contre 0

Se sont abstenus 51

Le Conseil économique a adopté.

Ont voté pour (103).

Groupe de l'agriculture. — MM. Barré, Bidau, Blaise (F. O.), Bonjean, Bouchard, Carroué (C. G. T.), Chégut, Forget, Gauthier, Génin, Guellati, Guy-Charon, Haniquaut (C. F. T. C.), Lepicard, Lequertier, Milhau, Nové-Josserand, Tardy, Uchard, Van Graefschepe.

Groupe de l'artisanat. — MM. André, Boulland, Canonville, Chopin, Dallant, Lecœur, Levieux, Ouvière, Ressicaud, Séné.

Groupe des associations familiales. — MM. Dary, Houist, Leroy (Louis), de Loynes, Mabit, Noddings, Mme Picard, M. Vinot.

Groupe des coopératives. — MM. Antoni, Benoist, Harasse, Gaussel, Martin.

Groupe des entreprises nationalisées. — MM. Bour, Ferlet.

Groupe de la pensée française. — MM. Branger, Byé, Dumontier, May, Philip, Sauvy, Soula.

Groupe des travailleurs:

C. G. C. — MM. Gondouin, Hervouet, Le Ferme, Malterre.

C. F. T. C. — MM. Bouladoux, Braun, Cade, Espéret, Levard, Liénart, Mayoud, Paillieux, Reynaud, Mlle Tribolati, MM. Vandenbussche, Vansieleghem, Willame.

C. G. T. — MM. Bouchaud, Brard, Duret, Furst, Mme Joannès, MM. Le Brun, Leriche, Leroy (André), Marion, Monjauvis, Racamond, Ruiz, Subreville.

C. G. T.-F. O. — MM. Babau, Beyaert, Bomal, Bothereau, Charlot, Cucuel, Degris, Delamarre, Goudy, Lafond, Neumeyer, Peeters, Richard.

C. G. T. indépendants. — M. Dewez.

C. T. intellectuels. — M. Wolff.

Groupe de l'Union française. — MM. Bicheron (C. G. C.), Delavignette, Djibo (C. G. T.), Lawrence, Monthé, N'Diaye (C. G. T.-F. O.), Rakotobé (C. F. T. C.).

Se sont abstenus (51).

Groupe des activités diverses. — MM. Compeyrot, Montfajon, Ramarony.

Groupe de l'agriculture. — MM. d'Andlau, Bohuon, Chatras, Chauvin, Collet, Deleau (Jean), Desbarats, du Douet de Graville, Ferré, Hadengue, Havard, Lacaille, Prault, Robin.

Groupe des coopératives. — MM. de Laulanié, Schatz, Viaux-Cambuzat.

Groupe des entreprises privées:

Entreprises commerciales. MM. Barlangue, Chauchard, Deleau (Gustave), Demmerlé, Goudaert, Laguionie, Lemaire-Audoire, Paquette, Stoll.

Entreprises industrielles. — MM. Auberger, Cagniard, Charvet, Defond, Desse, Dumont, Garnier, Gingembre, Kruger, Mayolle, Meunier, Rogliano, Trocmé.

Groupe des sinistrés. — M. Barat.

Groupe de l'Union française. — MM. Bellanger, Bernard, Bourouet-Aubertot, Carré, Graëve, Jourdain, Poilay, Serrure.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.